

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

VII

LA SOCIÉTÉ
DES
AMIS DES NOIRS

**



EDHIS
EDITIONS D'HISTOIRE SOCIALE
10, RUE VIVIENNE
PARIS

LA REVOLUTION FRANÇAISE ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La collection « La Révolution française et l'abolition de l'esclavage » comprend au total quatre-vingt-neuf titres répartis en douze volumes, qui forment quatre séries:

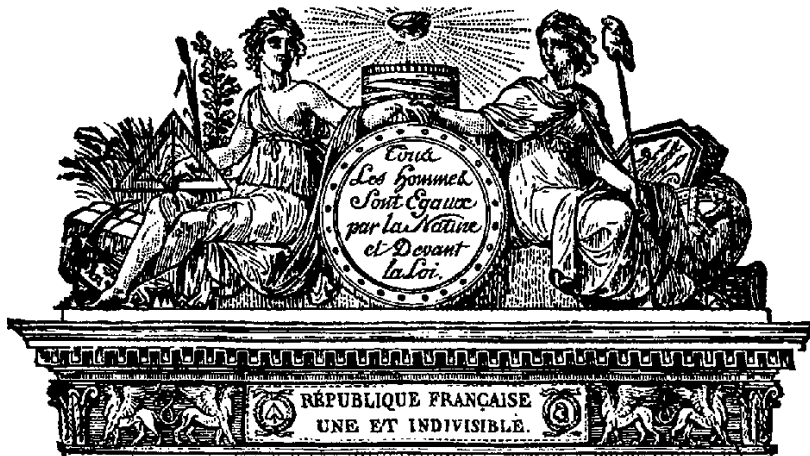
- A - *La traite des Noirs et l'esclavage, tomes I à V.*
- B - *La Société des Amis des Noirs, tomes VI à IX.*
- C - *La révolte des Noirs et des Créoles, tomes X et XI.*
- D - *La législation nouvelle, qui, avec une table générale des douze volumes et un index, forme le XII^e et dernier volume.*

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

VII

LA SOCIÉTÉ
DES
AMIS DES NOIRS

**



EDHIS
EDITIONS D'HISTOIRE SOCIALE
10, RUE VIVIENNE
PARIS

TABLE DU TOME VII

- 1 LETTRE à MM. les Députés des Trois Ordres, pour les engager à faire nommer par les Etats-Généraux, à l'exemple des Anglois, une Commission chargée d'examiner la cause des Noirs. - S.l. (Paris), s.d. (mai 1789), 51 pp.
- 2 LETTRE de la Société des Amis des Noirs, à M. Necker, avec la Réponse de ce Ministre. - S.l. (Paris), s.d. (1789), 14 pp.
- 3 BRISSOT (Jean-Pierre): Mémoire sur les Noirs de l'Amérique Septentrionale, lu à l'Assemblée de la Société des Amis des Noirs, le 9 février 1789... - Paris, au Bureau du Patriote François, 20 décembre 1789, 56 pp.
- 4 [LANTHENAS (François-Xavier)]: M. Lamiral réfuté par lui-même, ou Réponse aux Opinions de cet auteur, sur l'abolition de la Traite des Noirs, suivie de quelques idées sur les établissemens libres que la France ne doit point différer de faire au Sénégal. Par un Ami des Blancs & des Noirs. - (Paris), Imp. Potier de Lille, 1790, 80 pp.
- 5 CLARKSON (Thomas): Lettre aux auteurs du Journal de Paris. - (Paris), Imp. V-ve Hérisant, s.d. (1790), 4 pp.
- 6 VIEFVILLE DES ESSARS (Jean-Louis de): Discours et projet de loi pour l'affranchissement des nègres, ou l'adoucissement de leur régime, et Réponse aux objections des Colons. - Paris, Imprimerie Nationale, s.d. (1790), 40 pp.
- 7 ADRESSE à l'Assemblée Nationale, pour l'abolition de la Traite des Noirs. Par la Société des Amis des Noirs de Paris. Février 1790. - Paris, Imprimerie de Potier de Lille, 1790, 1 f. non chiffré et 22 pp.
- 8 SECONDE ADRESSE à l'Assemblée Nationale, par la Société des Amis des Noirs, établie à Paris. - (Paris), Imprimerie du Patriote François, s.d. (9 avril 1790), 7 pp.

LETTRE

A MM. LES DÉPUTÉS

DES TROIS ORDRES,

*Pour les engager à faire nommer par les
Etats-Généraux, à l'exemple des Anglois,
une Commission chargée d'examiner la
cause des Noirs.*

Vous ne croirez pas, avec les Colons, qu'il
soit indiscret de parler & d'écrire, pour sauver,
toutes les années, la vie de cinq cent mille
hommes.



LETTRE

*A MM. les Députés des trois Ordres de
la Nation.*

MESSIEURS,

Des hommes sages, l'élite d'un peuple sensible, écouteront sans doute favorablement tous ceux qui leur parleront en faveur de l'humanité. Vous vous devez à vous-même & à l'Etat de régler le sort, de veiller sur les jours de tous les hommes quelconques qui vivent sous la domination françoise.

Tels sont mes titres pour m'adresser à vous, tels sont ceux des infortunés dont j'entreprends la défense.

Il n'est pas douteux que les Noirs des colonies, qui n'ont d'autre idiôme que le nôtre, qui sont gouvernés par nos Loix & ne communiquent qu'avec nous, ne dussent être mis au rang de nos concitoyens. Il n'est pas douteux qu'ils ne soient beaucoup plus utiles à la Nation & au Gouvernement

que les cultivateurs européens , puisque les planteurs ont prouvé , dans leur Mémoire aux Notables , que les Colonies dont les Noirs sont les seuls laboureurs , rapportent infiniment plus , à population égale , qu'aucune province de France , & rendent à l'Etat près de la moitié de leurs revenus (1).

Quelqu'injuste que soit l'esclavage , quelque soit la nécessité de l'abolir , même pour notre intérêt , on ne peut sans doute le détruire que par degrés ; mais il est un autre abus plus funeste , que rien ne peut excuser , & dont la continuation nous rend , à chaque instant , coupables de nouveaux crimes , celui du commerce esclave ; inutile , quoiqu'en disent ses partisans , à l'entretien de la population dans les Colonies , & qui fait périr tous les ans (on en a des preuves authentiques) plus de 500 mille Noirs.

Dès que l'on parle d'abolir la Traire , les Colons , qui veulent être crus exclusivement dans leur propre cause , & traitent d'insensés déclamateurs tous ceux qui ne sont pas de leur avis , parce qu'ils n'ont

(1) 45 pour 100 suivant les Colons qui évaluent à 120 millions les productions de Saint-Domingue où il n'y a pas en tout 400 mille ames.

rien à leur répliquer , les Colons s'écrient qu'il est des maux nécessaires pour en éviter de plus grands , & que l'on détruiroit , par-là , les Colonies , dont la ruine entraîneroit celle de la Nation , sans répondre directement à tous leurs sophismes. L'obligation d'abolir la Traite sera suffisamment démontrée si l'on parvient à prouver ;

1°. Que nous excitons *seuls* la plupart des guerres entre les Princes negres , & que l'abolition de la Traite sauveroit la vie à une foule de matelots , à un nombre infini de Noirs ;

2°. Que le commerce de la Traite est ruineux pour la Nation ;

3°. Que les Colonies peuvent se passer de la Traite , comme l'expérience l'a démontré.

4°. Qu'il est nécessaire d'abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies , & que l'on ne peut remédier aux abus sans nombre que l'on y voit tant que la Traite & l'esclavage subsisteront ;

5°. Que les Negres sont maltraités dans nos Isles , & que l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort ;

6°. Qu'il est aisé de prévenir les révoltes

qu'entraîneroit , suivant les Colons , l'abolition de la Traite.

Malgré tous les efforts des Colons (1) , bientôt , Messieurs , personne ne doutera d'aucunes de ces vérités , dont on voit les preuves les plus fortes , fondées sur des faits & des calculs incontestables , dans l'Ouvrage de M. Frossart & dans celui de M. Clarkson , sur les défavantages de la Traite que l'on vient de traduire en françois. Vos occupations importantes ne vous permettent pas une aussi longue lecture , & je me bornerai ici à quelques observations sur les assertions précédentes qui suffiront peut-être pour les prouver.

1°. *Nous excisons seuls les guerres entre les Princes Negres , &c.*

A qui faut-il s'en rapporter sur l'article de la Traite , ou aux Colons qui se croient intéressés à la maintenir , & n'ont jamais vu l'Afrique , ou à des gens qui ont un vé-

(1) Il n'y a point de sophismes que les Colons n'emploient pour se justifier. L'un d'eux , M. Sanadon , propose sérieusement , à la fin de sa brochure , pour améliorer le sort des Noirs , de ne plus appeller les Esclaves esclaves , parce qu'alors , dit-il , (quoiqu'ils fussent toujours esclaves) on ne les regarderoit plus comme tels.

ritable intérêt à ce commerce, & qui écrivent sur les lieux mêmes, à tous les facteurs Européens, par exemple, établis sur les côtes de Guinée, qui ont fait la Traite toute leur vie, & peuvent seuls nous apprendre ce qui en est ? A MM. *Barbot, de Brue, Moor*, & cent autres, François, Anglois, de toutes les Nations. Ouvrez leurs journaux, vous y verrez qu'une partie de nos esclaves nous est fournie par des brigands qui enlèvent, sur les chemins & dans les champs, les hommes isolés, & les enfans qu'ils y rencontrent, & ne se mettent en campagne que *lorsqu'ils attendent les Européens* ; que cependant la plupart des Noirs que nous achetons sont des prisonniers de guerre, & que les Princes d'Afrique, qu'ils nomment, n'entreprennent ces guerres que pour se procurer des marchandises d'Europe, & n'attaquent leurs voisins que lorsque les Blancs *les font avertir de l'arrivée de leurs Navires* ; que ces guerres toujours très-sanglantes, sont quelquefois répandre beaucoup de sang, sans faire de prisonniers, ils en citent des exemples ; & que souvent pour se procurer cent esclaves, les Blancs font tuer ou blesser plus de mille Noirs. On prouvera aux Colons que les Africains n'ayant point de

haute culture , leurs esclaves font beaucoup moins malheureux que les nôtres , & leurs maîtres bien moins cruels , puisqu'il y a des pays en Afrique , tels qu'à *Sherbro* , où il est défendu par les Loix de répandre de sang. Mais quand il seroit vrai (ce qui ne l'est pas) que les Noirs que nous portons dans nos Isles , méritent tous l'esclavage , quel droit avons nous d'en faire périr près de la moitié , car on fait que sur 25 mille que nous enlevons par an à l'Afrique , il n'en existe pas 15 mille au bout de l'année ? Quel droit ont nos Négocians de leur faire souffrir des tortures cruelles à bord de leurs vaisseaux où ils sont enchaînés pendant deux ou trois mois , & n'ont pour respirer qu'un espace de *dix-huit* pouces carrés chacun , ou pour peu qu'il fasse de gros tems , ils nagent plusieurs jours dans la fange , & dans un air si pestilentiel , que les Blancs prennent des maladies affreuses , en le respirant quelques instans. Et que l'on ne dise pas que l'on peut faire des réglemens pour que l'on en porte moins à-la-fois , car les Colons conviennent eux-mêmes qu'alors le Commerce cesseroit , parce que les Négocians seroient obligés de les vendre si chers , qu'ils ne trouveroient plus d'acheteurs. Les Maures , disent

les Colons , si nous abandonions la traite , s'empareroient de nos comptoirs , & feroient notre Commerce. Qui ne fait que les Turcs & les Maures , ne font point travailler les Noirs à la terre , & qu'ils n'en ont que pour leurs sérails ? Il n'est pas plus vrai de dire que les Anglois qui veulent abolir la traite chez eux , (1) augmenteroient leur traite & leur culture , car nous verrons que notre culture ne diminueroit pas , ou du moins *fort peu* , & *pour peu de tems*.

Clarkson a prouvé en Angleterre , & il en est de même en France , puisque les

(1) Les Colons assurent que les Anglois font semblant de vouloir abolir la traite , pour nous persuader de l'abolir en effet , comme si une société aussi nombreuse , aussi bien composée que de celle des amis des Noirs en Angleterre , auroit pu méditer dans le secret un projet aussi peu honnête ; comme si leurs Colons qui s'écrient comme les nôtres , qu'on les fera égorger par leurs Negres , auroient pu ignorer ce projet ; comme si les Anglois qui ont réclamé contre la traite bien avant nous , avoient pu deviner qu'il se formeroit à Paris une Société sur le modele de la leur. Ainsi quand la plupart des Etats-Unis d'Amérique ont défendu chez eux l'importation des Esclaves , c'étoit une ruse pour nous affoiblir. Que d'absurdités l'intérêt fait avancer ! On va voir d'ailleurs , que dans le cas même où les Anglois continueroient à faire la traite , nous gagnerions beaucoup à l'abolir.

circonstances font les mêmes , Clarkson a prouvé qu'il périt tous les ans plus du cinquieme des Matelots que l'on emploie à la traite , & cinq fois plus que dans le Commerce des Indes , le plus meurtrier de tous (1) , il y a eu l'année passée des révoltes à bord de quatre Négriers François , dont deux ont été brûlés par les Noirs ; que d'hommes ont péri dans ces incendies , dans ces révoltes , & dans les combats où ces malheureux ont été faits prisonniers ! Une preuve incontestable que nous excitons *seuls* ces combats , c'est qu'il est *avéré* que pendant la dernière guerre , où la traite étoit nulle , tous les Peuples de Guinée étoient en paix , & que les Noirs courtiers d'esclaves , aujourd'hui si riches , étoient obligés d'y cultiver la terre pour vivre ; il n'y a donc rien de moins fondé que les assertions des Colons , & de M. Malouet , qui affirment que quand la traite seroit abolie , » il y auroit autant de guerres , » autant d'esclaves en Afrique , & que nous » transportons les nôtres d'un esclavage

(1) Sur 910 Matelots employés à la traite , dans un an , il en périt 200 ; & sur 910 employés dans un an , au Commerce des Indes , & il n'en périt que 37-

» très-dur dans un esclavage plus modéré ». Et il est évident au contraire que nous excitons seuls les guerres entre les Princes négres , & que l'abolition de la traite sauveroit la vie à une foule de Matelots , à un nombre infini de Noirs.

II°. *Le commerce de la traite est ruineux pour la Nation.*

On fait que les Anglois nous portent le tiers de nos esclaves. Ils enlèvent donc tous les ans à la nation le tiers des 43 millions que ces esclaves coûtent par année aux Colons. On ne peut nier que notre commerce maritime ne pût être beaucoup plus considérable , & que si nos Armateurs ne manquoient de Matelots , ils n'entreprissent plusieurs navigations dont s'emparent les étrangers qui abondent dans nos rades. La traite , en faisant périr tous les ans le cinquième des Matelots qu'on y emploie , hommes si utiles à leurs semblables , fait donc perdre encore à l'Etat le produit de l'industrie de tous ces Matelots pendant le reste de leur vie , ce qui est très-considérable , & le fret de beaucoup de navires négriers qui reviennent à vuide des Colonies :

la traite, qui est un commerce très-désavantageux, puisque plusieurs d'Armateurs s'y sont ruinés, a fait perdre de plus à l'Etat, depuis quatre ans, 9 millions 600 mille livres, employés pour encourager le trafic de l'espece humaine.

Quand même on seroit obligé de dédommager les Armateurs négriers, si la construction de leurs bâtimens les empêchoit (ce qui n'est pas probable) de les faire servir à un autre commerce, il en coûteroit beaucoup moins à l'Etat pour abolir la traite, que pour la continuer. En effet, nous n'avons pas *cent* vaisseaux qui fassent ce commerce, & , l'un portant l'autre, ils ne coûtent pas certainement 200 mille livres chacun; en supposant qu'ils les valussent, ce ne seroit que 20 millions, dont l'intérêt n'est que 500 mille l.; & il en coûte tous les ans au Gouvernement 2,400,000 livres pour la traite. Au reste, loin d'y perdre, il est démontré que le commerce gagneroit à ce qu'on l'abolît, & que nos manufactures n'en souffriroient pas; l'on trouve en Guinée du coton, du riz, du café, de l'ivoire, de la poudre d'or, des épices, de superbes bois de teintures, mille denrées précieuses que nous allons chercher plus

loin , & que nous aurions en Afrique à beaucoup meilleur marché. Quoi qu'on puisse dire de la paresse des Nègres, ils se sont mis d'eux-mêmes à couper des bois de teinture , dès que les Anglois leur en ont demandé. Il n'est donc pas douteux que ne pouvant plus se passer de nos superfluités , auxquelles ils sont accoutumés, ils ne nous fournissent , & même sur le champ , pour avoir les produits de nos manufactures , tous les obets dont j'ai parlé , & beaucoup d'autres. *Le trafic de la traite est donc ruineux pour la nation , parce qu'il coûte au Gouvernement , & ne peut que nuire au commerce & aux manufactures.*

III°. *Les Colonies peuvent se passer de la traite.*

On fait que le climat de la Guinée est le même que celui des Antilles, que la Guinée est même plus malsaine, parce qu'il y a beaucoup de marais, & que l'on a desséché une partie de ceux des Antilles. Une preuve qu'elle est plus mal-saine, c'est que les blancs y ont beaucoup plus de maladies que dans nos îles ; cependant la population augmente en Guinée , & même dans

les Antilles , parmi tous les Nègres libres ; c'est un fait que l'on ne peut nier. *Les Colonies pourroient donc se passer de la traite , & ne se dépeupleroit pas , si les noirs y étoient menés plus doucement ;* & il est évident qu'ils seroient menés plus doucement , dès que les blancs y auroient intérêt , & ne pourroient plus les remplacer par d'autres. Les Colons , dit M. Malouet , étant alors moins riches , ne pourroient plus faire la même dépense , & cela nuiroit aux manufactures. Nous verrons peut-être que les Colons ne seroient pas moins riches ; mais , en supposant qu'ils le fussent , les Nègres , dans le nouveau système de douceur , ne seroient-ils pas en revanche gagner beaucoup à ces manufactures ? Si on abolissoit la traite , on seroit obligé , sans contredit , de leur donner un jour de la semaine pour eux , en supposant que sur 600 mille noirs qui gémissent dans nos fers , il n'y en eut que le quart , 150 , qui travaillassent pour eux ce jour-là (on fait qu'ils emploient en vêtemens , en ornemens , presque tout l'argent qu'on leur donne) , ils gagneroient au moins chacun un escalin (10 sols de France) ; ce qui formeroit tous les ans une somme de trois millions 900 mille livres , laquelle

feroit vivre plus de quinze mille Manufacturiers à 14 fols par jour. *Donc les manufactures ne perdroient pas à l'abolition de la traite.*

Voyons maintenant si les Colons eux-mêmes y perdroient. On fait que le terrain & le climat à la Jamaïque sont absolument les mêmes qu'à Saint-Domingue ; & les Anglois y citent plusieurs habitations, où l'on a employé pour la culture du sucre, & avec succès, l'usage de la charrue (1), qui permet de défricher plus de terrain avec beaucoup moins de bras ; & il n'est pas douteux que l'on s'en servît dès que l'on seroit intéressé à ménager les esclaves. Il est prouvé que dans la dernière guerre, où la traite étoit nulle, les Colons de la Jamaïque obligés, pour ne pas se ruiner, d'adopter un système de douceur, ont fait autant de revenus que dans le tems où la traite étoit la plus florissante ; & à Saint-Domingue même les récoltes ont été aussi considérables, quoique les importations en France aient été moindres.

(1) Les Colons conviennent qu'une charrue fait l'ouvrage de vingt-cinq Nègres, & ils ne l'emploient pas, parce que leurs esclaves ne savent pas labourer, & qu'il faudroit les y dresser.

Clarkson a cité plusieurs habitans de la Jamaïque qui n'acheroient jamais de Nègres, & étoient plus riches que ceux qui suivent l'usage ordinaire, quoiqu'ils fissent de moins grandes recettes, parce qu'ayant beaucoup moins de dépenses à faire, le produit net étoit plus considérable; on en pourroit citer aussi plusieurs dans nos Colonies. Si cela étoit, dira-t-on, on adopteroit ce systême, ce n'est point une raison, l'autre est plus commode, on y est accoutumé, & les neuf dixiemes des grandes propriétés sont gouvernés par des gérans, qui sont jaloux de présenter de grosses recettes sur leurs livres, à quelque prix que ce soit. *Les habitans ne perdroient donc rien à l'abolition de la retraite*, ou, tout au plus, une petite partie de leurs revenus, jusqu'à ce qu'ils eussent adopté le nouveau systême de douceur; & ils y gagneroient d'un autre côté, puisque le prix de leurs esclaves augmenteroit considérablement. Tous ceux qui connoissent la Guinée savent que l'on pourroit y faire un commerce très-avantageux, dont nous sommes privés par celui de la traite, que nous avons vu être très-désavantageux. Les Colons doivent donc souhaiter que l'on abolisse la traite, comme
bons

bons François , & même pour leur intérêt particulier , puisqu'il vaut mieux , sans contredit pour eux-mêmes , qu'ils perdent un peu à présent (si tant est qu'ils perdent) , que de tout perdre dans vingt ou trente ans ; car nous allons voir qu'à cette époque les Colonies seront ruinées , si l'on n'abolit pas la traite.

IV°. *Il est nécessaire d'abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies.*

Les Colons se plaignent que les Negres augmentent sans cesse de prix , & cependant il est impossible que cela soit autrement , & parce que la Guinée se dépeuple tous les jours , & parce que nos marchandises y deviennent tous les jours plus communes & moins cheres. Les Negres sont augmentés de 120 pour cent depuis 20 ans. Dans 20 ans ils feront donc plus que doublés de ce qu'ils sont à présent ; alors on ne pourra plus en acheter , & la Traite sera supprimée d'elle-même. Si l'on abolissoit aujourd'hui la Traite , les Colons qui doivent tous au commerce , pourroient encore payer avec de l'économie , même sans augmenter leur culture , parce que leurs dettes ne sont pas encore énormes ;

mais dans 20 ans ces dettes s'accumulant sans cesse & augmentant avec le prix des Negres , elles seront prodigieuses , ne pouvant plus en payer l'intérêt comme à présent en augmentant leur culture , parce que la Traite sera supprimée ; ils seront obligés de tout abandonner & les Colonies seront ruinées.

J'ai dit que tant que l'on laisseroit subsister la Traite & l'esclavage , on ne pouvoit remédier aux abus sans nombre que l'on voit dans les Colonies , parce que je crois être en état de prouver , que dans le régime actuel les Blancs y ont mille fois plus de causes de corruption qu'en Europe , & par conséquent y doivent être mille fois plus corrompus (1) , quelque chose que l'on fasse.

(1) Il seroit aisé de prouver , & l'on prouvera dans le tems , que la Traite même abolie , les Blancs dans les Colonies seront toujours prodigieusement corrompus tant que l'esclavage subsistera , & qu'il faut par conséquent l'abolir , par cette raison & pour mille autres ; les Colons crient à l'injustice , ont-ils raison ? Ils conviennent qu'un Esclave en dix ans les a plus que dédommagé de ce qu'il leur a coûté , on ne leur feroit pas d'injustice de les obliger d'affranchir cet Esclave au bout de 15 ans , je suppose ; les Colons , sans contredit , n'ont aucun droit sur les enfans qui naissent dans les Colonies , & qu'ils n'ont point achetés ; ces enfans leur paieroient de suite leur éducation , par leur travail depuis 15 ans jusqu'à 25. On peut donc , sans injustice , les obliger de les affranchir à 25 ans , ainsi du reste.

On connoît la nullité absolue de la Milice blanche des Isles qui a reculé dans la dernière guerre , tandis que l'on a été très-content des Negres & Mulâtres libres ; si nos Isles étoient cultivées par des Noirs libres , elles n'auroient besoin pour se défendre de nos troupes ni de nos vaisseaux. Si seulement la Traite étoit abolie , nos Esclaves étant mieux traités , & la plus grande partie étant créoles , ils ne nous seroient pas contraires en cas d'attaque. Mais tant que l'on permettra la Traite , ces Esclaves qui sont fort mal traités , aimant beaucoup le changement , & principalement ceux qui sont nés en Afrique , étant nos ennemis naturels , Saint-Dominique la Capitale des Colonies , qui , d'ailleurs a 200 lieues de côtes à garder , dont les rades sont mal défendues & les Villes point fortifiées , est exposée à être prise à la première invasion de l'ennemi : donc *il faut abolir la Traite si l'on veut conserver les Colonies.*

V°. *Les Negres sont maltraités dans nos Isles , & l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort.*

Les Colons avouent , par l'organe de
B 2

M. Malouet, que l'on peut mener les Negres sans fouet, & cependant ils les châtient : première preuve qu'ils les traitent mal. Donnez, disent-ils, la liberté au commerce, alors nous pourrons nourrir les Esclaves à meilleur marché & ils seront plus heureux; & n'ont-ils pas à présent de quoi les nourrir? Dans les années ordinaires un Negre ne coûte pas à un habitant le dixième de ce qu'il rapporte : une preuve que les Negres seroient encore très-malheureux, c'est que les Colons s'opposeroient toujours à l'abolition de la Traite, qui leur deviendroit inutile si les Esclaves étoient heureux. Mais sans se donner la peine de confondre leurs sophismes & les tableaux séduisans que l'on nous fait du bonheur des Noirs, sans entrer là-dessus dans des détails qui feroient frémir, & montreroient que les Colons, sans avoir un mauvais cœur, peuvent être cruels envers leurs Negres, parce qu'ils les regardent comme des animaux; sans parler des précautions qu'ils sont obligés de prendre contre les avortemens, & des suicides si fréquens parmi les Esclaves. On ne peut nier que la population ne diminue tous les ans de plus d'un seizième

dans nos Isles , & qu'en comptant la proportion des naissances à la population générale de un à vingt-deux comme en Europe , il n'en meure beaucoup plus que dans des hôpitaux où l'on compte beaucoup d'incurables ; cependant la population augmente parmi les Negres libres & dans plusieurs habitations bien tenues que l'on peut citer (1). C'est en vain que les Colons nous disent que les Negres libres sont moins libertins , que le *tetanos* emporte un grand nombre d'enfans. Dans les habitations dont j'ai parlé , il y a autant de libertinage , autant de *tetanos* & de maux d'estomac qu'ailleurs , & cependant la population y augmente , or elle diminue prodigieusement par-tout ailleurs : donc il est évident , quelque chose qu'on puisse dire , que les *Noirs sont très-maltraités dans nos Isles.*

Les Colons conviennent , & il est aisé de prouver , qu'il seroit fort dangereux ,

(1) Je dis que la population diminue tous les ans de plus d'un seizieme , parce qu'il y a environ 500 mille Esclaves dans nos Isles ; que 31 mille est à-peu-près le seizieme de 500 mille ; qu'on porte tous les ans 36 mille Esclaves dans ces Isles , & que le nombre de nos Esclaves n'augmente pas de 5000 tous les ans ; il est même douteux , depuis long tems , qu'il augmente sensiblement.

dans le régime actuel , que le Gouvernement se mêlât de la police intérieure des habitations ; aussi , malgré les Ordonnances , les Administrateurs des Colonies sont-ils obligés de fermer les yeux là-dessus. M. Malouet propose dans chaque Paroisse pour veiller à la conservation des Noirs , un Tribunal composé de trois Habitans qui seroient ainsi Juges & Parties ; quoique chacun , dit-il , en d'autres termes , blâme mon projet & veuille avoir chez soi une autorité illimitée , ils rougiroient , étant assemblés , de ne point punir une injustice , comme si leurs ancêtres avoient rougi de dicter le Code noir ; comme si des hommes accoutumés au despotisme , pour qui il avoue que l'esclavage est une cause de corruption , qui regardent , & d'après leurs Loix & leurs Usages ne peuvent regarder leurs Esclaves que comme des piéces de bétail , iroient se piquer de justice envers leurs instrumens de labou-
rage , à qui ils ne croient pas qu'on puisse faire d'injustice , & cela contre leur propre intérêt : qui ne fait d'ailleurs , que s'ils pouvoient croire leur honneur compromis , ils auroient cent moyens de le sauver , puisque les Negres ne sont jamais crus en Justice. *Il est donc démontré que les Negres*

*sont très-maltraités , & qu'il est impossible ,
quelque chose que l'on fasse , qu'ils le soient
mieux tant que la Traite subsistera.*

M. Malouet sent mieux que personne l'impossibilité de mettre en exécution ses projets de bienfaisance , tant celui-ci que les autres que l'on refutera ailleurs ; & il est évident qu'il ne les a hasardés que pour faire passer son apologie de la Traite.

*VI°. Il est aisé de prévenir les révoltes
qu'entraîneroient , suivant les Colons ,
l'abolition de la Traite.*

Les Planteurs affurent que l'abolition de la Traite seroit une torche allumée qui porteroit le feu dans les Colonies , parce que les Negres se persuaderoient qu'ils vont être libres ; d'abord il est plus que douteux qu'à Saint - Domingue , par exemple , notre plus belle Colonie , où ils sont abrutis par l'esclavage & un travail continuel qui les empêche de communiquer ensemble , qu'à Saint-Domingue dont les principaux quartiers sont quelquefois très-éloignés & séparés par des montagnes incultes , ils pussent jamais se rassembler , comme à la Jamaïque qui est petite & où ils sont plus rapprochés il est plus que

probable qu'ils seroient vendus par les gens de couleur libres (1), à qui ils ne peuvent rien cacher , & qui sont intéressés à maintenir l'esclavage. Mais quand même on auroit lieu de croire qu'ils seroient portés à la révolte , n'y auroit-il pas moyen de les prévenir ? Quoique les Loix ne la leur accordent pas, il est de fait que les Colons ont à présent une autorité illimitée sur leurs Esclaves ; voulez - vous épouvanter les Negres & les empêcher de croire qu'ils vont être libres , en même-tems que l'on abolira la Traite ; donnez par les Loix une autorité illimitée aux Colons , ils auront intérêt à n'en point abuser ; prenez d'ailleurs toutes les précautions de sûreté que l'on croira nécessaires , avant de publier des Réglemens pour l'abolition de l'esclavage , attendez plutôt quelques années pour laisser rasseoir les esprits des Noirs , si tant est qu'ils en aient besoin , ce qui n'est pas vraisemblable , tous les Colons conviendront qu'en s'y prenant de la sorte , *il est impossible que l'abolition de la Traite entraîne aucune révolte.*

Je crois vous avoir démontré, Messieurs,

(1) On appelle gens de couleur dans les Isles les Noirs & tous ceux qui tiennent de cette race , tels que les Mulâtres , Mislifs , Quarterons , &c.

que l'abolition de la traite ne nuiroit point à la Nation , & n'exposeroit les jours d'aucun Particulier ; si , non content de convaincre votre raison , je voulois émouvoir votre sensibilité , je vous peindrois la multitude effroyable de crimes que la traite occasionne nécessairement en Afrique , toutes les atrocités qui se commettent à bord des navires négriers , atrocités nécessaires pour épouvanter les Africains , qui sont plus de dix contre un , & pour empêcher les révoltes sur ces navires (1) ; je vous peindrois les larmes , le désespoir , la misère des enfans , des parens , des époux , des épouses de tous les infortunés que nous enlevons à leur patrie , & dont la moitié périssent en mer ou avant d'être acclimatés dans nos Îles ; mais les Colons feroient passer de pareils tableaux , tous vrais qu'ils sont , pour *de la déclamation* ; il suffit pour la cause des Noirs de prouver que la traite en fait périr un très-grand nombre , & que les Colonies peuvent s'en passer. On m'a objecté que les Etats-Généraux , qui avoient

(1) On a vu des Capitaines Négriers faire attacher des chefs de révoltés aux cordages de leurs vaisseaux , & là , les faire mutiler , tout vivants leur faire découper le corps en lambeaux avec des canifs pour servir d'exemple aux autres.

tant d'objets à traiter , ne pourroient vraisemblablement pas s'en occuper. Quoi ! lorsqu'il s'agit d'un abus aussi désastreux, puisqu'il ôte la vie à des Nations entières, & à nous-mêmes une foule de Matelots , qui ruine notre commerce, corrompt les mœurs nationales, qu'il faudra abandonner avant peu, & dont la cessation nous illustreroit à jamais ; des considérations de cette espece ne sont-elles pas plus que suffisantes pour engager les Etats-Généraux à nommer une Commission de vingt ou trente hommes sages , chargée d'examiner la cause des Noirs ? Ne pourroit-on trouver dans une Assemblée de mille personnes choisies , vingt ou trente hommes sans préjugés , inaccessibles aux intrigues des Colons , qui ne craignissent pas leur crédit , & ne tinssent au Commerce ni aux Colonies , par eux ni par leurs amis ? Car toutes ces conditions sont nécessaires pour être Juge compétent des Africains : quelque'importantes que soient les délibérations de l'Assemblée, l'absence de 20 ou 30 personnes y pourroit-elle nuire un instant, y seroit-elle seulement apperçue ? J'ose le dire , puisqu'ils le peuvent sans faire tort à leurs concitoyens , rien ne peut dispenser les représentans d'une Nation aussi douce qu'éclai-

rée , de discuter un préjugé dont les suites sont si affreuses , & qui doit intéresser tous les habitans de la terre.

Je m'adresserai à tous les Membres de cet auguste Sénat , & je dirai d'abord à ceux du premier Ordre : Pontifes d'une Religion sainte , c'est au nom de 500 mille innocens qui gémissent dans l'esclavage , de plusieurs millions de familles qui se voient sans cesse enlever par des Chrétiens leurs parens , leurs fils & leurs filles , que j'ose vous engager à porter aux pieds du trône , à mettre sous les yeux de la Nation assemblée , les réclamations de tous les Noirs de l'Afrique & des Colonies. Les partisans de l'esclavage vous les représenteront dans leurs écrits comme des brutes qu'il faut châtier pour leur bien : mais comme ils vous citeront ensuite des habitations bien tenues , où l'on ne se sert pas de fouet (1) , vous ne croirez pas à des assertions si opposées. Ils vous diront que l'on ne doit point se faire scrupule de la traite , parce que tous les esclaves que nous achetons sont des brigands & des criminels : mais comme ils ajoutent

(1) Voyez l'Ouvrage de M. Malouet , page s 33 & 132.

quelques pages après , que ces mêmes hommes font si bons , si honnêtes , que dans une habitation de 500 Noirs , la plus grande punition que l'on puisse leur faire est de les priver de la présence du maître (1) ; vous aurez mauvaise opinion d'une cause dont les meilleurs défenseurs sont obligés de se contredire sans cesse ; vous ne vous laisserez pas éblouir par le tableau présenté par eux des pertes que feroit la Nation à l'abolition de la traite , pertes que nous avons vues être imaginaires , qui même au premier coup-d'œil doivent paroître plus que douteuses ; & lorsqu'il vous sera démontré que la traite , dont l'abolition ne peut nous coûter de sang , fait périr pour la France seule environ 180 mille Noirs par année (2) , que nous ne faisons

(1) Voyez M. Malouet , pages 65 , 69 & 133.

(2) Les Européens exportent tous les ans 100 mille Noirs d'Afrique , qui d'après des calculs très exacts , occasionnent la mort de plus de 500 mille Africains. Sur ces 100 mille , il y en a 36 mille pour la France , dont 25 mille seulement sont fournis par les Armateurs François , & le reste par les Anglois. En renonçant à ce commerce , nous obligerions les autres Nations d'y renoncer , parce que les Noirs , qui commencent à être révoltés de notre brigandage , & souvent excitent à la révolte par dessous-main , les Esclaves qu'ils ont vendus , plus frappés par notre conduite de l'injustice des autres Européens , les recevraient peut-être fort mal , & ne s'adresseroient plus qu'à nous pour avoir des marchandises d'Europe en échange de leurs productions.

que le tiers de ce commerce , & que notre exemple obligeroit vraisemblablement les autres Nations d'y renoncer , vous ne croirez pas avec M. Malouet , qu'il soit indiscret , qu'il soit dangereux de parler & d'écrire pour sauver tous les dix ans la vie de *cinq millions d'hommes* ; vous engagerez la Nation à écouter , à protéger les défenseurs des Africains , & à nommer des Commissaires pour décider une question si importante à l'humanité.

Je dirai aux représentans de la Noblesse : hommes de la Nation , (c'est le sens du mot Gentilhomme) vous devez votre protection aux hommes les plus utiles à la Nation , aux Cultivateurs de ces Colonies , que l'on croit si nécessaires à l'Etat. On fait que votre Ordre y a plus de possessions qu'aucun autre. Distingués du peuple par votre naissance , vous devez vous en distinguer par vos vertus , en demandant les premiers que l'on règle le sort des Noirs.

Je dirai enfin aux Députés du Tiers : croyez qu'une classe d'hommes , de quelque couleur qu'ils soient , dont l'industrie n'est avantageuse qu'à nous , puisqu'ils n'ont aucune communication avec les autres peuples , qui paient à l'Etat autant & plus d'impôts

que nous (1), & sont obligés de nous acheter deux fois, de leur maître & de l'État, une liberté que nous leur avons enlevée, qui nous procurent le coton, le café, le sucre, tant de jouissances, tant de denrées, dont nous ne pouvons nous passer, qui soutiennent seuls ces établissemens éloignés, dont la ruine, suivant les Colons, entraîneroit celle de la Nation; que des hommes enfin à qui nous devons tant, qui ne vivent que pour nous, qui parlent notre langue & que nous avons privés de leur patrie, ont droit d'en trouver une parmi nous, & de faire partie d'un peuple à qui ils sont si utiles. Songez que vous êtes moins les représentans d'une Province particulière que de la Nation en général, & que par conséquent vous vous devez, autant à vos concitoyens des Colonies, qu'à ceux d'Europe & aux François noirs, qu'aux François blancs; comment donc osez-vous vous élever contre les abus des privilèges, quand vous laisserez subsister des abus plus odieux, prononcer le mot de liberté,

(1) Les Colons disent que les Negres ne payent pas d'impôts, & ils sont convenus tacitement qu'ils donnoient à l'État près de la moitié de leur travail, puisqu'ils ont avancé que Saint-Domingue, qui n'est fertilisée que par les Noirs, rend à l'État 45 pour cent de ses revenus.

quand vous ne réclamerez pas contre les horreurs de la traite ? Songez que les Noirs ne pouvant se faire entendre par eux-mêmes , & leurs malheurs ne vous frappant pas autant que ceux des Blancs , que vous avez sous les yeux , il seroit peut-être à propos de commencer par régler le sort des premiers que vous pourriez oublier , & quelques soient parmi nous les infortunes du pauvre , s'il est constant que le Negre livré aux caprices d'un maître colere & intéressé , & craignant à tous momens pour sa vie , doit être encore plus à plaindre , vous avez certainement l'obligation de vous occuper des Noirs , aussi-tôt au moins que des Blancs.

Une motion tendante à adoucir le sort des Noirs vient de passer sans contradiction au Parlement d'Angleterre : sans doute il seroit honteux pour des François de se laisser prévenir par leurs rivaux , & de recevoir d'eux des leçons de bienfaisance. Qui pourroit donc vous empêcher, Messieurs, de faire une pareille motion aux Etats-Généraux pour nommer , à l'exemple des Anglois , une Commission chargée d'examiner la cause des Noirs ? Ces malheureux ont d'autant plus lieu de l'espérer de votre justice , que , d'après toutce que nous avons

vu, il est, je crois, démontré que vous le devez, je le répète, à vous-même & à l'Etat.

Je suis avec respect,

M E S S I E U R S ,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur

*A Paris ce
Mai 1789.*

un ami des Noirs.

P O S T - S C R I P T U M .

J'ai avancé que dans le régime actuel, les mœurs des Colonies seroient toujours très-corrompues, que les Colons regardent leurs esclaves comme des animaux, que tous les projets de M. Malouet étoient inadmissibles; on pourroit contester ces assertions, il n'est pas inutile d'y revenir. Lorsqu'on parle de la corruption des mœurs dans les Colonies, on ne peut offenser les grands propriétaires qui sont en France, dont la plupart ne sont pas sortis d'Europe; il en est un grand nombre dont il faut respecter les vertus & l'humanité, & j'ose dire que ceux-là penseroient
comme

comme moi s'ils connoissoient le pays. Il y a beaucoup de corruption dans les Isles, parce que ces grands propriétaires n'y vont jamais, par ce qu'il n'y a pas la dixième partie des blancs qui y vivent, qui soient nés dans le pays. Ainsi l'on peut dire en général que les Colonies ne sont la patrie d'aucun blanc. Il est impossible que cela soit autrement dans un climat si différent de celui d'Europe, où l'on n'a aucune jouissance, où l'on est tourmenté de mille passions, où la moitié des Européens meurent dans la première année, où presque tous essuyent des maladies dangereuses. Si l'on réfléchit à tous les dangers auxquels les blancs sont exposés dans les Antilles, & que l'on y voit généralement parlant que des gens qui veulent faire fortune au péril de leur vie, & sont tirés des classes les plus corrompues parmi leurs Concitoyens; si l'on nous accorde que l'exemple de tous ceux avec qui l'on vit, l'éloignement de sa famille, des personnes, des objets qui retiennent dans leur devoir la plupart des individus, l'assurance de l'impunité, & de n'être pas moins considérés en revenant dans sa patrie, quelque chose que l'on fasse; que la réunion de toutes ces circonstances pour-

roit corrompre des hommes bien nés, & que l'intérêt dans les isles est le Dieu de tous les esprits, on concevra les *désordres affreux* dont se plaignent les Colons, ce sont leurs propres termes, on concevra que l'on y vende tout. Que dans tous les états, l'on y regarde comme ordinaires, des procédés qui déshonoreroient en Europe, & que l'on s'y permette journellement, sans perdre l'estime publique, des concussions, des extorsions, qui feroient pendre un homme en France.

Si à toutes les causes de corruption que j'ai indiquées, on ajoute encore celles qui dépendent de l'esclavage & du climat, on concevra & l'on croira, parce qu'il est impossible, je le répète, que cela soit autrement, on concevra que les grands crimes doivent être assez communs dans les Isles, & que les blancs y doivent être plus vicieux que les noirs qui ont moins d'occasions de le devenir. En effet, les blancs ne cherchent qu'à se tromper mutuellement, & les noirs, du moins, se gardent fidélité entr'eux.

M. Malouet, qui fait tout cela, assure que les Negres seroient mieux traités, par la suite, si l'on changeoit les mœurs Colo-

niales ; & pour y parvenir , il propose d'établir , dans les Isles , des Colleges , destinés à l'éducation des jeunes Créoles. Changer les mœurs Coloniales ! Comment trouvera-t-il des maîtres sages pour ces enfans , dans un pays où il ne peut aller , comme nous avons vû , que des hommes-avides & déjà à moitié corrompus. Comment formera-t-il des hommes dans un pays où la température rend ordinairement les Européens incapables d'aucune contention d'esprit , où tout porte à la licence , où les noirs & mulâtres , des deux sexes , vont nus jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans , où ces enfans verroient leurs semblables traités comme des animaux. M. Malouet aura beau dire , il est impossible que les mœurs des Colons soient meilleures , & que les Nègres soient plus heureux tant que la traite subsistera.

Comment a-t-on pu se laisser séduire un instant par l'ouvrage de M. Malouet , qui montre par-tout des préjugés contre les noirs , qui affirme que tout seroit perdu , si l'on voyoit des Financiers , des Négocians mulâtres , comme si on ne pourroit pas , comme à présent , leur interdire l'entrée de la France , & les reléguer dans

les Isles ? Comment a-t-on pu s'en rapporter à M. Malouet qui convient, en quelque sorte , en commençant son ouvrage , qu'il fera de mauvaise foi ; après avoir avoué que la traite produit des scènes atroces , il donne à penser , qu'il va en décrire une , & s'arrête tout-à-coup , en disant : *ici le peintre a dû voiler le visage d'Agamemnon* A dû voiler ! Et pourquoi ne pas achever cette description , pourroit lui dire l'Avocat des noirs ? Si vous étiez impartial , n'ajouteriez-vous pas à la peinture exagérée de ce que l'on perdrait à l'abolition de la traite le tableau des maux qu'elle cause ? Et vous voulez *les voiler* ces maux , cacher ce qui est contre vous ; vous pouvez avoir ce projet , mais il n'est pas adroit d'en convenir.

J'ai dit que les Colons regardoient leurs esclaves comme des pièces de bétail , parce que leurs loix , leurs usages , tout ce qu'ils ont sous leurs yeux , contribuent à leur donner cette opinion. D'abord le Code noir , que l'on suit encore , déclare que les Negres sont des *meubles* , & que comme tels , ils doivent entrer dans la Communauté. Les Créoles s'accoutument , dès-

leur enfance , à voir leur avilissement , à en faire leur jouet , à entendre calomnier sans cesse l'intelligence & les mœurs de ces malheureux ; notre amour-propre , & la teinte de leur peau , nous porte naturellement à nous croire au-dessus d'eux ; d'un autre côté , la supériorité que nous donne en général , sur eux , la civilisation , dont ils sont pourtant fort susceptibles , la distance immense que les loix mettent entre deux hommes égaux en talens , mais de couleur différente , l'abrutissement dans lequel l'habitude d'être traités comme des animaux , en retient une partie , le spectacle habituel de cinq ou six cens noirs , conduits par une trentaine de blancs , sans qu'ils puissent se défendre , entassés dans la calle d'un navire comme des poulets que l'on porte au marché ; tout cela peut faire excuser le préjugé des Colons , & l'usage où ils sont , usage autorisé par les loix , de les vendre à l'encan comme des chevaux , & de les confondre sans cesse avec les animaux ; entr'autres , dans les annonces de vente , où l'on lit journellement , *Habitation , consistante en tant de carreaux , tant de mulets , tant de negres.* Comment des hommes habitués à ces usages , gouvernés par ces loix , témoins de

ces spectacles , ne prendroient-ils pas pour des bêtes , ces Negres qu'ils voient par-tout traiter impunément comme tels , quoiqu'ils soient dix fois plus nombreux que leurs oppresseurs ? Aussi le croient -ils fermement. Et le blanc le plus pauvre , le plus grossier , qui aura resté quelque-tems dans les Colonies , refusera d'épouser une mulâtresse riche & instruite ; il se croira déshonoré de manger avec un mulâtre opulent & bien élevé , parce que ces gens-là tiennent un peu de la race des esclaves.

Ce que l'on entend dire à tout le monde , & tant d'autres causes , dans les Isles , contribuent à nous donner ce préjugé , que sans des circonstances particulieres , si l'on n'a pas le tems & l'habitude de réfléchir , si l'on a résolu d'avance de se roidir contre l'opinion générale , il est très-difficile à l'homme le plus philosophe de pouvoir s'en garantir. Tout ce que nous avons dit ne peut donc faire aucun tort à M. Malouet , qui penseroit sans doute tout autrement , s'il n'eût vu le pays que comme observateur.

On a plus d'un exemple de Sociétés où des institutions vicieuses rendent cruels , envers certaines classes de leurs semblables , des hommes naturellement bons. C'est ce

qui arrive dans les Ifles où le même Colon , que le préjugé rend cruel envers ses esclaves , parce qu'il les regarde comme des bêtes , & ne croit pouvoir les mener que par la crainte , est souvent honnête , humain même envers les blancs. Nous sommes donc loin de croire , comme M. Malouet en accuse les amis des noirs, nous sommes loin de croire que les Colons soient *des Ogres*, & qu'il faille qu'en France on ait horreur d'un Créole ; ce sont les loix , les institutions , que nous accusons de tout le mal ; les loix , les institutions , les obligent à regarder leurs Negres comme des animaux ; il est naturel qu'ils les traitent de même. Cependant , si l'on observe que l'accroissement des lumieres , qui rend tous les jours les mœurs plus douces en Europe , ne fait pas le même effet dans les Colonies , quoiqu'en dise M. Malouet , parce qu'on ne peut profiter de ces lumieres dans un pays où l'on ne pense qu'à s'enrichir , où la chaleur , qui relâche au moral comme au physique , empêche de réfléchir & de s'appliquer à la lecture ; si l'on conçoit qu'il est dans la nature que les Colons s'irritent plus souvent contre leurs esclaves que contre leurs animaux , parce qu'ils leur soupçonnent quelquefois

de la mauvaise volonté , ce qu'ils ne peuvent penser des bêtes ; si l'on se figure les fureurs que doit exciter la plus petite contradiction dans des hommes accoutumés au despotisme , & que ces hommes ne pensent pas qu'il y ait plus de mal à détruire un Negre qu'à égorger un mouton , on croira d'autant plus à ce que l'on raconte des cruautés de quelques Colons , qu'il seroit extraordinaire dans l'ordre actuel des choses, que de pareilles scènes n'arrivassent pas très-souvent. Et comme il est important , pour l'humanité , que ces cruautés soient connues , on n'accusera pas , avec M. Malouet , d'avoir la fièvre chaude ceux qui les feront connoître , peut-être , au contraire , on leur en saura quelque gré , sur-tout s'ils ont le ménagement de n'en point nommer les auteurs.

M. Malouet fait entendre que la Traite deviendroit inutile , si les Colons étoient en état d'employer , en avances foncières , l'argent qu'ils donnent aux Etrangers pour avoir des bois & des bestiaux ; & , pour n'avoir plus besoin des Etrangers , il les engage à planter des forêts , à nettoyer de mauvais terrains pour en faire des pâturages , cela est très-bien vu sans doute. Mais comment M. Malouet persuadera-

t-il aux Colons qui doivent tous, & sont pressés de jouir, de détourner leurs Esclaves de travaux très-productifs, pour les employer à des travaux qui ne produiroient rien au moins de très-long-temps ? Croit-il qu'ils feront sur le champ une perte certaine, dans l'espoir d'un gain à venir, fort douteux encore tant que la Traite subsistera ? Tels sont les moyens que M. Malouet propose pour adoucir le sort des Noirs ; a-t-on eu tort de le mettre au nombre de ces sages intéressés, qui en s'affligeant sur les maux de l'humanité, indiquent des remèdes qu'ils savent être inadmissibles, afin d'avoir droit de sonner l'alarme sur tout projet qui tend à les réformer ?

Si les États - Généraux nomment une Commission pour régler le sort des Noirs, elle s'occupera vraisemblablement avant tout, d'une institution atroce, l'impôt sur la liberté qui, de l'aveu même des Colons, ne leur est point avantageux, & de la demande qu'ils font d'être admis à l'Assemblée nationale ; cette demande, cet impôt ne sont rien moins qu'indifférens aux Noirs, nous devons donc en parler.

Le Gouvernement qui ne peut tout voir par lui-même, obligé de s'en rapporter à des hommes que les Colons avouent eux-

mêmes avoir des préjugés contre les Noirs (1), non-seulement leur est pas favorable en Amérique, il s'oppose même à ce qu'on leur fasse du bien : par quelle fatalité un Monarque bienfaisant qui a aboli la servitude dans ses domaines, empêche-t-il un Particulier à Saint-Dominique de donner la liberté à ses Esclaves ? C'est une grace que l'Administration n'accorde guère que pour un seul individu & pour laquelle il faut payer 2000 livres, par tête, sans compter les frais de Bureau. On a donné quelques raisons pour motiver cet impôt ; je vais tâcher d'y répondre & d'en montrer les inconvéniens.

On a dit que la plus grande partie des libertés se donnoient à des enfans de Blancs & de Negresses ; qu'en empêchant les peres

(1) Voyez l'Ouvrage de M. Malouet qui est Colon, & a été Administrateur dans les Colonies. » Les Administrateurs (dit-il page 16) reçoivent ces préjugés » avec une sorte de respect ; ils s'en laissent dominer.... » Ils se familiarisent ensuite avec ce spectacle habituel » du despotisme colonial.... Tous les hommes ont une » tendance naturelle à cet abus de la force & de la » position d'un homme relativement à un autre. Ils reviennent en France rendre ces impressions irrésolues, » & l'indifférence, l'inattention du Gouvernement se perpétue par toutes ces causes ».

de les affranchir , il y auroit plus de mariages légitimes , & que la population , dans les îles , augmenteroit parmi les Blancs. D'abord , nous avons vu que le climat , dans les îles , étoit trop contraire aux Blancs , pour qu'ils pussent jamais y peupler ; nous avons vu que les Européens s'y regardent tous comme en exil , ce qui fait que la plupart y seront toujours célibataires ; & si quelqu'un à présent prend une femme , c'est pour la mener en France. D'ailleurs , on y a tant de facilité de satisfaire ses desirs , qu'on ne peut s'y marier que par spéculation , & les Blancs pauvres , qui ne sont pas en état de racheter leurs bâtards , ne pouvant , sans déshonneur , épouser une femme de couleur , ne s'y marieront jamais. L'impôt sur la liberté ne peut donc augmenter la population parmi les Blancs.

On a dit qu'il falloit empêcher qu'il y eût beaucoup d'affranchis , qui deviendroient des fainéans & des vagabonds , & pourroient porter les Esclaves à la révolte. Sans doute , il ne faut point de vagabonds , il ne faut pas laisser affranchir un Negre , qu'il n'ait un métier ou une petite habitation qui puisse le faire subsister ; il faut le remettre dans l'esclavage , si pouvant

avoir un état honnête, il préfère à ne vivre que de rapines; mais pourquoi faire payer pour avoir droit de l'affranchir, plus de 2000 livres à son maître qui, avec cet argent, pourroit lui donner un état, & en faire un homme utile? Tout le monde fait, d'ailleurs, que loin de favoriser les révoltes, les affranchis sont fort partisans de l'esclavage, parce qu'ils ont tous des Esclaves, ayant bientôt gagné de quoi en acheter au moins un. L'impôt sur la liberté, qui rapporte fort peu, qu'il seroit aisé de remplacer par d'autres, qui déplaît au plus grand nombre des Colons, n'a donc pu être proposé que par quelques-uns d'entr'eux, qui voudroient persuader aux Negres que l'esclavage est leur état naturel & n'être point taxés d'ingratitude, en n'affranchissant pas ceux qui les auroient bien servis.

Non-seulement cet impôt n'est d'aucune utilité, il a encore de grands inconvéniens. Lorsque des enfans mulâtres, élevés comme des hommes libres par un pere blanc, le perdent avant qu'il ait pu les racheter & qu'ils se voyent traiter en esclaves par son héritier, ou par le Gouvernement qui s'en empare au défaut d'héritier, quel doit être leur désespoir, leurs fureurs; combien ne doivent-ils pas être tentés de s'enfuir, de

se donner la mort ou de la donner à leurs tyrans ? Lorsque des Esclaves favorisés perdent un maître bienfaisant, qui leur eût donné la liberté, & tombent entre les mains d'un barbare qui les accable d'outrages & les soumet aux ordres de ceux qu'ils ont commandés, quelle doit être la rage de ces hommes naturellement vains, & combien ne doivent pas succomber à la tentation de se détruire ou de déserter ? L'impôt, sur la liberté, doit donc faire verser beaucoup de larmes, causer des meurtres, produire des défections & des vagabonds ; & s'il est vrai que les Negres libres peuplent beaucoup plus que les Esclaves, il doit encore diminuer la population parmi les Noirs, qui seuls peuvent devenir indigènes dans les Antilles. Ce n'est pas tout, on fait que presque tous les affranchis ont un métier ; en empêchant les affranchissemens, on prive encore les Colonies & les Colons d'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent à beaucoup meilleur marché que ceux qui viennent d'Europe. Il est donc indispensable de supprimer au plutôt cet impôt atroce, parce qu'il n'est d'aucune utilité & qu'il nuit aux Colons & aux Colonies ; mais venons-en à la demande qu'elles font

d'avoir des Représentans à l'Assemblée nationale.

Si la Colonie de Saint-Domingue , que je prends pour exemple , parce qu'elle vaut à elle seule le double de toutes les autres , étoit composée d'hommes libres , comme la nouvelle Angleterre , & que tous les Propriétaires fussent sur les lieux , il n'est pas douteux qu'elle ne dût avoir des Députés ; mais si , à Saint-Domingue , au contraire , il y a dix fois plus d'esclaves que d'hommes libres , si ces derniers veulent avoir des Représentans aux Etats-Généraux pour faire l'apologie de l'esclavage , & par conséquent resserrer les fers des autres , si les neuf dixiemes des Blancs qui y vivent , ne comptent pas y mourir & n'y ont pas de propriétés ; si la plupart des grands Propriétaires ne sont jamais sortis de France , & y ont déjà eu voix délibérative , Saint-Domingue assurément ne peut être comparée en rien à une Province de France , quoiqu'en disent quelques Colons.

Nous avons vu qu'ils traitoient très-mal leurs Esclaves , puisque la population qu'il leur seroit facile d'entretenir diminue tous les ans d'un seizieme ; nous avons vu qu'il étoit impossible que ces Esclaves fussent

plus heureux tant que la Traite subsisteroit ; or ils demandent & leurs Députés demanderoient la continuation de la Traite ; c'est-à-dire la facilité de pouvoir immoler tous les ans , sans se ruiner , le seizieme de leurs Esclaves , environ 22 mille : donc *l'humanité est intéressée à ce que les Colons n'aient pas de Députés.*

Nous avons vu que les Colons avoient des préjugés , & de grands torts envers les Noirs : il n'est donc pas douteux qu'ils ne leur fussent contraires dans l'Assemblée Nationale : les Noirs n'y ayant pas d'Avocats , est-il juste d'y admettre les Avocats des Blancs qui parleroient contre les Noirs sans que ceux-ci pussent se défendre ? Mais examinons les raisons que MM. du Comité de Saint-Domingue allèguent pour avoir des Députés. *Saint-Domingue (disent-ils), fondée par des Flibustiers François qui se sont donnés à la France , est doublement une Province Française.* Quel est celui de ces MM. qui descend des Flibustiers ? Y en a-t-il un sur dix qui regarde Saint-Domingue comme sa patrie ? Tous les Blancs , au contraire , ne la considerent - ils pas comme une auberge où ils ne sont qu'en passant ? *Nous sommes exposés aux premières attaques de l'ennemi , aux intempé-*

ries d'un climat mal sain. D'abord , ceux qui parlent , & presque tous les Propriétaires , n'y font point exposés puisqu'ils résident en France : leurs Gérans sont exposés , mais c'est parce qu'ils sont avides , & ce n'est pas pour le bien de l'Etat qu'ils s'exposent. *Nous sommes utiles à l'Etat ; si vous l'êtes , c'est par hasard , parce que vous y trouvez votre profit. Nous cultivons sous un ciel brûlant des productions devenues en Europe de première nécessité.* Ce n'est pas vous qui labourez , ce sont les Negres , ce sont ces hommes que vous comptez pour rien à qui nous en avons l'obligation. *Une partie de la Cour est Créole.* Dites composée de personnes qui ont des propriétés à Saint-Domingue , ce qui est fort différent. Si ces personnes rendent des services à l'Etat , les Colonies qu'ils n'ont jamais habitées doivent-elles s'en glorifier ? *Nous sommes braves , dévoués à la Patrie.* Oui , ceux qui parlent , Messieurs du Comité sont très-braves , mais encore une fois ils ne sont pas Créoles ; à Saint - Domingue tous les Blancs sont miliciens , & il n'y a pas de troupe plus corrompue , moins aguérie que cette milice , qui a fui dans la dernière guerre , où les Noirs libres ont très-bien fait. Comment des hommes honnêtes s'ob-

tinent-ils

minent - ils à vouloir faire corps avec des gens si méprisables à très-peu d'exceptions près, & des concussions desquels ils se plaignent sans cesse ?

Nous avons quatre mille signatures, cela n'est pas étonnant; vous avez fait signer tous les gens qui peuvent avoir besoin de vous, des Négocians, des Ouvriers, vos Gérans, une foule d'hommes qui veulent l'être. D'ailleurs, il y a 25 mille Blancs à Saint-Domingue qui presque tous savent signer. On dégoûteroit les Colons en leur refusant des Députés, & l'on nuiroit aux Colonies qui sont nécessaires à l'Etat. C'est ainsi qu'on les compare toujours à une Province de France; les trois quarts des Européens, même des Colons, n'y allant que pour faire fortune, & n'ayant pas l'intention de s'y fixer, que l'on accorde ou non aux Colonies quelques privilèges honorifiques, ils n'y porteront pas moins leurs capitaux & leur industrie : mais revenons à la question. Le plus grand nombre des Blancs qui vivent à Saint-Domingue, nés en Europe, ne s'y croient pas dans leur Patrie; n'y étant pas propriétaires, ils s'intéressent peu à sa gloire, & il doit leur être indifférent qu'elle aie des Députés.

De toutes les personnes qui composent en

France le Comité colonial de Saint-Domingue , aucune n'y a habité de suite , & les deux tiers n'y ont jamais été. Il ne devoit donc y avoir que les Créoles libres , blancs & noirs qui pussent être Electeurs , & comme les premiers ne voudroient pas délibérer avec les autres , qui , d'ailleurs sont plus nombreux (1) , il n'y auroit pas de députation. Qu'est-ce donc qui demande cette députation ? Un petit nombre d'hommes qui tous résident en France , qui y ont été Electeurs & dont plusieurs ont été élus Députés. . . . Ainsi , ceux qui seuls auroient droit de demander des Députés ne députeroient pas ; ceux qui en demandent n'en ont pas le droit ; & si on leur en accordoit , on feroit une injustice aux gens de couleur libres qui n'auroient aucune part à l'élection.

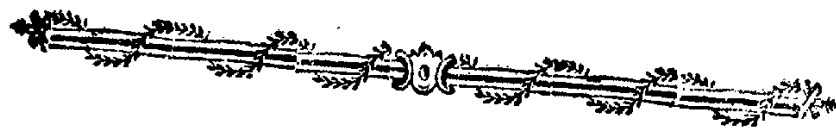
Résumons & concluons : nous avons vu que les Noirs qui sont dix fois plus nombreux que les Blancs perdroient à ce qu'ils eussent des Députés : donc , si l'intérêt du plus grand nombre doit l'emporter , ils ne devoient point en avoir.

(1) On ne compte , à la vérité , à Saint-Domingue , que 15 mille gens de couleur libres & 25 mille Blancs , mais il n'y a pas le dixième des Blancs qui soient nés dans les Isles , & presque tous les gens de couleur sont Créoles.

Les Blancs qui maltraitent beaucoup les Noirs ne peuvent les représenter : donc (en supposant qu'on n'eût aucune des raisons que nous avons vues pour rejeter leur demande), ils ne peuvent avoir au plus, comme en France, qu'un Député sur 20 mille, c'est-à-dire *un* pour Saint-Domingue. Et puisqu'il est prouvé que les Noirs sont très-malheureux, & que l'abolition de la Traite est le seul moyen d'améliorer leur sort, les Colons ne peuvent avoir des Députés en raison de la population des Colonies, c'est-à-dire représenter les Negres, *tant que leur Comité ne demandera pas d'avance l'abolition de la Traite.*

L E T T R E S
D E L A S O C I É T É
D E S A M I S D E S N O I R S ,
A M . N E C K E R ,
A V E C L A R É P O N S E
D E C E M I N I S T R E .

Juillet 1789.



LETTRE
DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DES NOIRS,
A M. NECKER,
MINISTRE D'ÉTAT,
& Directeur - Général des Finances.

Paris, le 6 Juin 1789.

MONSIEUR,

LA Société des *Amis des Noirs*, croiroit manquer à l'obligation sacrée qu'elle a contractée de défendre la cause des malheureux Africains, si elle ne vous témoignoit pas, en leur nom, sa vive reconnoissance pour l'hommage que vous avez rendu à leurs droits, & pour les vœux pleins d'humanité que vous avez faits en leur faveur, dans votre Discours prononcé à l'ouverture des Etats-Généraux. Il étoit digne d'un Ministre qui s'est entièrement consacré au bon-

heur des Français , de fixer les yeux de cette Nation douce & généreuse , sur le sort affreux de millions d'hommes , qu'on enlève , qu'on condamne à une captivité éternelle , sous le prétexte d'augmenter nos jouissances & notre grandeur.

Il étoit digne de vos lumières de faire entrevoir , que la prospérité des Colonies pouvoit se concilier avec l'abolition de la Traite des Noirs , & de louer les mesures prises par la Nation Anglaise , pour constater cette vérité , dont la démonstration doit entraîner l'anéantissement de ce Commerce.

Les innovations , dans le système politique des Finances Européennes , & sur-tout dans celui de l'Angleterre , ne peuvent plus être indifférentes à la France. Telle est maintenant la force des choses qui les gouverne , que la prospérité suivra constamment les principes conformes aux droits de l'humanité , & que l'Etat le plus libre dans sa constitution , & le plus éclairé dans sa politique , doit l'emporter sur ses Rivaux. Si nous tendons vers ce but , nous devons donc observer nos voisins , & emprunter d'eux tout le bien qui se fait chez eux. Ainsi , nous osons espérer avec vous , Monsieur , que la conduite du Parlement d'Angleterre , relativement à la Traite des Noirs , aura une influence efficace sur les

Etats-Généraux ; qu'elle les engagera à établir , dans leur sein , un Comité semblable à celui que la Chambre des Communes a institué.

Les momens sont précieux. Si d'après l'enchaînement des preuves que M. Willberforce a présentées au Parlement , si , d'après la vérification des faits , des dépositions , & la discussion des raisonnemens qu'il a accumulés , l'Angleterre prend un parti décisif , la France ne peut rester dans une inaction qui lui seroit fatale ; elle ne peut laisser s'opérer , à ses côtés , un changement total dans le système des Colonies , sans examiner quelles conséquences pourroient en résulter pour les siennes.

Pénétrée de cette vérité , la Société des Amis des Noirs , doit solliciter incessamment la création d'un semblable Comité , afin d'y discuter publiquement cette grande cause , avec les Armateurs & les Planteurs eux-mêmes. Elle ose se flatter qu'alors elle trouvera , dans votre amour pour l'humanité & la liberté , une protection constante , & tous les secours nécessaires , pour se procurer les renseignemens dont elle aura besoin.

La Société ne doit pas , cependant , vous dissimuler , Monsieur , qu'elle a entrevu , avec peine , dans un autre endroit de votre Discours , que vous n'aviez en vue qu'une diminution , & non la

suppression entière des primes qui favorisent la Traite des Noirs, d'où résulteroit, qu'on ne songe pas encore à son abolition.

Permettez-nous de vous retracer ici ce passage de votre Discours.

« Les primes (y dites-vous) que le Roi accorde pour l'encouragement du Commerce, » s'élèvent aujourd'hui à trois millions huit cens mille livres, & celle accordée sur la Traite » forme seule un objet de deux millions quatre » cens mille livres.

» Il y a lieu de croire que cette dernière dépense pourra être diminuée de près de moitié, » en adoptant une disposition que l'humanité seule » auroit dû conseiller, Sa Majesté a déjà fait connaître ses intentions à cet égard, & il vous » en sera rendu compte plus particulièrement ».

Si la Société des Amis des Noirs ne se trompe point en interprétant cet article, elle croit y lire qu'on se propose de laisser subsister ce Commerce, en y faisant uniquement quelques changemens.

Dans cette interprétation, la Société se croit obligée de réclamer, au nom des Noirs, contre ce projet. Elle croit, avec les Sociétés de Londres & d'Amérique, que la Traite des Noirs est fondée sur le vol, l'assassinat, le brigandage ; qu'il n'est ni de l'équité, ni de la dignité d'une

Nation éclairée , de modifier , ou de régler un trafic , qui ne peut jamais être qu'atroce & criminel ; trafic , d'ailleurs aussi funeste que déshonorant pour la Nation Française ; qu'il est donc impolitique d'alimenter & d'encourager la Traite par des primes , quelques médiocres qu'elles soient ; qu'il l'est doublement , en ce que la plus grande partie de cette prime passe entre les mains des Anglais , auxquels des Négocians Français ne rougissent pas de prêter leur nom , pour éluder l'intention du Conseil ; & en ce que pour payer cette prime , on enlève à l'indigent Habitant de nos campagnes son pain , le fruit de son labeur. Ainsi , l'on agrave la misère , pour faire d'autres malheureux ; on l'impose , pour enrichir des Anglais & des *Marchands de chair humaine* ; on impose ce Payfan , qui n'a pas la triste faculté de se rassasier de pain , pour encourager , par un moyen barbare , la culture du sucre & du café , qu'il ne consomme point.

Cet enchaînement d'horreurs engagera , sans doute , les Etats-Généraux à abolir entièrement cette prime. Vous nous pardonnerez donc , Monsieur , de solliciter auprès d'eux cet acte de Justice & de politique ; vous nous pardonnerez de nous élever , à cet égard , contre un adoucissement suggéré par votre humanité ; adoucissement , qui , dans le fait , la rendroit illusoire.

Elevé à une place éminente, environné, à juste titre, de l'estime universelle, votre opinion doit avoir une grande influence sur *l'opinion publique* ; nous devons donc en prévenir l'effet. L'obligation que nous avons contractée pour les Noirs nous en fait la Loi.

Mais nous espérons que, lorsque nous aurons soumis à votre sagesse les faits & les motifs qui doivent faire proscrire la Traite, vous abandonnerez l'inutile projet de l'adoucir par de nouveaux Réglemens. Par-là, vous ajouterez à la célébrité de votre nom, & vous le ferez bénir des Noirs de nos Colonies, des Français, & de l'humanité entière.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

M O N S I E U R ,

Vos très-humbles
& très-obéissans serviteurs,

(*Par ordre de la Société des Amis des Noirs*)

Signé, E. CLAVIERE, Président,

GRAMAGNAC, Secrétaire.

DE BREBAN, Trésorier.

RÉPONSE DE M. NECKER

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Versailles, le 14 Juin 1789.

J'AI reçu, Messieurs, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La contradiction que vous paroissez vouloir trouver dans mon Discours, ne me paroît pas juste, puisque la phrase dont vous rappelez les termes, est applicable au moment présent; & vous penserez sûrement que tant que la Traite des Noirs subsistera, il est à desirer *que la dépense des primes soit diminuée de moitié, en adoptant une disposition que l'humanité seule auroit dû conseiller.*

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, NECKER.

A M. CLAVIERE,

*Président du trimestre de la Société des
Amis des Noirs,*

A PARIS,

RÉPLIQUE A M. NECKER.

Nous avons l'honneur de vous présenter nos remerciemens pour la Lettre que vous nous avez adressée le 14 de ce mois, relativement à la phrase de votre Discours d'ouverture, sur laquelle nous nous sommes permis quelques observations.

Nous n'avons prétendu trouver aucune contradiction dans ce que vous avez dit sur l'abolition de la Traite des Noirs. Nous avons rendu hommage à votre opinion sur cette abolition, mais sans nous écarter du moment présent, nous avons réclamé contre le projet de diminuer la prime, au lieu de la révoquer immédiatement.

Nous aurions dû, sans doute, développer davantage notre idée. La Traite étant en elle-même un attentat contre les Loix divines & humaines, un trafic fondé sur le brigandage & l'affassinat, la Société des Amis des Noirs est dans l'opinion, qu'en attendant l'abolition de ce commerce, nulle espèce de faveur ne doit lui être accordée; qu'il seroit même heureux que le défaut de primes le fût cesser, & que, si l'humanité conseille des

adoucissémens aux maux inévitables , elle s'y refuse , dans tous les cas , où son intervention prolonge ou autorise des maux , qu'aucune nécessité ne sauroit justifier.

Cette opinion , fondée en principes , est encore fortifiée par l'inutilité de tout réglemēt que l'humanité entreprendroit de dicter ici. Les maux de la Traite sont tels , que le moindre est intolérable , & leur effrayante accumulation écarte absolument toute idée d'adoucissement. C'est par sa nature même que la Traite n'en est pas susceptible , & c'est en cela , Monsieur , que vos vues bienfaisantes feroient trompées.

Le but de notre Société nous a imposé la Loi de rassembler toutes les lumières qui doivent diriger les États-Généraux & le Gouvernement sur cet objet. Le Parlement d'Angleterre a ordonné quelques palliatifs , & c'est vous en prouver l'inutilité , que de vous informer que les Armateurs eux-mêmes ont déclaré , que les nouvelles dispositions étoient incompatibles avec la Traite.

Ainsi , ceux-là même qui sollicitent la continuation de cet exécrationnable trafic , ont déclaré , en dernière analyse , que tout ce qu'il a d'atroce & d'inhumain est nécessaire ; que tout y est combiné ; que la Traite des Nègres devient un négoce ruineux , si l'on ne peut pas , à tous risques , en entasser

un grand nombre dans l'espace construit rigoureusement pour un nombre beaucoup moindre ; si l'on ne peut, enfin , contenir leur désespoir par la terreur.

Il est impossible , d'après de telles déclarations, de songer à adoucir la Traite. Ce que peut ajouter à ses rigueurs la férocité d'un Capitaine endurci par l'habitude , est un mal léger en comparaison des horreurs incalculables auxquelles il faudroit que l'humanité même consentît , si elle étoit condamnée à conserver la Traite.

Permettez-nous donc, Monsieur, d'insister auprès de vous sur la nécessité de sa suppression , nécessité plus sensible encôre , quand on considère attentivement le sort futur du trafic des Noirs. Il est condamné dans l'opinion publique en Angleterre. Le Parlement ne se seroit pas prêté à la solennité de ce grand procès , n'en auroit pas ordonné l'instruction dans le plus grand détail , s'il n'eût pas prévu qu'il ne restoit plus qu'à motiver sa destruction. Elle semble éprouver des lenteurs : mais , n'est-ce point que le Ministère s'occupe en silence des moyens de montrer , à l'instant même où l'abolition de la Traite sera prononcée , un remplacement agréable à la Nation , un remplacement qui présente immédiatement à toute la partie du Commerce Anglais ,

habitué aux expéditions pour l'Afrique , une occupation propre à le dédommager ? Le Parlement n'auroit-il point cru que cette intention assureroit d'autant mieux l'anéantissement de spéculations , qu'il ne peut plus tolérer , après la publicité de leur barbarie ?

Si telles étoient les vues du Parlement d'Angleterre , il n'en deviendroit que plus important pour la France de s'occuper de la révolution que le respect humain commande , & que des combinaisons plus éclairées conseillent depuis long-tems.

Quoi qu'il en soit , Monsieur , nous osons espérer que vos vœux étant conformes aux nôtres , vous voudrez bien favoriser les travaux de notre Société (1).

Nous joignons à cette Lettre un Exemple du dessin & de la description d'un Navire chargé d'Esclaves ; c'est le résultat d'informations prises par ordre du Conseil Privé d'Angleterre , & la Société Anglaise , qui poursuit l'abolition de la Traite , s'est empressée de nous envoyer cette preuve irrésistible du crime dont elle veut dé-

(1) La Société a nommé trois Députés auprès des Etats-Généraux , pour y suivre ces travaux , & défendre la cause des Noirs. Ces Députés sont , MM. *le Marquis de Condorcet , Brissot de Warville , & de Bourges.*

livrer l'humanité. Comme il est important que tous les travaux de la Société soient publics, nous avons cru devoir imprimer la Lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire : la nécessité de faire connoître le sens de votre phrase, qui a excité nos réclamations, nous force à donner à votre Réponse la même publicité. Nous osons espérer que vous voudrez bien l'approuver, en considérant que nous n'avons d'autre objet que l'instruction publique.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

M O N S I E U R,

Vos très-humbles
& très-obéissans serviteurs,

(Par ordre de la Société des Amis des Noirs.)

Signé, E. CLAVIERE, Président.

GRAMAGNAC, Secrétaire.

Paris, le 24 Juin 1789.

M É M O I R E

SUR LES NOIRS

DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

*Lu à l'Assemblée de la Société des Amis
des Noirs, le 9 Février 1789.*

PAR J. P. BRISSOT DE WARVILLE,

*Président de la Société des Amis des Noirs de
Paris; Membre honoraire des Sociétés insti-
tuées pour l'abolition de la traite & de l'escla-
vage des Noirs à Philadelphie, à New-York,
& à Londres, & l'un des Représentans de la
Commune de Paris.*

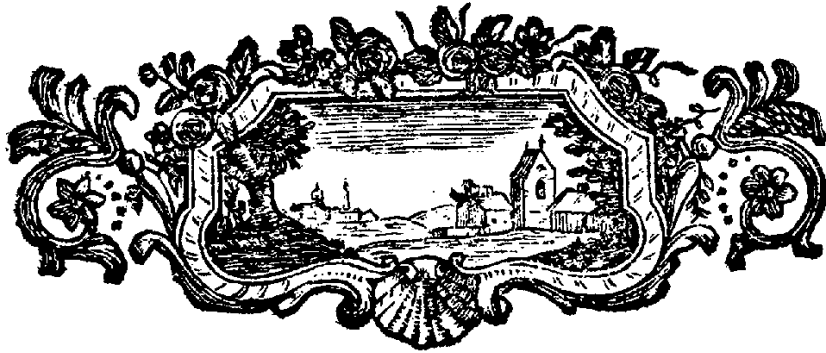


A P A R I S.

Au Bureau du Patriote Français, rue Favart, N^o. 5.

Chez { B A I L L Y , Libraire , rue Saint-Honoré , à la
Barrière des Sergens.
D E S E N N E , Libraire , au Palais-Royal.

20 Décembre 1789.



M É M O I R E

S U R L E S N O I R S

DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,

*Lu à l'Assemblée de la Société des Amis
des Noirs, le 9 Février 1789.*

PAR J. P. BRISSOT DE WARVILLE.

M E S S I E U R S ,

UN des principaux objets du voyage que
je viens de faire dans les États-Unis de
l'Amérique, étoit de recueillir toutes les

A

lumières possibles sur le sort des Negres dans cette partie du Monde, sur les mesures prises, soit pour les affranchir, soit pour mettre fin à leur importation, sur les résultats actuels de ces mesures, tant par rapport à la culture des terres qu'au caractère moral des Negres, & en général sur tout ce qui concerne cette malheureuse & intéressante portion de l'espece humaine, & peut servir à déterminer en sa faveur les Gouvernemens & les individus.

Tels sont les propres termes, Messieurs, dont vous vous êtes servis pour désigner ma mission dans les lettres flatteuses dont vous m'avez honoré, pour les Sociétés semblables à la nôtre existant en Amérique ou en Angleterre. — Je me suis efforcé de remplir vos vues; & si le tableau que je vais vous présenter ici ne répond pas entièrement à votre attente, n'en accusez pas mon zele, mais la rapidité imprévue de mon voyage, la multiplicité des observations que j'étois chargé de faire, sur-tout dans l'état politique de ces

nouvelles Républiques, la fatalité de circonstances particulières qui m'ont imposé la loi de précipiter mon retour, & mon desir de vous communiquer promptement les lumières que j'ai pu recueillir.

Je vous dirai, Messieurs, ce qu'on a fait en Amérique pour abolir la traite des Nègres, pour les rendre à la liberté, pour les régénérer. Je vous dirai quelles ont été les suites de ces bienfaisantes tentatives; enfin je vous dirai ce qu'on se propose de faire pour assurer à jamais aux Noirs le bienfait de leur liberté.

Lorsque l'immortel Benezet déploya ses efforts pour faire abolir la traite des Noirs, lorsqu'il prêcha leur affranchissement, ses raisonnemens frappèrent tous les bons esprits, émurent tous les amis de l'humanité. Dans les divers États-Unis il s'éleva un cri général contre ce commerce, & chacun des États reçut de nombreuses pétitions pour le proscrire. C'étoit au temps que les Américains développoient une vigoureuse résistance contre la tyrannie astutieuse du Gouverne-

ment Anglois ; il parut inconséquent à des hommes qui s'armoient pour défendre leur liberté de l'enlever à d'autres hommes , & le nouveau Congrès ne tarda pas à prononcer que l'esclavage des Noirs étoit incompatible avec les bases du Republicanisme (1). Les divers Législateurs se hâterent de consacrer le principe du Congrès.

Trois périodes bien caractérisées marquent la révolution qui s'est faite à cet égard dans les États-Unis : la défense de l'importation des Noirs, leur affranchissement, & leur instruction. — Tous les États-Unis ne sont pas également avancés sur ces trois points.

Dans les États du nord & du milieu , on a proscrié à jamais l'importation des Noirs. — Dans les autres elle est limitée à un certain temps. Dans la Caroline du midi, où cette défense ne devoit durer que trois ans, on vient de la renouveler pour trois autres années. La Géorgie est le seul État qui n'ait

(1) Voyez la résolution du Congrès du 8 Octobre 1774.

pas suivi l'exemple des autres, & qui continue à recevoir des Esclaves. — Et cependant, Messieurs, lorsque le Général Oglethorpe posa, dans les commencemens de ce siècle, les fondemens de cette Colonie, il exigea, il arrêta qu'on n'y permettroit jamais l'importation du rum ni des Esclaves. — Cette défense fut bientôt violée; on crut bientôt le poison des liqueurs spiritueuses nécessaire pour réparer les esprits de ses indolens Colons; on crut bientôt que la chaleur du climat, au-dessus des forces des Blancs, les nécessitoit, pour cultiver leur sol, à appeler des bras étrangers, & les justifioit de les enchaîner.

En examinant les motifs qui ont dirigé la Législature des divers États, soit à défendre à jamais l'importation, soit à la circonscrire à un certain nombre d'années, ne soyons ni enthousiastes ni frondeurs. — Sans doute l'intérêt a eu une grande influence sur cette révolution; sans doute les États du nord & du midi peuvent être soupçonnés de l'avoir

adoptée avec d'autant plus d'ardeur & de promptitude qu'ils ont moins besoin de bras esclaves pour le genre de productions qu'ils cultivent, que leurs besoins sont plus circonscrits, & que leur population toujours croissante les dispense d'avoir recours à des recrues étrangères pour tirer de leur sol un produit proportionnel à leurs besoins. Peut-être, si la Caroline du midi a prolongé récemment la défense de l'importation, on doit moins cette loi bienfaitrice à l'humanité qu'à la politique, qu'à l'observation faite par le Législateur que ses Citoyens devoient déjà beaucoup aux Anglois, pour les cargaisons de Negres, & qu'une importation ultérieure les ruinerait.

Mais soyons justes, & avouons d'un autre côté que les Américains font, plus qu'aucune autre nation, persuadés que tous les hommes sont nés libres & égaux; avouons qu'ils se dirigent généralement par ce principe d'égalité; avouons que les Quakers qui ont commencé, qui ont propagé, qui propagent cette

révolution ont été guidés par des principes religieux, & qu'ils leur ont sacrifié leurs intérêts personnel. Malheureusement leur opinion sur cet article n'est pas encore devenue universelle; l'intérêt la combat encore avec quelque succès dans les États du midi; un parti nombreux soutient encore l'impossibilité de cultiver le sol de ces États méridionaux sans des mains esclaves, l'impossibilité d'augmenter leur nombre & les défrichemens, sans les recruter en Afrique. C'est aux efforts violens de ce parti, dans la dernière Convention, qu'on doit le seul article qui ternit ce beau monument de la raison humaine, le nouveau système fédéral des États-Unis. — C'est ce parti qui a proposé d'enchaîner le nouveau Congrès, & de l'empêcher de proscrire généralement l'importation des Noirs pendant l'espace de vingt ans. — Il a dit à cette auguste Assemblée : *ou signez cet article, ou nous faisons un schisme.* Et la vue des maux qu'entraîneroit ce schisme politique, sans adoucir le sort des Esclaves,

a forcé la Convention de s'écarter du grand principe de la liberté universelle & des précédentes déclarations du Congrès; elle a cru devoir imiter Solon, & faire, non la meilleure loi possible, mais la loi la plus convenable aux circonstances.

Dans la vérité, Messieurs, quoique cet article, énigmatiquement conçu, ait causé une grande surprise à l'Europe, qui n'en connoissoit pas la cause secrète, & une vive douleur à la Société d'Angleterre, prête à accuser les nouveaux Législateurs d'une lâche défection, parce qu'elle étoit moins éclairée sur les circonstances locales qui les avoient dirigés, il faut pourtant regarder la proscription générale & irrévocable de la traite des Noirs comme très-prochaine dans tous les Etats-Unis. Elle résulte, & de la nature des choses, & de l'article même du nouveau plan fédéral que nous venons de citer. En effet, neuf États, sur treize, ont défendu l'importation des Noirs. — Les Noirs qui y abordent sont libres : voilà donc neuf

asyles ouverts aux Esclaves qu'on peut verser dans la Géorgie, ou qu'on versera dans les trois autres États, s'ils révoquent la proscription temporaire. — Je ne parle point ici du voisinage des Florides appartenant aux Espagnols, où se sauvent sans cesse les Nègres de la Géorgie, parce qu'ils espèrent d'être mieux traités par les Espagnols. Je ne parle point de ces vastes forêts, de ces montagnes innaccessibles qui font partie des États du midi, & où le Noir persécuté peut si facilement trouver un abri contre l'esclavage. Par-tout les communications sont si nombreuses & si faciles entre tous les États & les pays de derriere, qu'il est impossible de prévenir les fugitifs. Les recherches entraîneroit des dépenses disproportionnées à leurs valeurs; & quoiqu'en apparence les États libres ne s'opposent point à ces recherches, cependant on y a une telle horreur & pour le commerce des Noirs, & même pour l'esclavage, que le maître qui court après sa propriété humaine, y est toujours mal vu, peu soutenu,

& presque toujours contrarié. — Voilà donc une nouvelle chance contre l'importation des Noirs; chance de la possibilité *de la fuite*, chance qui doit renchérir leur prix & leur travail; & probablement convaincu, par des pertes réelles en ce genre, le Colon de la Géorgie & des Carolines, verra qu'il est plus simple, plus raisonnable, & moins dispendieux de cultiver avec des bras américains & libres, qu'avec des bras africains. — *La nature des lieux est ici contre l'esclavage*; j'avois donc raison de dire que la nature des choses est en Amérique contre l'importation des Noirs.

D'ailleurs, le Congrès, dans vingt ans, sera autorisé à prononcer définitivement sur cette importation. Alors sans doute le sentiment d'humanité & les calculs de la raison y prévaudront; alors rien ne l'arrêtera; il ne sera plus forcé de sacrifier l'équité à des convenances; il ne craindra plus ni une forte opposition, ni un schisme. — Neuf États sont déjà déterminés en faveur de cette mesure;

la création de l'État de Vermont donnera un nouveau suffrage prépondérant. — Les États du midi ne pourront ni former une opposition formidable, (ils ne peuvent contrebalancer le nord) ni demander un amendement, puisque pour faire réussir un pareil amendement, il faut le concours de neuf États, ou des deux tiers de chaque Législature. — On doit donc regarder comme certain que la prohibition de l'importation des Noirs, aura lieu par-tout dans les États-Unis, au moins dans vingt ans.

Ici je dois parler d'un crime particulier aux États-Unis, imaginé par la cupidité des Marchands de chair humaine. Ne pouvant plus y importer des Noirs esclaves, ils ont essayé de voler ceux qui étoient libres, pour les vendre dans les pays où ils avoient un prix fixe. Les Anglois ont, dans la dernière guerre, donné l'exemple de cette horrible spéculation. Ils voloient aux Américains leurs Nègres, & les alloient vendre dans les Indes Occidentales : par-là ils nuisoient au maître

& à l'Esclave ; à l'Esclave sur-tout , qu'ils faisoient passer d'un joug doux & modéré à une tyrannie infernale. — Car alors l'opinion publique n'avoit pas encore parlé, ni forcé les Planteurs à traiter mieux leurs Esclaves.

A la fin de la guerre il s'est trouvé dans l'Amérique des hommes assez barbares, pour enlever dans les campagnes sur-tout, des enfans, des femmes, & pour les vendre aux Capitaines de Vaisseaux en relation avec les Isles. — Sous différens prétextes, ils engageoient ces Noirs à venir à bord de ces Vaisseaux : là on les enchaînoit, & on les transportoit ensuite aux Isles. La répétition de ces crimes a excité l'indignation des Sociétés qui protegent les Noirs en Amérique ; le Clergé même a joint sa voix à la leur. Elles l'ont dénoncé à toutes les Législatures, & presque toutes ont, dans ces derniers temps, prononcé des loix très-sévères pour empêcher ce vol d'hommes. Une des plus frappantes, est celle passée dans l'Assemblée générale de Connecticut, au mois d'Octobre dernier.

Ce même acte parle d'un autre abus contre lequel avoient déjà sévi les Législateurs de Massachusett & de Pensylvanie ; c'est celui de continuer clandestinement & indirectement le commerce des Noirs. Un Négociant charge du rum de Boston pour la Guinée, y achete ou vole des Negres, va les vendre dans les Isles, y prend du sucre & des mélasse, vient les revendre dans les États-Unis. Je dois rendre hommage aux Sociétés d'Amérique ; ne pouvant empêcher cette vente, elles emploient tous leurs efforts pour la décourager. J'en eus la preuve pendant mon séjour à Philadelphie : le propriétaire d'une cargaison, fruit de la traite, eut beaucoup de peine à trouver un acheteur. Son histoire étoit connue, l'allarme fut donnée, & le Négociant fut traité par-tout avec le plus grand mépris.

Je viens, maintenant, Messieurs, aux loix qui regardent l'affranchissement des Esclaves existant dans les États-Unis. Ils ont été traités différemment dans les divers États. Ainsi

dans le New-Hampshire & le Massachusett, il n'y a jamais eu de loi qui y autorisât l'esclavage, & il n'y a point d'esclaves. Quand donc ces États ont proscrit l'esclavage, ils n'ont fait que déclarer ce qui existoit. Dans le Connecticut il y en a peu; l'austere puritanisme qui regne dans cette contrée ne pouvoit se concilier avec l'esclavage; la culture y étoit mieux faite & moins chere avec des bras libres qu'avec des bras esclaves : tout concuroit donc à engager les Colons à affranchir leurs Esclaves. Aussi presque tous ont affranchi leurs Esclaves; les enfans de ceux qui ne sont pas affranchis doivent être libres à 25 ans, c'est-à-dire, à l'âge où ils peuvent pourvoir à leurs besoins.

Tel est à-peu-près aussi le sort des Negres dans l'État de New-Yorck. — Cependant les Esclaves y sont plus nombreux. C'est que le fonds de cette Colonie est composé d'Hollandois, c'est-à-dire, d'hommes moins disposés que les autres peuples à se séparer de leur propriété. Cependant la liberté des
 enfans

des enfans y est assurée à un certain âge.

L'État de Rhode-Island faisoit autrefois un très-grand commerce d'Esclaves; il n'existe plus, il est proscrit aujourd'hui, & une loi récente a de nouveau consacré cette proscription. Plût au Ciel que l'esprit de sagesse qui a guidé la Législature de cet État sur ce point, l'eût également guidée pour anéantir cet horrible brigandage de papier-monnaie, qui, de l'État le plus florissant, le plus actif & le plus peuplé, a fait un désert où règne la paresse à côté de la misère & de la mauvaise-foi. — Heureusement, & c'est ce qui soutient l'espoir, beaucoup de Quakers existent dans cette isle, c'est-à-dire qu'il y a peu d'Esclaves, & un esprit d'ordre & d'économie.

Dans les Jerseys, le fonds de la population est Hollandois; vous y retrouvez donc souvent des traces de cet esprit Hollandois que j'ai déjà peint. — Cependant les habitans de l'Ouest sont bien disposés pour l'affranchissement; ceux de l'Est s'y sont opposés

On ne désespère pas de vaincre leur obstination ; c'est au moins le sentiment d'un homme respectable & célèbre par la part qu'il a eue à la dernière révolution du Gouvernement *Livingston* ; sentiment qu'il a développé dans une lettre écrite à la Société de Philadelphie. Il a lui-même affranchi tous ses Esclaves , & ils étoient nombreux. Il est un des plus ardens Apôtres de l'affranchissement ; mais connoissant le caractère de ses Compatriotes , & persuadé qu'on ne gagne rien à heurter de front les opinions, il temporise, raisonne, capitule avec l'intérêt, & il ne désespère point de l'emporter sur lui.

Les Quakers ont été plus heureux dans la Pensilvanie. Dès l'année 1780, sur leur demande, secondée par un grand nombre de partisans d'autres Sectes, l'Assemblée Générale abolit à jamais l'Esclavage, força les Propriétaires des Esclaves à les faire enregistrer, déclara leurs enfans libres à l'âge de 28 ans, les éleva jusqu'à cette époque au rang des Domestiques loués de leur consentement

pour un certain nombre d'années, leur assura le bénéfice du jugement par Juré, &c., &c. Cet acte cependant n'avoit pu prévoir tous les abus, ni prévenir tous les artifices de la cupidité. On l'élada dans plusieurs points. Le commerce des Esclaves au-dehors fut continué par des Spéculateurs avides; des Maîtres barbares vendirent leurs Esclaves dans des contrées lointaines : d'autres envoyèrent sous divers prétextes les enfans de ces Noirs dans des États voisins, mais dans la vérité pour les vendre & les empêcher de profiter du bénéfice de la loi lorsqu'ils seroient arrivés à l'âge de 28 ans; d'autres, dans une vue semblable, mais d'après un calcul différent, y envoyoient accoucher les mères Esclaves; enfin, d'autres, comme je l'ai dit, voloient des Noirs libres, & les alloient vendre aux Isles. La Société de Pensilvanie veillant sans cesse à l'exécution des lois, & touchée de ces abus, s'adressa de nouveau à la Législature, qui, le 29 Mars dernier, passa un nouvel acte pour les prévenir

efficacement. Elle arrêta qu'on ne pourroit envoyer un Esclave dans un État voisin sans son consentement , prononça des amendes considérables contre ceux qui enverroient les enfans des Esclaves dans d'autres États , pour les y vendre , prononça la confiscation des vaisseaux employés à traite , condamna aux travaux publics les Voleurs de Nègres, &c.

On ne peut sans-doute donner trop d'éloges au zèle constant & soutenu de la société de Pensilvanie qui provoqua ces lois , à l'esprit de liberté & d'équité qui dirigea l'Assemblée de la Pensilvanie, aux principes d'humanité qui furent déployés dans les débats à cette occasion. Cependant qu'il nous soit permis de mêler nos regrets à ces justes éloges. Pourquoi cette respectable Assemblée n'a-t-elle pas été plus loin ? Pourquoi , par exemple , n'a-t-elle pas étendu , ou au moins fait espérer l'affranchissement aux Noirs qui étoient Esclaves lors du premier acte ? C'est une propriété , dit-on , & toute propriété est

sacrée. — Mais qu'est-ce qu'une propriété évidemment fondée sur le vol ? Qu'est-ce qu'une propriété contraire aux lois divines & humaines ? — Je veux encore que cette propriété méritât quelques égards ; mais pourquoi ne l'avoir pas limitée à un certain nombre d'années ? Pourquoi n'avoir pas accordé à l'Esclave le droit de se racheter ? Quoi ! L'enfant d'un Nègre Esclave en Pensilvanie peut espérer de jouir un jour de la liberté ; son maître ne peut la lui refuser, quand il a travaillé pour lui jusqu'à l'âge de 28 ans ! Et le malheureux père est à jamais privé de sa liberté ! — Son fils qui n'a pas comme lui senti la douleur, le désespoir d'être enlevé à sa Patrie , à sa famille , à tout ce qu'il y a de plus cher pour l'homme, son fils qui n'a pas été déchiré par ces tourmens si communs avant la révolution actuelle , son fils est favorisé par la loi ! Et cette loi partielle condamne le père à être infortuné toute sa vie ! — Non , cette injustice ne peut fouiller long-tems le code des lois, dans un pays où la

raison & l'humanité se font entendre , & il faut espérer qu'un jour viendra, où l'on fera une composition avec l'intérêt, pour arracher de ses mains les père Esclaves.

Pourquoi encore , dans l'acte du premier Mars 1780 , déclare - t - on que l'Esclave ne pourra être témoin contre un homme libre ? Pourquoi cette partialité ? Ou vous croyez cet Esclave moins véridique que l'homme libre , ou vous le croyez d'une organisation , d'une espèce différente de la vôtre. Ce dernier sentiment seroit absurde. — L'autre , s'il est vrai , dépose contre vous. — Car pourquoi seroit-il moins véridique , plus corrompu , plus vicieux ? C'est sans contredit parce qu'il est Esclave. — Ses crimes, ses vices retombent donc sur la tête du maître. — Et le maître punit & dégrade l'Esclave pour son propre crime ! Quelle horrible injustice !

Enfin , comment cette même loi a-t-elle la complaisance d'ordonner qu'on remboursera au Maître, des deniers du trésor public, le prix de l'Esclave qui sera exécuté ? Si, comme

il est aisé de le démontrer, presque tous les crimes de l'Esclave sont le produit d'un esclavage plus ou moins rigoureux, ne paroitra-t-il pas alors absurde de récompenser un maître de sa tyrannie ? Et quand on se rappelle que les maîtres ont jusqu'à présent regardé les Noirs, comme une espèce de bétail ; que par les lois anciennes, le maître étoit responsable des dommages causés par son bétail, ne paroît-il pas alors contradictoire de payer au maître le prix du bétail noir qui a causé du dommage à la société & qu'elle se croit obligé d'exterminer ? — Paye-t-on donc l'auteur ou l'homme responsable du dommage, au lieu de le faire payer ?

N'en doutons pas, ces taches disparaîtront du code noir de la Pensilvanie. — Trop de raison domine dans ses Assemblées, trop d'ardeur anime sa société, pour ne pas l'espérer.

Le petit Etat de Delaware a suivi l'exemple de la Pensilvanie. Il est peuplé en grande partie par des Quakers; on y multiplie donc

les affranchissemens. C'est dans cet État renommé par la sagesse de ses lois, par sa bonne-foi, par son Patriotisme fédéral, que réside cet ange de paix, *Warner Miflin*, dont M. de Crevecœur a fait un si bel éloge dans les Lettres d'un Cultivateur Américain. Je l'ai vu, & comme Benezet, il n'est occupé que du soin de propager par-tout les opinions de sa société, sur la nécessité d'affranchir les Noirs, du soin encore de pourvoir à leur existence & à leur instruction.

A cet état finit le système de protection pour les Noirs ; il y a cependant quelques Nègres affranchis dans le Maryland, parce qu'il y a quelques Quakers ; & l'on s'en aperçoit aisément, en comparant les plantations de tabac ou de maïs de ces derniers avec les autres ; on voit combien le bras libre est supérieur au bras esclave, dans le développement de l'industrie.

Quand vous parcourez le Maryland & la Virginie, vous croyez être dans un monde différent ; vous le croyez encore, quand

vous conversez avec leurs habitans. On ne parle plus ici du projet d'affranchir les Esclaves, on n'exalte plus les Sociétés de Londres & de l'Amérique, on n'y lit pas les Ouvrages de Clarkson. — Non, des Maîtres indolens ne voient par-tout qu'avec inquiétude les efforts qui se font pour rendre l'affranchissement universel. Les Virginiens sont persuadés de l'impossibilité de cultiver le tabac sans l'esclavage; ils craignent que si les Noirs redevenoient libres, ils ne causassent des troubles; ils ne savent, en les rendant libres, quel rang leur assigner dans la Société, s'ils les établirent dans un Comté séparé, ou s'ils le renverront; voilà les objections que vous entendez répéter par-tout contre le projet d'affranchissement.

La plus forte objection est dans le caractère, les goûts & les habitudes des Virginiens. Ils aiment à jouir des faveurs de leurs Esclaves, à chasser & à étaler du luxe, sans être assujettis à aucun travail. Cet ordre de choses changeroit, s'il n'y avoit plus d'Es-

claves; le Planteur seroit obligé de travailler lui-même. Ce n'est pas que le travail esclave rende plus que l'autre ; mais en multipliant les Esclaves, en les condamnant à une misérable nourriture, en les privant de vêtemens, & en gaspillant les meilleurs terrains par une culture légère, on parvient à suppléer le défaut de bon travail.

Ce n'étoit pas assez dans les États du Nord & du milieu de défendre l'importation des Noirs & de les affranchir; il falloit les rendre dignes de cet affranchissement, les élever par l'instruction au rang des hommes. Pénétré de cette vérité, Bénézet fonda le premier à Philadelphie une École pour les Noirs, y enseigna lui-même, & il lui assigna des fonds après sa mort. — Cette École subsiste encore. Je l'ai visitée ; le plus grand ordre y règne ; un Maître y apprend gratuitement aux enfans à lire, à écrire, l'Arithmétique, les instruit de la Religion. Dans une salle séparée sont les jeunes Nègresses, enseignées par une Maitresse. — L'un &

l'autre m'ont assuré qu'ils ne trouvoient aucune différence pour la capacité entre les Noirs & les Blancs qu'ils enseignoient.

Une semblable École a été fondée à New-Yorck par la Société. — Il n'en existe point de particulière dans le Connecticut ou le Massafuchett, parce que les enfans des Noirs vont ou peuvent aller avec les Blancs à ces nombreuses Écoles, que le zèle éclairé de ces États a multipliées par-tout.

Je vous ai exposé, Messieurs, ce qu'on a fait dans les divers États-Unis pour l'abolition de la traite des Noirs, pour leur affranchissement, pour leur instruction, je dois vous dire maintenant qu'elles en ont été les conséquences.

Dans les quatre États du Nord, & dans ceux du Midi, les Noirs libres sont, ou domestiques, ou tiennent de petites boutiques, ou cultivent la terre. Vous en voyez quelques-uns sur les bâtimens destinés au cabotage. Peu osent se hasarder sur les vais-

seaux employés aux voyages de long cours, parce qu'ils craignent d'être transportés & vendus dans les Isles. — Au physique, tous ces Noirs sont généralement vigoureux, (1) d'une forte constitution, capable des travaux les plus pénibles ; ils sont généralement actifs. — Domestiques, ils sont sobres & fidèles. — Ce portrait s'applique aux femmes de cette couleur. — Je n'ai vu faire aucune distinction entre-eux à cet égard & les domestiques Blancs, quoique ces derniers les traitent toujours avec mépris, comme étant d'une espèce inférieure. — Ceux qui tiennent des boutiques, vivent médiocrement, n'augmentent jamais leurs affaires au-delà d'un certain point. La raison en est simple ; quoique par-tout on traite les Noirs avec humanité, les Blancs qui ont l'argent

(1) Les Noirs mariés font certainement autant d'enfans que les Blancs ; mais on a remarqué que dans les Villes il périssoit plus d'enfans noirs. Cette différence tient moins à leur nature qu'au défaut d'aïssance & de soins sur-tout des Médecins & des Chirurgiens.

ne font pas disposés à faire aux Noirs des avances telles qu'elles les missent en état d'entreprendre le commerce en grand ; d'ailleurs il faut pour ce commerce quelques connoissances préliminaires, il faut faire un noviciat dans un comptoir, & la raison n'a pas encore ouvert aux Noirs la porte du comptoir. On ne leur permet pas de s'y asseoir à côté des Blancs. — Si donc les Noirs sont bornés ici à un petit commerce de détail, n'en accusons pas leur impuissance, mais le préjugé des Blancs qui leur donnent des entraves. Les mêmes causes empêchent les Noirs qui vivent à la campagne d'avoir des plantations étendues; celles qu'ils cultivent sont bornées, mais généralement assez bien cultivées; de bon habits, *une loghouse* ou maison de bois en bon état, des enfans plus nombreux les font remarquer des Européens voyageurs, & l'œil du Philosophe se plait à considérer ces habitations où la tyrannie ne fait point verser de pleurs. Dans cette partie de l'Amérique, les Noirs sont certainement heureux;

mais ayons le courage de l'avouer, leur bonheur & leurs talens ne sont pas encore au degré où ils pourroient atteindre. — Il existe encore un trop grand intervalle entr'eux & les Blancs, sur-tout dans l'opinion publique, & cette différence humiliante arrête tous les efforts qu'ils feroient pour s'élever. Cette différence se montre par-tout. Par exemple, on admet les Noirs aux écoles publiques; mais ils ne peuvent franchir le seuil d'un Collège. Quoique Libres, quoique indépendans, ils sont toujours eux-mêmes accoutumés à se regarder comme au dessous des Blancs; il a des droits qu'ils n'ont pas. (1) Concluons

(1) N'y eût-il que l'averfion des Blancs pour le mariage de leurs filles avec les Noirs, ce seul fentiment fuffiroit pour avilir ces derniers. Cependant il y a quelques exemples de ces mariages.

Il existe au fort Pitt une Blanche d'origine Françoisfe, menée à Londres, & enlevée à l'âge de 12 ans par des Corsaires qui faisoient métier d'enlever des enfans, & de les vendre en Amérique pour un tems fixe de leur travail. — Des circonstances fingulières l'engagèrent à époufer un Nègre qui lui acheta fa liberté, & qui la tira des mains d'un Blanc, Maître

de-là, qu'on jugeroit mal de l'étendue, de la capacité des Noirs, en prenant pour base celle des Noirs Libres dans les États du Nord.

Mais quand on les compare aux Noirs Esclaves des États du Midi, quelle prodigieuse différence les sépare ! Dans le Midi, les Noirs sont dans un état d'abjection & d'abrutissement difficile à peindre. Beaucoup sont nus, mal nourris, logés dans de misérables huttes, couchés sur la paille. (1) On ne leur

barbare & libidineux, qui avoit tout employé pour la séduire. -- Une Mulâtresse, sortie de cette union, a épousé un Chirurgien de Nantes, établi à Pittsburg. -- Cette famille est une des plus respectables de cette Ville ; le Nègre fait un très-bon commerce, & la Maitresse se fait un devoir d'accueillir & de bien traiter les Etrangers & sur tout les François que le hasard amène de ce côté.

Mais on n'a point d'idée d'une pareille union dans le Nord : elle révolteroit. -- Dans les établissemens, le long de l'Ohio, il y a bien des Nègresses qui vivent avec des Blancs non mariés. -- Cependant on m'assura que cette union est regardée de mauvais œil par les Nègres mêmes. Si une Nègresse a une querelle avec une Mulâtresse, elle lui reproche d'être d'un sang mêlé.

(1) Le Docteur Rush, qui a été à portée de traiter ces Noirs,

donne aucune éducation ; on ne les instruit dans aucune religion ; on ne les marie pas, on les accouple ; aussi font-ils avilis, paresseux, sans idées, sans énergie. — Ils ne se donneroient aucune peine pour avoir des habits, ou de meilleures provisions ; ils aiment mieux porter des haillons que de les raccommoder. — Ils passent le dimanche, qui est le jour du repos, entièrement dans l'inaction. — L'inaction est leur souverain bonheur, aussi travaillent-ils peu & nonchalamment.

Il faut rendre justice à la vérité, les Américains du Midi traitent doucement les Esclaves, & c'est un des effets produits par l'extension générale des idées sur la Liberté ;

m'a communiqué une observation bien importante, & qui prouve combien l'énergie morale & intellectuelle d'un individu influe sur sa santé & son état physique. Il m'a dit qu'il étoit bien plus difficile de traiter & de guérir ces Noirs esclaves que les Blancs, qu'ils résistoient bien moins aux maladies violentes ou longues. C'est qu'ils tiennent peu par l'ame à la vie ; la vitalité ou le ressort de la vie est presque nul dans eux.

l'Esclave

L'Esclave travaille moins par-tout ; mais on s'est borné là. Il n'en est pas mieux , ni pour la nourriture , ni pour son habillement , ni pour ses mœurs , ni pour ses idées ; ainsi le maître perd , sans que l'Esclave acquière , & s'il suivoit l'exemple des Américains du Nord , tous deux gagneroient au changement.

Quand on peint les Noirs des États du Midi , il faut bien distinguer ceux qui sont attachés à la culture de la plantation , de ceux qui vivent dans la maison. Le tableau que je viens de faire ne s'applique qu'aux premiers ; les autres , mais ils sont peu nombreux , sont généralement mieux vêtus , plus actifs & moins ignorans.

On a cru généralement jusqu'à ces derniers tems , que les Nègres avoient moins de capacité morale que les Blancs ; des Auteurs même estimables l'ont imprimé. (1) Ce préjugé commence à disparoitre ; les États

(1) J'ai déjà plusieurs fois réfuté cette opinion , & sur-tout dans mon *Examen critique des Voyages de M. de Chatellux*.

du Nord pourroient fournir des exemples du contraire; je n'en citerai que deux frappans; le premier, prouvera qu'avec l'instruction on peut rendre les Noirs propres à toutes les professions; le second, que la tête d'un Nègre est organisée pour les calculs les plus étonnans, & par conséquent pour toutes les sciences.

Lorsque j'étois à Philadelphie, il y arriva en Novembre 1788 un Noir appelé Jacques Derham, Médecin, qui exerce dans la nouvelle Orléans, sur le Mississipi; & voici son histoire, telle qu'elle me fut attestée par plusieurs Médecins. — Ce Noir a été élevé dans une famille de Philadelphie, où il a appris à lire, à écrire, & où on l'a instruit dans les principes du Christianisme. — Dans sa jeunesse, il fut vendu au feu Docteur Jean Kearsley le jeune, de cette Ville, qui l'employoit pour composer des médecines, & les administrer à ses malades.

A la mort du Docteur Kearsley, il passa dans différentes mains, & il devint enfin

l'Esclave du Docteur George West, Chirurgien du seizième Régiment d'Angleterre, sous lequel, pendant la dernière guerre en Amérique, il remplit les fonctions les moins importantes de la Médecine.

A la fin de la guerre, le Docteur West le vendit au Docteur Robert Dove, de la nouvelle Orléans, qui l'employa comme son second. Dans cette condition il gagna si bien la confiance & l'amitié de son maître, que celui-ci consentit à l'affranchir deux ou trois ans après & à des condition modérées. — Derham s'étoit tellement perfectionné dans la Médecine, qu'à l'époque de sa liberté, il fut en état de la pratiquer avec succès, à la nouvelle Orléans. — Il a environ 26 ans, il est marié, mais il n'a point d'enfans; la Médecine lui rapporte 3000 dollars ou 16000 livres environ par an.

J'ai causé, m'a dit le Docteur Wistar, avec lui sur les maladies aiguës & épidémiques du Pays où il vit, & je l'ai trouvé bien versé

dans la méthode simple usitée par les Modernes pour le traitement de ces maladies. — Je croyois pouvoir lui indiquer de nouveaux remèdes, mais ce fut lui qui me les indiqua. — Il est modeste, & a des manières très-engageantes; il parle François avec facilité, & a quelques connoissances de l'Espagnol. — Quoique né dans une famille religieuse, on avoit, par accident, oublié de le faire baptiser. En conséquence, il s'est adressé au Docteur Withe pour recevoir le baptême; il le lui a conféré, après l'en avoir jugé digne, non-seulement par ses connoissances, mais par son excellente conduite.

Voici l'autre fait, tel qu'il m'a été attesté & imprimé par le Docteur Rush (1), célèbre Médecin & Auteur, établi à Philadelphie; & plusieurs détails m'en ont été confirmés par l'épouse de l'immortel Washington,

(1) Ce Médecin est aussi célèbre en Amérique par de bons Écrits politiques. C'est un Apôtre infatigable de la liberté.

dans le voisinage duquel ce Nègre est depuis long-tems.

Son nom est Thomas Fuller; il est né en Afrique, & ne fait ni lire, ni écrire; il a maintenant 70 ans, & a vécu toute sa vie sur la plantation de MM. Cox, à quatre mille d'Alexandrie. Deux habitans respectables de Pensilvanie, MM. Hartshom & Samuel Coates, qui voyageoient en Virginie, ayant appris la facilité singulière que ce Noir avoit pour les calculs les plus compliqués, l'envoyèrent chercher, & lui firent différentes questions.

Première. Etant interrogé, combien de secondes il y avoit dans une année & demie, il répondit en deux minutes, 47,304,000, en comptant 365 jours dans l'année.

Deuxième. Combien de secondes auroit vécu un homme âgé de 70 ans 17 jours & 12 heures? Il répondit dans une minute & demie, 2,210,500,800.

Un des Américains qui l'interrogeoit & qui vérifioit ses calculs avec la plume, lui

dit qu'il se trompoit, que la somme n'étoit pas si considérable; & cela étoit vrai, c'est qu'il n'avoit pas fait d'attention aux années bissextiles; il corrigea le calcul avec la plus grande célérité.

Autre Question. Supposez un Laboureur qui a six truies, & que chaque truie en met bas six autres la première année, & qu'elles multiplient dans la même proportion jusqu'à la fin de la huitième année; combien alors de truies aura le Laboureur, s'il n'en perd aucune? Le vieillard répondit en dix minutes, 34,588,806.

La longueur du tems ne fut occasionnée que parce qu'il n'avoit pas d'abord compris la question.

Après avoir satisfait à toutes les questions, il raconta l'origine & les progrès de son talent en arithmétique. — Il compta d'abord jusqu'à 10, puis 100; & il s'imaginait alors, disoit-il, être un habile homme. Ensuite il s'amusa à compter tous les grains d'un boisseau de bled, & successivement il

fut compter le nombre de *rails* ou morceaux de bois nécessaires pour enclôre un champ d'une telle étendue , ou de grains nécessaires pour le semer. — Sa Maîtresse avoit tiré beaucoup d'avantages de son talent ; il ne parloit d'elle qu'avec la plus grande reconnaissance , parce qu'elle ne l'avoit jamais voulu vendre , malgré les offres considérables qu'on lui avoit faites pour l'acheter. — Sa tête commençoit à foiblir. — Un des Américains lui ayant dit , que c'étoit dommage qu'il n'eût pas reçu de l'éducation. — Non , Maître , dit-il , il vaut mieux que je n'aie rien appris , car bien des Savans ne sont que des fots.

Ces exemples prouveront , sans doute , que la capacité des Nègres peut s'étendre à tout ; ils n'ont besoin que d'instruction & de liberté. — La différence qui se remarque entre ceux qui sont libres & instruits , & les autres , se montre encore dans leurs travaux. — Les terres qu'habitent & les blancs & les noirs , soumis à ce régime , sont infiniment

mieux cultivées , produisent plus abondamment , offrent partout l'image de l'aïfance & du bonheur ; & tel est , par exemple , l'aspect du Connecticut & de la Pensilvanie. — Passez dans le Maryland ou la Virginie , encore une fois , vous croyez être dans un autre monde. Ce ne font plus des plaines bien cultivées , des maisons de campagne , propres & même élégantes , des vastes granges bien distribuées ; ce ne font plus des troupeaux nombreux de bestiaux gras & vigoureux : non , tout dans le Maryland & la Virginie , porte l'empreinte de l'esclavage ; sol brûlé , culture mal entendue , maisons délabrées , bestiaux petits & peu nombreux , cadavres noirs ambulans ; en un mot , vous y voyez une misère réelle à côté de l'apparence du luxe.

Il faut excepter de ce tableau le canton le plus fertile de la Virginie , que je n'ai pas vu , mais dont M. Jefferson a fait une description frappante , & qui est confirmée par vingt Voyageurs ; c'est la vallée qu'arrose la riviere de la Shenadore. — Il semble , en

la voyant, que vous foyez encore dans la Pensilvanie; c'est qu'elle est cultivée par des Quakers & des Allemands, & que la terre n'est point ouverte par des mains captives.

Osons esperer, MESSIEURS, tel sera un jour le sort de la Virginie, quand elle ne sera plus souillée par l'esclavage, & ce terme n'est peut-être pas éloigné. Il n'y a des esclaves que parce qu'on les croit nécessaires à la culture du tabac; & cette culture décline tous les jours & doit décliner. Le tabac qui se cultive près de l'Ohio & du Mississipi est infiniment plus abondant, de meilleure qualité, exige moins de travaux. Quand ce tabac se fera ouvert le chemin de l'Europe, les Virginiens seront obligés de cesser sa culture, & de demander à la terre du bled, des pommes de terre, de faire des prairies & d'élever des bestiaux. Les Virginiens judicieux prévoient cette révolution, l'anticipent & se livrent à la culture du bled.— A leur tête, on doit mettre cet homme étonnant, qui, Général adoré, eût le courage

d'être Républicain sincère ; qui couvert de gloire , seul, ne s'en souvient plus ; Héros , dont la destinée unique sera , d'avoir sauvé deux fois sa Patrie , de lui ouvrir le chemin de la prospérité , après avoir ouvert celui de la liberté ; maintenant *entièrement* occupé (1) du soin d'améliorer ses terres , d'en varier le produit , d'ouvrir des routes , des communications , il donne à ses Compatriotes un exemple utile & qui sans doute fera suivi. Il a cependant , dois-je le dire , une foule nombreuse d'esclaves noirs. — Mais ils sont traités avec la plus grande humanité. Bien nourris , bien vêtus , n'ayant qu'un travail modéré à faire ; ils bénissent sans cesse le maître que le Ciel leur a donné. — Il est digne sans doute d'une ame aussi élevée , aussi pure , aussi désintéressée , de commencer la révolution en Virginie , d'y préparer l'affranchissement des Nègres. — Ce grand

(1) Il n'étoit pas alors Président des Etats-Unis.

homme , lorsque j'eus le bonheur de l'entretenir , m'avoua qu'il admiroit tout ce qui se faisoit dans les autres Etats , qu'il en desiroit l'extension dans son propre Pays ; mais il ne me cacha pas que de nombreux obstacles s'y opposoient encore , qu'il seroit dangereux de heurter de front un préjugé qui commençoit à diminuer. — Du tems , de la patience , des lumieres , & on le vaincra , me dit-il ; presque tous les Virginiens , ajoutoit-il , ne croient pas que la liberté des Noirs puisse sitôt devenir générale. Voilà pourquoi ils ne veulent point former de société qui puisse donner des idées dangereuses à leurs Esclaves. Un autre obstacle s'y oppose. Les grandes propriétés éloignent les hommes , rendent difficiles les Assemblées , & vous ne trouverez ici que de grands propriétaires.

Les Virginiens se trompent , lui disois-je , il est évident que tôt ou tard les Nègres obtiendront par-tout leur liberté , que cette révolution s'étendra en Virginie. Il est donc de l'intérêt de vos Compatriotes de s'y pré-

parer, de tâcher de concilier la restitution des droits des Nègres avec leur propriété. Les moyens à prendre pour cet effet ne peuvent être que l'ouvrage d'une société, & il est digne du sauveur de l'Amérique d'en être le chef, & de rendre la liberté à 300,000 hommes malheureux dans son Pays. Ce grand homme me dit qu'il en desiroit la formation, qu'il la seconderoit, mais il ne croyoit pas le moment favorable. — Sans doute des vues plus élevées absorboient alors son attention & remplissoient son ame; le destin de l'Amérique étoit prêt à être remis une seconde fois dans ses mains.

C'est un malheur, n'en doutons pas, MESSIEURS, qu'une semblable société n'existe pas dans le Maryland & dans la Virginie; car c'est au zèle constant de celles de Philadelphie & de Newyork qu'on doit tous les progrès de cette révolution en Amérique, & la naissance de la société de Londres. Que ne puis-je ici, MESSIEURS, vous peindre l'impression dont j'ai été frappé en assistant

aux séances de ces trois sociétés! — Quelle gravité dans la contenance des Membres, quelle simplicité dans leurs discours! quelle candeur dans leurs discussions! quelle bienfaisance, quelle énergie dans leurs résolutions! chacun s'empressoit d'y prendre part, non pour briller, mais pour être utile. — Avec quelle joye ils apprirent qu'il s'élevoit une société semblable à la leur dans Paris, dans cette Capitale immense, si célèbre en Amérique par l'opulence, le faste, l'influence sur un vaste Royaume, & sur presque tous les Etats de l'Europe! Avec quel empressement ils publièrent cette nouvelle dans toutes leurs Gazettes, & répandirent partout la traduction du premier Discours lu dans cette Société! Avec quelle joie ils virent dans la liste des Membres de cette Société un nom cher à leurs cœurs, & qu'ils ne prononcent qu'avec attendrissement, & les noms d'autres personnes connues par leur énergie, leur patriotisme, & la part qu'elle prennent à la révolution actuelle, pour le succès de

laquelle, en amis des Français, ils font des vœux sincères! Ils ne doutoient point que si cette Société s'étendoit, bravoit les obstacles, s'unissoit avec celle de Londres, les lumières répandues par elles sur le trafic des Nègres & sur son infamie inutile, n'éclairassent les Gouvernemens, & n'en déterminassent la suppression. Ce fut, sans doute, Messieurs, à cet élan de joie & d'espoir, & à vos recommandations flatteuses, plus qu'à mes foibles travaux, que je dus l'honneur qu'ils me firent de m'associer à leur rang.

Ces Sociétés ne se bornèrent pas à ces démonstrations; elles nommèrent des Comités pour m'assister dans mes travaux, leurs archives me furent ouvertes. Malheureusement la nécessité subite de mon retour m'empêcha d'en profiter, & je fus obligé de différer à un autre voyage les recherches que je me propoisois de faire.

Ces Sociétés bienfaisantes s'occupent maintenant de nouveaux projets pour con-

sommer leur œuvre de justice & d'humanité ; elles s'occupent à créer de nouvelles Sociétés dans les États qui n'en ont point ; c'est ainsi qu'il vient de s'en élever une dans l'État de Delaware , dont je remettrai le plan à la Société. — Elles forment de nouveaux projets pour décourager l'esclavage & le commerce des Esclaves. — C'est ainsi que pour arrêter les ventes scandaleuses qui s'en font encore dans Newyork (1) à des enchères publiques, tous les Membres se sont engagés à ne jamais employer l'Officier public, l'Huissier-Priseur qui présideroit à de pareilles ventes. Mais c'est sur-tout à sauver des mains de la cupidité, des Esclaves, qu'elle voudroit & ne doit pas retenir , que la Société de Philadelphie est ingénieuse. — Un Esclave est-il maltraité,

(1) A l'Assemblée de la Société de New-Yorck du 9 Novembre 1787, il a été arrêté qu'on donneroit une médaille d'or pour le meilleur Discours qui seroit prononcé à l'ouverture du Collège de New-Yorck. sur l'injustice & la cruauté de la traite des Nègres, & sur les funestes effets de l'Esclavage.

il trouve dans elle une protection assurée & gratuite. — Un autre a fini son tems, & est toujours détenu, elle réclame ses droits. — Des étrangers amènent des Noirs & ne satisfont pas à la loi; la Société en procure le bénéfice à ces malheureux Nègres. — Un des plus célèbres Avocats de Philadelphie, dont j'aime à vanter les talens & l'amitié qui nous unit, M. *Myers Fisher*, lui prête son ministère, presque toujours avec succès, & toujours avec désintéressement. Cette Société s'est apperçue que de nombreuses Assemblées n'avoient pas d'action, parce que le mouvement se perdoit en se divisant en trop de Membres; elle a créé plusieurs Comités toujours en activité, elle sollicite des créations semblables dans tous les États, afin que par-tout les lois sur l'abolition de la traite & sur l'affranchissement soient exécutées, afin que par-tout on présente des pétitions aux législatures, pour obtenir de nouvelles lois pour les cas non prévus. — Enfin, c'est à cette société, sans doute, que l'on

l'on devra un jour de semblables établissemens dans les États du midi.

Le zèle de cette Société n'est égalé que par celle de Londres. Je fus témoin de ses travaux immenses à la séance où j'eus l'honneur d'assister. — Je vis qu'on y préparoit la publication d'ouvrages nouveaux intéressans, tels qu'un nouveau Voyage à la Côte de Guinée, & une Adresse à la Chambre des Communes. — Je vis que l'infatigable & modeste M. Clarkson, s'occupoit avec l'Avocat de la Société, à rassembler pour la séance prochaine la foule de dépositions & de faits authentiques qui doivent prouver au Parlement, combien la traite des Noirs est nuisible à la Marine Angloise, à l'intérêt des planteurs, du commerce & de l'État; faits & dépositions qui appuyeront le tableau intéressant des *désavantages politiques de la traite* qu'il a publié, & dont j'apprens avec joie que la traduction s'imprime sous les auspices

de cette Société. — (1) En examinant cet ouvrage , le meilleur , le plus frappant sur cette matière , vous aurez sans doute , Messieurs , modifié ou corrigé deux idées qui déparent ce monnument d'humanité & de raison ; idées échappées à la plume de M. Clarkson.

Il recommande de substituer à la traite des Noirs un échange de Manufactures Angloises contre les productions de l'Afrique , & il se félicite de ce qu'en ouvrant ce nouveau canal , l'Angleterre sera dispensée de recourir pour ces mêmes productions , aux États - Unis , dont le commerce , dit-il , a été si ruineux pour la Grande-Bretagne depuis la paix , à cause de la mauvaise-foi de la plupart de ses Marchands. Ce n'est pas ici le lieu de répondre à ce reproche , dont l'examen demanderoit

(1) Cette Traduction , faite par M. de Gramagnac , Secrétaire de la Société des Noirs , a paru depuis ce Discours.

de profonds détails. Il a, sans doute, été écrit sous la dictée de Marchands ruinés par leur imprudence & leurs folles spéculations. L'Angleterre a fait beaucoup de mal à l'Amérique pendant la guerre ; je ne fais si, depuis la paix, elle ne lui en a pas fait davantage, sur-tout en l'affaissant de son crédit, & l'inondant de ses Marchandises (1). C'est donc un passage à supprimer, parce qu'il déroge à cet esprit d'impartialité, de bienfaisance universelle qui l'a dicté. — Quand les Nations seront-elles assez raisonnables pour se régler dans leur commerce, non par de petites vues ou de petits ressentimens, mais par la seule convenance naturelle ! Quand les Écrivains seront-ils assez éclairés pour ne prêcher aux Nations que cette politique fraternelle ! Je la voudrais retrouver dans un autre passage de cet Auteur. Il concerne l'établissement des Noirs libres

(1) Les Anglois ont repris depuis un an avec la plus grande activité leurs liaisons commerciales avec l'Amérique.

à Sierra-Léona; il le conseille de nouveau aux Anglois, il en vante les avantages; mais il paroît vouloir en faire une Colonie Angloise. Le projet est manqué, si l'on veut en borner les avantages à telle ou telle Nation. — Pour lui conserver sa sublimité, il faut en ouvrir les Ports à toutes les Nations. Je m'étois proposé de vous entretenir, Messieurs, sur ce projet de transporter en Afrique les Noirs des États-Unis, de vous lire une lettre à ce sujet, dont un infatigable ami des Noirs, le Docteur Thornton, m'a chargé pour la Société, d'y ajouter des idées, de le soumettre à votre considération. — Mais ce projet, qui, peut-être, fera le meilleur moyen de rendre les Nègres libres sans danger, & même avec avantage pour tout l'Univers, ce projet mérite une discussion particulière, & je vous demande la permission de vous en entretenir dans une autre Séance. Je n'ai déjà que trop, peut-être, abusé de votre patience dans celle-ci. — Encore deux mots, & je finis. Vous apprendrez, sans doute, avec

plaisir l'impression que fait sur les Noirs en général la fermentation universelle , excitée par-tout en faveur de leur liberté. On a craint qu'à la nouvelle de cette révolution , ils ne la précipitassent en prenant les armes. — Un pareil dessein est loin de leur ame ; ceux , au moins , qui habitent les États-Unis attendent en silence & en paix ce moment où ils commenceront à renaître à la vie , où ils pourront revoir leur pays. Ils se reposent sur le courage , sur le zèle de tant d'Écrivains qui travaillent à rompre leurs fers , de tant d'ames bienfaisantes qui les secondent par leurs efforts. Ils s'appliquent , en acquérant des vertus & des talens , à se rendre dignes de la liberté , à ne pas être écrasés de son poids ; car c'est un poids d'abord pour l'ame sans ressorts de l'Esclave , qui en a toujours été privé. Ils savent qu'ils seroient coupables , s'ils prenoient aujourd'hui les armes ; ils savent qu'ils arrêteroient l'exécution du plan général de leur affranchissement , qu'ils s'engorgeroient eux-mêmes ; car il n'est plus

(54)

simplement question aujourd'hui d'affranchir un ou deux millions de Noirs , il faut, en les affranchissant, les mettre en état de pouvoir constamment à leur subsistance, & ce n'est point par une révolte qu'on y peut parvenir; elle en détruit au contraire les moyens.

F I N.

POST-SCRIPTUM.

LE moment où la cause des Noirs va se discuter, approche. Il faut donc préparer le Public à l'entendre; il faut lui faire connoître ces hommes malheureux que la cupidité s'acharne à décrier. C'est l'objet du Mémoire qu'on vient de lire. Le tableau de la situation des Noirs dans l'Amérique Septentrionale prouve qu'il n'existe aucune différence pour le moral & l'intellectuel entre les Noirs & les Blancs; que libres, ils sont, comme les Blancs libres, laborieux, actifs, religieux, intelligens dans les affaires. Il prouve que l'abolition de la traite des Noirs n'y a point produit ces révoltes parmi les Noirs, avec lesquelles on cherche à nous épouvanter; révoltes, que l'inhumanité seule peut exciter & provoquer sans cesse. Il prouve qu'en préparant par degrés la liberté des Noirs, on évitera toute espèce de révolution, on amenera insensiblement le bonheur des Noirs, qu'on augmentera la prospérité des Colonies. Ce tableau justifie enfin les Sociétés de l'Amérique libre, qui se sont dévoués à cette sublime opération, des horribles calomnies publiées récemment contr'elles par de lâches Libellistes. On ne peut méconnoître la main

d'où partent ces coups portés dans les ténèbres par de vils assassins. C'est l'œuvre de la cupidité allarmée. Mais ces trames infernales n'arrêteront point les défenseurs de l'Humanité , & ne les feront point dévier de leur plan. Ils marchent droit au but sacré qui les dirige , sans s'inquiéter ni des menaces , ni des mensonges ridicules de leurs Adversaires. Ils prouveront , quand il en fera tems , que l'abolition de la traite fera le bien des Noirs , des Blancs , des Planteurs mêmes , & de l'Etat. Cette preuve est la meilleure réponse à faire à tous les Libelles passés & futurs.

Fin du Post-Scriptum.

De l'Imprimerie de CAILLEAU , rue
Gallande , N^o. 64.

M. LAMIRAL,

RÉFUTÉ PAR LUI-MÊME,

o u

R É P O N S E

AUX OPINIONS DE CET AUTEUR,

*Sur l'abolition de la Traite des Noirs , suivie de
quelques idées sur les établissemens libres que la
France ne doit point différer de faire au Sénégal.*

Par un ami des Blancs & des Noirs.

Il n'y a plus maintenant ni de Gentil, ni
d'esclave, ni de libre ; mais vous n'êtes tous
qu'un en JÉSUS-CHRIST. Galat III. 28.



De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE,
Rue Favart, N°. 5.

1 7 9 0.

[Cet ouvrage est de François-Xavier Lanthenas]



RÉFUTATION

DES OPINIONS DE M. LAMIRAL,

SUR L'ABOLITION

DE LA TRAITE DES NOIRS,

*SUIVIE de quelques idées sur les établissemens
LIBRES que la France ne doit point différer
de faire au Sénégal.*

Par un ami des Blancs & des Noirs.

M. LAMIRAL a joint des notes explicatives aux DOLÉANCES ET REMONTRANCES des habitans du Sénégal, à l'Assemblée Nationale; & ces notes forment l'ouvrage qu'il a publié, *intitulé de l'Afrique & des Africains* (1). Cet ouvrage, de près de quatre cens pages, m'a paru n'avoir été entrepris & imprimé, que pour justifier le commerce des hommes noirs; pour donner du poids à tous les faux calculs & aux raisonnemens impoli-

Ouvrage de
M. Lamiral.

(1) Paris, 1789, chez Desenne, Libraire au Palais-Royal, N^o. 3.

tiques & inhumains, par lesquels on voudroit en faire redouter l'abolition, & enfin, pour répandre les calomnies absurdes & les mensonges grossiers, par lesquels ceux qui sont intéressés à ce commerce infâme, ont voulu discréditer, dans l'opinion, les amis de l'humanité qui les poursuivent.

Je me propose de réfuter brièvement M. Lamiral, mais ce sera de la manière la plus convaincante; car, sans citer la foule de témoignages qui contredisent, de la manière la plus authentique, & avec la vérité la plus certaine, ses assertions, j'opposerai cet écrivain à lui-même; & tout lecteur impartial verra que, s'il n'a point menti à sa propre conscience, il est au moins dans un étrange aveuglement. L'exposition nue des faits qu'il dénature & des choses qu'il travestit, convaincront à quels mensonges & à quelles persécutions étranges l'on doit s'attendre, en attaquant ouvertement l'avarice des hommes & les préjugés qui flattent leur amour-propre, pallient la noirceur de leurs crimes, & servent ainsi toutes leurs passions.

Je ne ferai pas de longue apologie pour mon entreprise: c'est aux choses que je dirai, au parti que je défends, à me mériter la bonne opinion du lecteur. Je n'ai de motif

que mon désir de voir le triomphe de la VÉRITÉ & de la JUSTICE. J'ai sincèrement cherché à m'éclairer sur l'objet dont il s'agit ici. J'ai fait des lectures que d'autres n'ont pas voulu ou pu faire. J'ose, à cause de cela seul, de mon droit de communiquer mes pensées ; & je laisse avec confiance, au public, celui de les juger, sans que je cherche à le prévenir que sur la sincérité & la rectitude de mes sentimens.

M. Lamiral, dans ses premières notes, nous donne des détails intéressans sur la population de l'île Saint-Louis & les mœurs de ses habitans. Cette colonie, le principal de nos établissemens au Sénégal, est composée d'environ trois cents habitans *libres* (NÈGRES OU MULATRES), & d'environ cinq à six mille esclaves, ou étrangers des diverses Nations qui avoisinent le pays (1).

Île Saint-Louis.
Sa population.

La race d'hommes que je défends, y compose donc toute la population. M. Lamiral, en décrivant les mœurs qu'ils ont dans cette colonie, commence là à réfuter lui-même ce qu'il dit de ces mêmes hommes, quand il

(1) Page 42.

Mœurs de
ses habi-
tans.

les considère par rapport au commerce qu'on a la barbarie d'en faire, & au dur esclavage dans lequel on les tient ailleurs. Voyez en effet ce qu'il en rapporte, sans aucune distinction des nuances de la couleur de leur peau, presque la même, sans différence entre les hommes libres & les hommes esclaves; & vous verrez s'il est convenable que celui qui a pu faire ces observations, ait ensuite calomnié autant qu'il l'a fait la nature (1), & cela, pour justifier l'affervissement & l'humiliation dans laquelle ces mêmes hommes sont tenus ailleurs par l'avarice & l'intérêt.

Esclavage
chez eux.

Il ne faut pas croire que l'esclavage soit le même à l'île Saint-Louis que dans nos îles à sucre. Là, l'esclave partage la table & les travaux du maître. Nul préjugé, nulle différence presque ne les sépare. Dans nos colonies occidentales, au contraire, l'esclave est conduit à coup de fouet au travail. Il est séparé de son maître, comme les animaux le sont de nous; & la couleur & les préjugés les plus avilissants l'en éloignent encore bien davantage; l'intervalle entre eux, n'est

(1) Page 208 & 227.

comparable qu'à celui qu'on a mis entre l'homme & les Dieux (1).

On peut juger de ce que les hommes noirs font & de ce qu'ils pourroient devenir , par ce qu'en rapporte M. Lamiral lui-même : ce qu'il dit de leurs enfans suffira pour en donner une idée. « Ils font , dit-il , élevés de la manière la plus libre , jusques à l'âge de porter les armes : c'est pour cela qu'ils deviennent si fiers , si robustes , & qu'ils acquièrent cette démarche hardie & aisée. Ils parlent bien plus de bonne heure que les nôtres , le langage de la raison : à douze ans , ils connoissent très-bien , & par tradition , l'histoire de leur pays , ainsi que les intérêts civils & politiques de la société où ils vivent ».

Leurs
enfans.

Si l'île Saint-Louis , toute habitée par ces hommes qu'on voue au mépris , montre cependant des vertus précieuses (2) , une bonne foi dans les engagemens du commerce , sans exemple (3) , du courage , de la constance

(1) Voyez la lettre de M. Clarkson , aux auteurs du *Journal de Paris* , en réponse à celle de M. Mosneron Delaunai , inférée précédemment dans dans ce Journal. *Patriote François* , N^o. 189.

(2) Pag. 52. — 55.

(3) Pag. 337.

Leurs
bonnes
qualités.

& de la force dans les hommes (1) & même dans les femmes (2), une raison prématurée dans les enfans (3), l'hospitalité enfin la plus touchante & des mœurs simples (4), croira-t-on qu'ils doivent quelque chose de ces qualités de leur bon naturel, aux soins que nous prenons de leur civilisation ? On se tromperoit grandement.

On les
laisse dans
l'ignorance
& la superstition.

Les fordidés & criminels intérêts qui ont également occupé le Gouvernement & ceux qu'il envoie pour régir cette colonie, tout comme les marins qui la fréquentent & les marchands, pour l'intérêt desquels ils y vont, sont trop de nature à étouffer toutes les idées grandes & généreuses, pour qu'on ait jamais songé à s'occuper de l'instruction de ces peuples. On les laisse indifféremment croupir dans tous les mensonges de l'ignorance & de la superstition (5). Ils mêlangent les pratiques du mahométisme avec celles qu'ils ont reçues de nous; & les marchands qui sont satisfaits,

(1) Page 77. — 256. — 277. — 287.

(2) Pag. 48. — 55.

(3) Pag. 49.

(4) Pag. 64.

(5) Pag. 43.

si leurs navires trouvent à leur arrivée des esclaves à charger , se mettent peu en peine de faire enseigner une morale qui auroit appris , depuis long-temps , que ces esclaves sont des hommes , & qu'ils ne doivent point être traités par leurs semblables , comme des bêtes , en les achetant & les livrant comme des marchandises. Certes , si les mœurs d'un peuple formé au milieu des attentats les plus sacrilèges aux droits de l'humanité , sans le secours d'une morale épurée , appuyée sur la nature même & la révélation , sont encore meilleures mille fois qu'on ne pouvoit attendre ; si malgré l'emploi qu'ils ont d'aller chercher de tous côtés , aux Européens , des victimes ; si malgré la part qu'ils prennent à tous les crimes qui les procurent , il leur reste encore des vertus qui touchent , que n'a-t-on pas droit d'attendre de ce peuple , quand à l'instruction , à l'influence des efforts salutaires de la métropole pour la répandre , on joindra le bienfait d'un GOUVERNEMENT LIBRE.

M. Lamiral nous donne ensuite la description des mœurs d'un autre peuple très-intéressant. Ce sont les Maures qui habitent toute la rive droite du *Sénégal* ou *Niger*. Leurs mœurs ont le plus grand rapport avec celles des *Arabes indépendans* qui environnent l'Égypte.

Ce qu'ils peuvent de venir.

Les Maures.

M. Savari , dans ses lettres sur cette contrée , a peint , d'une manière admirable , la simplicité & l'amour indomptable de ceux-ci , pour la liberté ; & ce voyageur , en représentant à côté de grandes vertus qu'on admire , le pillage qu'ils exercent , a presque fait pardonner leurs crimes.

Les Européens les excitent à voler des Noirs.

Ce que M. Lamiral rapporte des Maures , a le même effet (1). On aime leur simplicité & leur indépendance ; & si l'on s'indigne de leurs expéditions pour surprendre les Nègres au-delà du fleuve qui les en sépare , on accuse bien vite les Européens qui les excitent (2). C'est ainsi que les tyrans jaloux qui assujétissent l'Egypte , & qui forcent les Arabes indépendans d'errer autour , dans des deserts affreux pour y être libres , répondent aussi devant l'Etre suprême de tous leurs brigandages.

Les Maures joignent à une simplicité domestique , précieuse , l'égalité politique & civile la plus grande. Ils ont ensuite de l'énergie & du courage , toute l'aptitude désirable dans un peuple à civiliser & ce sentiment de

(1) Pag. 133. -- 146.

(2) Pag. 144.

foi-même , qui , pour faire leur éloge & me servir à-peu-près des expressions de M. Lamiral , les rend de *fort mauvais esclaves*. Si les liaisons de l'Europe avec l'Afrique , eussent été établies sur des principes honorables , ces peuples eussent seuls aisément offert , par leur civilisation , le moyen d'étendre bien vite notre influence dans tout l'intérieur de l'Afrique , & ils auroient actuellement donné aux savans une parfaite connoissance de cette partie de la terre qu'on ne connoît toujours que très-imparfaitement.

Ce qu'on
pouvoit
faire des
Maures.

Ces peuples en effet ont quelque chose de l'activité des Européens. Ils étendent leur commerce jusques vers les parties les plus éloignées des côtes. Eh ! qu'on juge de leur caractère. « Ce ne sont point les chefs , dit d'eux M. Lamiral , qui décident de la guerre ni de la paix. Tout est résolu publiquement & par acclamation. Là , un jeune homme de douze à quatorze ans donne son avis comme les autres , & l'on est souvent étonné de leur voir , à cet âge , discuter des intérêts politiques , avec la sagacité d'un homme mûr (1). »

(1) Pag. 133.

Si l'on eût donc trafiqué , avec ce peuple , d'après les principes vrais de la justice ; si l'on eût sincèrement cherché les moyens de les engager à perfectionner leur civilisation ; il n'est pas douteux que le succès le plus complet auroit couronné cette entreprise généreuse. Ils en sont dignes , on le voit , par leur caractère naturel : & s'il étoit besoin d'employer envers eux , comme de bons pères envers des enfans qu'ils chérissent , quelque adresse ou quelque sévérité , notre supériorité nous donnoit tant d'avantages ! Il étoit si aisé de former des hommes capables de tirer de ces peuples un autre parti que celui de faire enlever par eux les habitans paisibles des contrées qui les avoient ! Il étoit si aisé. . . . Mais les hommes qui marchent avec sécurité dans le crime , peuvent-ils avoir aucune de ces pensées ? Si malgré eux-mêmes , leur propre conscience les leur inspire ; ils les rejettent. Leur esprit cherche de vaines objections. Ils s'arrêtent à la première qu'ils trouvent , avec la même confiance , que si la nature même y répugnoit ; avec la même confiance , que si depuis des siècles , des tentatives les plus considérables , comme il seroit certainement digne d'en faire , répétées plusieurs fois , eussent été vaines. Ils ne voient aucune apparence aux

succès que pourroient avoir les efforts faits pour la moindre des guerres, s'ils étoient, en place, dirigés vers ce but humain. Quoi ! un imposteur, sans autre moyen que l'enthousiasme, a pu courber, sous le joug de ses mensonges, tant de peuples divers ; & la vérité armée de tout ce qui peut la faire triompher, ne pourroit jeter des racines chez d'autres, à qui l'on ne peut faire un reproche sans le voir retomber aussi-tôt sur les Européens qui les fréquentent ?

On ne peut, dit M. Lamiral (1), s'empêcher de regarder avec une sorte de vénération plusieurs de leurs vieillards, dont le teint bruni, des cheveux & une longue barbe blanche, un costume qui ressemble à celui dans lequel on nous représente nos Apôtres & les premiers Patriarches de l'église, réveillent des idées saintes & respectueuses. On se croit transporté dans ces contrées, berceau du genre humain. Il semble que l'on est dans l'âge d'or, temps heureux où l'homme avoit moins de passions encore que de besoins, où ceux-ci se bornoient à la simple vie animale. Malgré cet extérieur vénérable, ces peuples ont bien des vices ; mais

Les reproches que méritent les Maures, retombent sur les Européens.

(1) Page 144.

oserai-je le dire , à la honte des peuples policés , de ces peuples qui se glorifient des arts & des sciences qu'ils ne cultivent que pour pouvoir asservir & enchaîner une partie du genre humain ? oserai - je le dire ? *c'est eux qui ont porté la dépravation & tous les vices chez ces Nations qui vivoient sous les loix de l'innocente nature , qui ne connoissoient point les besoins que nous leur avons fait naître & d'où sont nés les brigandages , les vols , les assassinats ?* Ils ne connoissoient pas nos armes à feu avec lesquelles ils imitent les funestes exemples que nous leur avons donnés de se détruire d'une manière plus prompte & plus meurtrière. Ils n'avoient rien , ne connoissoient rien ; parconséquent ils ne pouvoient rien désirer ; quel eût été leur prétexte pour se faire la guerre , pour s'assassiner ? *Dans ce moment même ne leur mettons-nous pas tous les jours les armes à la main ? ne fournissons-nous pas des moyens de destruction , soit à l'un , soit à l'autre , selon que notre intérêt nous le dicte ? N'est-ce pas pour nous livrer des esclaves , qu'ils vont porter le FER & le FEU , chez ces malheureux Nègres dont ils EMBRASENT les habitations , dont ils RAVAGENT les récoltes ? N'est-ce pas pour nous*

qu'ils arrachent l'enfant du sein de sa mère , la femme des bras de son époux ; le père à toute sa famille ? Et des familles , des villages entiers ne deviennent-ils pas la proie de ces infâmes ravisseurs , que nous soudoyons pour désoler & dévaster d'immenses contrées ? Les déserts les plus sauvages , les montagnes les plus arides , les climats pestiférés , rien ne peut arrêter notre désastreuse ambition ; & nous osons dire que les arts ont adouci nos mœurs ! Et nous osons appeler barbares des peuples que nous traînons dans les fers ! Les tigres , les lions , les animaux les plus féroces , parmi lesquels ils vivent , sont bien moins dangereux , pour eux , que ces Nations douces & aimables , qui vont porter le poignard dans leur sein ! Qui , d'eux , ou de nous , sont des barbares ? Prononcés , s'ibarites vains & cruels ! »

C'est ainsi que s'exprime un témoin oculaire , & des vertus de ces peuples que nous corrompons , & des crimes que nous leur faisons commettre. Pour les déguiser , il est aisé sans doute aux vrais coupables , de dire en Europe , sans persuader heureusement aujourd'hui personne , que les pauvres Noirs que nous faisons périodiquement & plusieurs fois chaque année , piller , voler , incendier , par les

Maures (1), font des monstres anthropophages, qui tiennent marché de chair humaine (2). Mais ces assertions dénuées de preuves, contredites par tous les témoignages, ceux mêmes qu'on peut le moins suspecter, fussent-elles vraies, justifieroient-elles les crimes dont les accusent leurs propres défenseurs ? Non, sans doute (3). Ils sont avoués & notoires ces crimes. Un peuple que nous corrompons les consomme pour nous : ce peuple, rempli de qualités précieuses, les tourne toutes vers le mal, pour satisfaire les goûts & les passions que nous lui inspirons avec adresse : malgré tous les sophismes, dont on s'entoure ; dans l'aveuglement volontaire où l'on persiste, nous restons, donc, responsables & du mal que ce peuple perverti commet, & de celui qu'il eût pu empêcher, si au lieu de vices & de crimes, nous lui eussions inspiré des vertus.

(1) Voyez la gravure qui est à la page 146 de l'ouvrage de M. Lamiral, qui représente « comme les Maures prennent les esclaves ».

(2) *Observations, &c.* par les Capitaines du Havre-de-Grace, navigans à la côte d'Afrique, p. 3. sans nom d'Imprimeur.

(3) Voyez la réponse de Clarkson à M. Mosneron de l'Aunai, citée plus haut.

John Barnes, Membre du Comité Africain d'Angleterre, interrogé le 27 Mai 1789, dans la Chambre des Communes, s'il favoit, que les Maures traversassent le Sénégal pour aller de l'autre côté, saisir par surprise des Nègres & les livrer ensuite aux Européens, comme esclaves, a répondu & *affirmé* deux fois qu'il étoit certain, d'après son séjour dans le pays & la correspondance qu'il y a longtemps entretenue, que rien de semblable n'avoit lieu. (*Voyez page 32 du procès-verbal*).

Cette contradiction positive avec le rapport de M. Lamiral, qu'on ne peut suspecter, prouve ce qui déjà a été mis en évidence en Angleterre, que ceux qui combattent l'abolition de la Traite ne font aucun scrupule, dans leurs dépositions, d'altérer, chacun à sa manière, les faits qu'ils savent & qui nuiroient au parti qu'ils ont résolu de défendre. Mais de même qu'il arrive à tous les complices, ils se contredisent. Il est donc bien impossible que le rapport de ceux qui ont eu également part à ce commerce & qui l'accusent, joint à celui des voyageurs impartiaux & aux instructions qu'ils donnent, ne fasse tomber la balance en faveur de l'abolition.

Les défenseurs de la Traite des Noirs & de l'esclavage ont bien vu que tout en écrivant

pour leur cause , M. Lamiral les trahissoit , en laissant parler trop souvent sa conscience sans aucun déguisement. Ils ont senti que leurs adversaires , les Amis des Noirs , pourroient leur dire , *habemus confitentem REUM*. Mais que fait le témoignage de M. Lamiral , quand on a déjà tout ce qu'il faut pour porter cette cause à l'évidence ? Ceux qui ont été si troublés de voir l'avantage qu'on pouvoit tirer de l'ouvrage même de cet écrivain , témoin oculaire , ignorent qu'il n'est point le seul qu'on ait dans cette cause , qui avoue , comme lui , ses propres fautes & celles de ceux qu'ils veulent justifier & défendre.

Voyez le rapport des Lords du Comité du Conseil , nommé pour l'examen de tout ce qui a trait au Commerce & Colonies étrangères , présentant à SA MAJESTÉ les PREUVES & les INFORMATIONS qu'ils ont recueillis en conséquence des ordres de Sa Majesté , donnés dans son Conseil le 11 Février 1788 , sur l'état actuel du commerce d'Afrique , & particulièrement sur celui des esclaves ; ainsi que sur les effets & les conséquences de ce commerce , aussi bien en AFRIQUE & dans les INDES OCCIDENTALES , que pour le commerce général de son Royaume , publié & imprimé à Londres en 1789 , en un vol. in-fol. de près de 1000 p.

Cet ouvrage, qui renferme indistinctement, sans alteration, comme sans choix, les témoignages donnés par des personnes intéressées sans doute, & envoyées exprès par les défenseurs de la Traite & de l'esclavage : mais il donne aussi ceux des personnes sur les lumières, l'honneur & la probité desquelles on peut parfaitement compter. On y trouve encore une collection précieuse des informations prises & reçues de divers côtés & des lieux les plus éloignés, sur les **RÉSULTATS GÉNÉRAUX** des différentes branches du commerce de l'Afrique, ainsi que de celles des Indes Occidentales. Ces informations sont toutes instructives, & sur-tout indispensablement nécessaires pour juger de la vraie nature du commerce des esclaves & de ses effets. Ce travail immense a été publié en Angleterre pour l'instruction de cette cause, que l'humanité & l'intérêt *vrai des Nations* poursuivent quoiqu'on en dise, au tribunal de la raison. Il contient les lumières les plus précieuses sur l'état actuel de l'Afrique, pour tous ceux généralement qui y ont intérêt. Il méritoit donc bien d'être pris en considération, par ceux qui viennent hardiment donner au public leur propre & seul témoignage, pour

règle de ses opinions & de ses sentimens, sans s'embarraffer si l'intérêt qu'ils ont & qu'ils ne fauroient cacher, ne les rend pas, jusques à un certain point, récusables.

Les minutes des preuves, sur l'état actuel du commerce des esclaves en Afrique, prises devant le Comité de la Chambre des Communes, formé de toute la Chambre, & qui avoit été chargé de considérer les circonstances du commerce d'esclaves, contre lequel s'élèvent différentes pétitions présentées à la Chambre, pendant la précédente session du Parlement :

Ces minutes, qui renferment les dépositions des témoins offerts pour la défense de la Traite, dont M. Mosneron chez nous, probablement sans les avoir lues lui-même, a voulu se prévaloir, & que M. Clarkson a si victorieusement réfutés, ont aussi été imprimées. Maintenant on entend à cette heure les dépositions contraires, ces dépositions redoutables aux Armateurs de Liverpool, qu'ils eurent l'adresse, l'année dernière, d'écarter jusques à la fin de la session, pour retarder le jugement qu'ils redoutent. Toutes ces informations publiques sont livrées à la discussion, non pas seulement de l'Angleterre, mais de l'Europe, du monde entier.

Mille autres productions (1) ont encore rassemblé des lumières sur cette affaire importante & célèbre. Elles ont été recueillies avec soin de personnes impartiales : c'est avec tous ces matériaux qu'on discute en Angleterre : & en France, ceux qui veulent écrire sur une matière qu'ils ne connoissent pas, imaginent tout favoir, parce qu'ils auront armé ou commandé un navire pour l'Afrique. Ils donnent *despotiquement* leurs opinions teintes de tous les préjugés de leur état, de leur éducation, de leur intérêt, pour loi, à une Nation entière; & il n'est pas d'horreurs qu'ils ne débitent, contre ceux qui s'efforcent de présenter les autres témoignages, sans lesquels il est impossible qu'elle puisse juger, avec sagesse, une cause que toutes les passions réunies, doivent s'efforcer de dénaturer (2).

(1) Voyez entr'autres *la substance des lumières données par diverses personnes sur le commerce des esclaves, recueillies dans le cours d'un voyage fait dans l'automne de l'année 1788, à Londres, chez Jean - Phillips - George Yard, Lombard Street, 1789.*

(2) Voyez l'absurde libelle intitulé : de l'*État des Nègres*, relativement à la prospérité des Colonies.

Repro-
ches aux
Commer-
çans.

Ces soulèvemens de l'intérêt propre , plus menaçans chez nous qu'ils n'ont jamais été chez nos voisins (1), s'appaiseront , sans doute , quand on sera convaincu que la morale n'est pas plus étrangère au calcul de l'intérêt propre bien entendu , pour les peuples , que pour les individus. Mais jusques à présent , si l'on eût jamais raison de remarquer les vues courtes & les sentimens fordides & étroits des Commerçans , c'est sur-tout , quand on a médité un peu , sur les avantages qu'ils auroient dû procurer à leur Patrie , depuis qu'ils fréquentent les côtes d'Afrique. Le commerce criminel qu'ils y ont suivi , a frappé de stérilité , pour eux & pour l'Europe , une des plus grandes

Françoises & de leur métropole , sans nom de Libraire ni d'Imprimeur , & le discours imprimé de l'Imprimerie de M O N S I E U R , lu au District des Filles S. Thomas de Paris , par M. Magol , dans lequel ce Citoyen encadre cet ouvrage , aussi méchant qu'absurde , d'une manière , en tout , digne de l'original.

(1) Des Colons ont porté l'aveuglement jusques à menacer de poignards & de toute l'atrocité des assassins , des Amis des Noirs , dans les galeries même de l'Assemblée Nationale , à Versailles !!!

sources des richesses qui ayent jamais existé : & ce commerce abominable dans sa nature , a tellement perverti les peuples avec lesquels on le fait , & les agens qui le conduisent , qu'on ne fauroit à quoi comparer les peines infinies , la mauvaise foi infigne , les horreurs enfin qui l'accompagnent (1).

Si ces reproches faits aux commerçans , sont justes , ceux que méritent les hommes en place qui ont eu la confiance des Nations de l'Europe , sont bien plus graves encore. C'est en effet sur eux qu'ils retombent tous ; c'est à eux qu'il faut s'en prendre des erreurs , des fautes , des crimes même de ces citoyens utiles , qu'on n'a jusques à présent protégés que par la vue fardide & mesquine de retirer d'eux une partie des richesses qu'ils recueillent.

Repro-
ches aux
Gouverne-
mens.

Qu'attendre de Gouvernemens despotes , de Princes avarés , de Ministres pervers , tous entourés de courtisans avides ? Pas un sentiment humain , pas une mesure dictée par la pure & sainte humanité. Aussi , voyez ce qu'offre l'histoire des établissemens des Européens dans les deux Indes ! mais mainte-

(1) Page 98.

Espéran-
ces raison-
nables.

nant que la France n'a pas de citoyen qui ne doive élever son ame à la hauteur de celle d'un législateur, est-ce trop espérer que d'attendre de ses commerçans une élévation proportionnelle dans leurs sentimens & l'objet de leurs entreprises? Est-ce trop espérer quand la Nation la plus généreuse, la plus éclairée, la plus capable de tout, est là pour les encourager elle-même, les aider & les applaudir?

Les Noirs.

M. Lamiral prétend dans d'autres notes, nous instruire *au vrai* des peuples qui se trouvent au-delà de la rive gauche du Sénégal. Ce sont les NOIRS, peuples malheureux, désolés par leurs voisins les Maures, trahis par leurs Rois, ennemis de leur propre liberté, la proie de tous les hommes civilisés & corrompus qui ont besoin d'esclaves; peuples qui intéressent au plus haut degré l'humanité par leurs malheurs & les maux qu'ils souffrent, comme la philosophie, par leur bon naturel, leur amour pour la paix, leur vivacité, leurs mœurs simples, & ce qui étonnera, par l'égalité qui règne chez eux, au moins pour la plupart; & le voyageur ou commerçant que je réfute, nous représente cette race malheureuse & digne d'un meilleur sort, même de son propre aveu, comme condamnée par la nature à toutes les souffrances, parce que

l'on croit favoir que de temps immémorial il s'est trouvé des hommes assez méchans pour abuser de la timidité de ces peuples (1).

Le caractère des Noirs est doux, confiant, timide si l'on veut, mais pacifique; aimant par-dessus tout le repos, comme tous les peuples qui ont des mœurs simples, peu de besoins & un sol qui les satisfait aisément. La suite non interrompue de toutes les sortes d'iniquités qui, depuis tant de siècles, s'exercent chaque année plusieurs fois contre eux, n'a pu altérer cette partie de leur caractère; semblables aux pauvres *Indous*, qui toujours subjugués, le feroient encore mille fois, qu'ils continueroient d'enrichir leurs tyrans, de les respecter, de les craindre, & même de les aimer.

Leur caractère.

M. Lamiral, sans le vouloir, fait assez bien ressortir, en plusieurs endroits, cette bonté qui est la base du caractère des malheureux Noirs. Outragés comme ils le sont depuis si long-temps, leur timidité peut offrir, aux méchans sur-tout, un vaste moyen pour les rabaisser; mais malgré ce qu'on peut en dire, leur bonheur, quand on les laisse tranquilles,

(1) Page 178.

leur existence près de la nature, ont un attrait qui se fait sentir au fond du cœur, & dont on ne se détache point, malgré l'idée de la pénurie de toutes les commodités de la vie, dans laquelle M. Lamiral les représente, & cela bien à dessein (1).

Menfon-
ges des
Commer-
çans
d'hommes.

L'auteur d'un voyage moderne au pays de Bamboue (2), s'étonne (3) que les écrivains de voyages aient osé métamorphoser *cette riche & fertile contrée, en un désert sec & aride* (4). Il auroit dû sentir que les commerçans d'esclaves ont voulu représenter les Noirs comme des êtres si malheureux chez eux, qu'ils nous avoient obligation de les en tirer. L'on a donc déguisé les ressources des pays qu'ils habitent, leurs qualités morales, leurs avantages politiques & civils, ainsi que tous les autres moyens que la providence leur a départi pour être heureux où elle les a placés, & cela, soit qu'on eût réellement des remords du commerce qu'on faisoit de l'escla-

(1) Page 168.

(2) Il se vend chez Defer de Maison-neuve, rue du Foin S. Jacques, 1789.

(3) Page 44.

(4) Lamiral, page 321.

vage d'hommes , la plupart libres chez eux , dont on pouvoit en place tirer tant d'autres avantages (1) ; soit que ceux qui pouvoient seuls les faire connoître , craignissent des changemens ou des rivaux dans leur trafic ; soit aussi qu'ils aient eux-mêmes , quelquefois , manqué de lumières.

M. Lamiral , en effet , & les autres commerçans qui n'ont point osé ne pas faire mention de la fertilité excessive de quelques parties de ces contrées , en ont très-mal décrit les productions , & ils ont toujours exagéré l'influence du climat , pour les faire regarder comme absolument perdues.

Le premier , par exemple , parle des bois les plus épais : leurs arbres couvrent dans quelques parties , par leurs rameaux étendus , le lit du Sénégal. Ils couvrent en abondance de leurs fleurs , les bateaux qui passent sous les berceaux qu'ils forment sur cette rivière. Le parfum que ces fleurs exhalent , est si violent , que les voyageurs en sont incommodés. Les arbres sont chargés d'une multitude d'oiseaux ; des prairies immenses , toutes

Leur
inexactitu-
de volon-
taire.

(1) Voyez ce voyage nouveau , au pays de Bam-
bouc.

émaillées de fleurs, sont couvertes d'animaux ; les éléphants, ces animaux qui ont besoin d'une nourriture si copieuse, abondante & facile, s'y voient par troupeaux. La rivière fourmille de poissons & d'amphibies ; & M. Lamiral ne nous décrit pas une plante, pas un animal de manière à satisfaire. Si l'on prend nécessairement l'idée du pays le plus abondant qui existe, malgré les landes de sables qu'il peut renfermer, à peine trouve-t-on dans cet auteur, quelque mention des productions les plus communes. Cependant, que de choses connues, combien d'autres qui ne le sont point encore, précieuses pour nos arts & nos consommations en général, ce pays, le plus mal observé encore, par ceux qui le fréquentent, ne renferme-t-il pas ?

On trouve dans le père Labat, quoiqu'en dise M. Lamiral (1), des détails plus précis. Cet auteur écrivoit pourtant sur des mémoires d'autres marchands, & dans un temps où l'étude de la nature n'avoit point fait les progrès qui aujourd'hui mettent un voyageur à même d'instruire ses concitoyens de la manière la plus précise, de tout ce qu'il voit.

(1) Page 170.

Quoiqu'il en soit, la description que fait le père Labat, de la route faite vers 1720, de Gorée au Sénégal, par terre, montre dans cette étendue un pays sablonneux, mais qui ne laisse pas, dit-il, d'être fertile, parce qu'il est fort bien cultivé, & que les pluies semblent y engraisser la terre (1). Ce n'est pas là l'idée d'un désert, d'une côte impraticable, comme M. Lamiral voudroit la représenter, dans une étendue de trois cents lieues (2). Il avoue, il est vrai (3), que le sol paroît plus intéressant & moins misérable en remontant un peu la rivière. C'est là où il nous représente la nature dans toute sa parure & son luxe, mais terrible aux étrangers, quoique bienfaisante aux mulâtres & aux Nègres qui font dans leur climat.

Ce pays, comparable par tant de côtés à l'Égypte, doit avoir sans doute besoin, comme elle, de la main de l'homme, pour le rendre sain. Cependant, si les Européens, aidés de tous les secours & les soulagemens

Climat.
son in-
fluence sur
les Blancs.
& les
Noirs.

(1) Ch. 10. — T. 4. — de la *nouvelle relation de la côte d'Afrique Occidentale*, page 154.

(2) Page 69.

(3) Page 70.

qu'ils peuvent se procurer, y succombent à l'influence du climat, & sur-tout à celle des causes qui lui sont secondaires, ceux qui sont acclimatés y résistent de la manière la plus facile. L'on y voit les Nègres & les Mulâtres supporter des peines & des travaux étonnans; & cela avec une gaieté bien plus remarquable encore dans des hommes que l'Auteur, qui la rapporte & qui en a été témoin, s'efforce d'avilir (1).

Contra-
dictions de
M. Lamiral.

Ainsi M. Lamiral nous a peint la nature la plus animée, dans la plupart des lieux qu'il a traversés (2), & il prétend qu'au-delà, ceux qu'il n'a pas vus, n'offrent que des sables brûlans, où les malheureux Noirs sont souvent réduits, par la famine, à dévorer eux-mêmes les fauterelles qui dévorent leurs moissons (3).

Il dit cependant ailleurs très-positivement qu'il a pénétré dans ce qu'il appelle de vastes déserts (4), & qu'habitent selon lui-même, des nations nombreuses. Il a fait, dit-il, plus

(1) Page 289.

(2) Pag. 280. — 282.

(3) Pag. — 168 — 159.

(4) Pag. — 168.

de deux mille lieues dans ces *tristes contrées* (1) & il certifie, comme les autres voyageurs, la prétendue stérilité du pays des Bamboucs (2). Ce pays, que nous connoissons heureusement un peu mieux aujourd'hui, & qu'il auroit dû atteindre dans l'étendue de ses courses, méritoit cependant qu'il en parlât autrement. Tous les pays qui sont arrosés & couverts, comme celui-là, devoient faire quelque exception, à la stérilité qu'il affirme, de toutes les parties intérieures de l'Afrique (3). Mais, ou bien cet Auteur a partagé les préjugés & les erreurs sur ces contrées, de ses prédécesseurs, ou bien il a connivé avec eux pour les perpétuer.

Dans un pays stérile ou tellement sujet à la famine, comme on représente ceux-là, comment se trouveroient par troupeaux nombreux les animaux qui dévorent le plus de nourriture végétale? Ils détruisent, dit M. l'amiral, quelquefois les récoltes des Noirs. Ceux-ci font alors de nouvelles semences; « mais l'on peut penser, dit-il ici, combien peu leur suffit;

(1) Pag. — 168.

(2) Pag. — 321.

(3) Pag. — 168.

puisqu'un seul grain de millet produit CINQ ou SIX ÉPIS plus gros que les DEUX POINGS, qui contiennent des milliers de grains » (1) Qu'elle contradiction & qu'elle impossibilité sans elle, d'imaginer dans un même pays, stérilité ou famine, & en même-temps une population d'hommes & d'animaux qui étonne (2)! Mais, on le fait, & M. Lamiral le prouve; la contradiction est toujours inévitable à ceux qui veulent déguiser, défendre ou justifier le crime : elle est reconnue pour être le caractère infaillible qui les distingue.

Dans d'autres endroits, cet Auteur inconcevable prétend peindre, « avec franchise, toute l'horreur que lui inspire le commerce des Noirs & ses funestes effets : » (3) & il semble n'avoir fait son livre que pour défendre ce commerce, dont il avoue l'infamie. Il le justifie par tous les sophismes les plus étranges : selon lui, il est indispensable de le continuer. Mais par accommodement & pour calmer le généreux enthousiasme des protecteurs de la liberté, » il permettrait que les Mulâtres

(1) Pag. 161.

(2) *Sine vino & cerere, friget ubique venus!*

(3) Pag. 177.

fussent,

fussent , dans les Colonies , admis au rang de Citoyens , à la seconde génération (1) ; comme si l'on en étoit à pouvoir leur refuser dans les Colonies , ce que le Tiers-Etat a pris à la fin de force en FRANCE.

Le Noir n'est , selon M. Lamiral , qu'un homme stupide près de la brute. Il n'en est séparé , à son avis , que par un intermédiaire dont je n'ai jamais ouï parler , qui vit en sauvage dans les bois , & ne conserve pas même de société avec sa femelle. Cet intermédiaire se trouve près des côtes (2) , & cet auteur ne cite l'autorité d'aucun observateur qui atteste sa ressemblance avec les hommes dont il s'agit. Mais quelque soit cet être , M. Lamiral place le Noir au-dessus. Il ne le dépouille pas de l'humanité (3) , & cependant il le range parmi les animaux faits pour nous servir. Aussi est-ce le lieu où cet auteur réunit tous ses efforts pour faire descendre ces malheureux au-dessous de la nature des blancs , vers celle des animaux , près desquels les Colons & lui-même , pour la tranquillité sans doute de leur conscience , ont

Efforts
pour ra-
baïsser le
caractère
des Noirs.

(1) Page 208.

(2) Page 182.

(3) Page 169.

besoin de les ranger (1). Il fait pour cela un abus étrange de la philosophie. Il cite Buffon, Homère, pour étayer son paradoxe, qui couvre l'erreur la plus grossière & la plus dangereuse (2). Chaque être, dit-il, selon la place qu'il occupe, est doué d'une plus ou moins grande portion de la divine intelligence. Ainsi, pour rabaisser l'homme, il élève les animaux.

Il nous départit ensuite très-inégalement la portion de divine intelligence qu'il assigne à l'homme, & l'on sent bien les conséquences qu'il en tire. Les pauvres Noirs qu'il suppose en avoir le moins reçu, doivent être nos esclaves. C'est ainsi que M. Lamiral déferte les principes qui établissent à jamais la dignité de tous les hommes; c'est ainsi que lui, qui s'élève avec vigueur contre l'oppression, abjure témérairement la doctrine qui à jamais la proscriit. Ainsi, défenseur dans quelques endroits de son ouvrage de la liberté, il l'a dépouillée dans celui-ci, en insensé, d'une

Principes
qui tendent
à faire mé-
connoître
la dignité
de l'hom-
me.

(1) Voyez aussi page 198.

(2) Voyez la note 9 de l'ouvrage intitulé : *Inconvéniens du droit d'aînesse* 1789, où on a réfuté l'opinion de M. Jefferson, sur l'infériorité des Nègres, & celle de Buffon, sur l'infériorité des Américains.

égide immortelle & impénétrable. Il livre l'homme au couteau de qui voudra l'égorger ; car , de conséquence en conséquence , qui pourra arrêter le tyran , qui , sans distinction pour la couleur de la peau , calculera dans ses victimes , le degré de portion divine qu'il voudra y respecter ? ou bien , qui pourra réfuter celui qui prétendra que les sept huitièmes de l'humanité , qui jusques à présent se sont laissés , en vrais imbécilles , fouler , sont des bêtes , & le surplus , des Dieux créés pour commander ? Certes , cet abandon des principes qui veillent éternellement sur les droits de l'homme , & en même temps , un amour pour la liberté qu'on n'ose pas suspecter , ne sont pas les moindres des inconséquences , des contradictions de M. Lamiral & de beaucoup de ceux qui ont écrit pour défendre la même cause. Qu'ils songent donc , s'ils sont sincères , que le despotisme que nous venons de renverser , suivoit la même marche. Voyez comme il avoit miné tous les principes religieux , bien plus , pour se défaire d'une censure incommode , que pour se débarrasser d'un corps puissant (1).

(1) Lisez les *vœux d'un patriote* , ouvrage imprimé à *Amsterdam* en 1688. Les tyrans ont toujours

Les préjugés & la prevention de M. Lamiral , percent d'une manière fenfible & même choquante , dans tout ce qu'il dit pour rabaiffer les Noirs au - deffous d'eux - mêmes. « Ils font , dit-il , la plupart plongés dans la plus profonde idolâtrie ; & hors de leur pays , ils oublient les objets de leur culte. Ceux qui adorent le soleil , lui font des sacrifices d'animaux. J'en ai interrogé beaucoup , continue-t-il , fur leur pays , mais ils font fi ftupides , qu'il est prefque impossible d'en tirer une notion claire. On feroit tenté de croire qu'on les prend en troupeaux , &c. (1) ».

Noirs
Bambar-
ras.

Les perfonnes instruites comment les Noirs qu'on appelle *Bambarras* , & dont il s'agit ici , font amenés de leur Patrie , éloignée de cinq à fix cents lieues de l'ifle Saint-Louis , où M. Lamiral les a interrogés ; ceux qui connoîtront tout ce que ces malheureux ont

haï ceux qui ont travaillé à foutenir ou relever la dignité de l'homme. C'est la vrai caufe de la fureur des perfécutions que les premiers chrétiens ont effuyées fous les Empereurs : & c'est auffi la caufe des emportemens & des injures auxquels s'abandonnent les partifans de l'esclavage.

(1) Page 185.

à souffrir avant d'arriver à Galam, & la manière dont ils font transportés de Galam au bas du Sénégal (1), feront-ils étonnés que, dans leur abattement, ils paroissent aux gens affreux qui voient leurs maux sans les ressentir, des espèces d'automates ? D'ailleurs, ces malheureux qui parlent un langage inconnu, peuvent-ils éviter l'accusation que leur fait M. Lamiral de ne pas répondre, sur-tout si des ames sensibles & humaines ne les approchent pas ? Et quand à leur culte, qu'y a-t-il à en inférer ? Nos pères étoient-ils plus éclairés ? Nous-mêmes, peut-être, ne sommes-nous pas plus inconséquens ?

Mais pour montrer combien le besoin de déprimer le caractère des Noirs, a égaré M. Lamiral dans les raisonnemens qu'il a fait pour y réussir, je citerai ce que le père Labat, qu'on ne soupçonnera pas de favoriser la défense des Noirs, à laquelle je ne sache pas qu'il ait songé, dit de ceux de Bambarras, dont il est question. Ils sont, suivant lui, d'un naturel doux, « robustes, & ne *manquent pas d'esprit* ». Mais il suppose que la nature

(1) Voyez ces détails dans l'ouvrage de Wadstrom, cité ci-après.

leur a donné la fervitude en partage , « parce qu'ils supportent mieux que d'autres le travail qui y est attaché ». — Du reste , « ils aiment leurs maîtres , & ne sont point sujets à s'enfuir , à se révolter & à se désespérer comme ceux qui viennent des côtes (1) ».

Il falloit bien que M. Lamiral calomniât les Noirs , pour ne reconnoître en eux qu'un instinct : il n'en fait même que des machines , & cependant il faut qu'il explique des traits étonnans , des qualités connues & évidentes , qui , dans les personnes des Noirs , frappent les hommes blancs les plus grossiers. Leur courage , quand il se réveille , n'est , selon lui , que la férocité des tigres (2) ; leur ingénuité , qu'une inaptitude absolue à la prévoyance & au calcul. Après les avoir montrés d'une insensibilité qui étonne , d'une paresse que rien ne peut surmonter (3) , on les trouve ailleurs d'une confiance dans les travaux , d'un courage & d'une force à toute épreuve (4).

(1) Tome IV , p. 85.

(2) Pag. 256 — 260.

(3) Page 199.

(4) Pag. 277 — 287.

Ce sont ici des êtres qui sont, tous, dans la dernière dégradation (1); & le moment d'après, M. Lamiral (2) convient de bonne-foi que dans les points qui sont les plus essentiels au bon ordre de la société & à ce que l'homme se doit à lui-même, *les Nègres sont plus sages que nous* (3). Aussi, leur vie simple dans leurs villages tranquilles, leurs passe-temps innocens, toujours entourés de leurs familles, leurs chansons expressives & tendres, leurs danses & leurs fêtes le séduisent lui-même (4): il revient plus d'une fois à les peindre, comme si, fatigué de nos crimes, qu'il avoue en mille endroits, il regrettoit d'avoir jamais eu d'autres tableaux que ceux de la vie innocente & privée d'ambition de ces peuples.

Ici perce sur-tout l'injustice de l'homme. M. Lamiral charge ces peuples dont il est obligé malgré lui d'estimer le caractère naturel, de toute la laideur des vices & de toute la bassesse de la dépravation que nous leur avons communiqués.

Injustice
de M. La-
miral.

(1) Pag. 199 — 246.

(2) Pag. 263 — 270.

(3) Pag. 265 — 270.

(4) Pag. 267 — 268.

- Corrompus par nos exemples , & séduits par nos marchandises , paroissent-ils injustes ou cruels entre eux ? Quelquefois , suivant un sentiment bien juste , nous rendent-ils le mal que nous leur faisons ? Cet écrivain laisse tout à leur charge. Sans le taxer d'exagération dans les faits , ou d'infidélité en rapportant au général ce qui est particulier , n'est-il pas évident que de la manière dont les Européens communiquent depuis si longtemps avec ces peuples , il faut mettre sur le compte des premiers , tous les vices & tous les crimes de ceux-ci , le quels tiennent essentiellement à l'influence qu'ils reçoivent de notre commerce infâme , & des mœurs nécessairement perverses de la plupart des agens qui traitent avec eux sur des principes aussi iniques ?

Que dire en effet des communications directes ou indirectes , que les Européens ont avec les peuples Noirs ? Le récit d'hommes qui les pallient , de marchands qui , complices de l'iniquité , la déguisent (1) ; d'écrivains qui ,

(1) Voyez l'interrogatoire au Comité de la Chambre des Communes d'Angleterre , des témoins présentés par les Conseils des villes de Liverpool , &c.

la plume à la main, combattent leur conscience, & repoussent dans leur cœur, les cris de l'humanité; ce récit, tout adouci qu'on peut le croire, révolte encore quiconque conserve quelque sentiment de la justice (1). Mais, en même-temps, ce qui étonne, c'est la prétention de ces esprits prévenus & aveuglés de connoître seuls les relations du commerce, ses principes & tout ce que les localités & les circonstances lui offrent ou lui enlèvent. Certes, ce n'est point en leur parlant qu'il faudroit faire entrer dans les élémens du commerce, l'intérêt général de l'humanité, intérêt vrai de toutes les nations particulières, base essentielle de toutes les relations extérieures des peuples. Comprendroient-ils quelque chose à ce que l'on désire, par le progrès des lumières & leur communication; la civilisation des peuples barbares & la réforme des peuples énervés; eux qui ne voient en tout & partout que des pays à dominer; des hommes à couvrir de chaînes; de l'or à ex-

Prétentions vaines des Commerçans.

— & la lettre de M. Clarkson, citée plus haut, à M. Mosneron, au sujet de ces témoins au nombre de quatorze.

(1) Pag. 237 — 255.

traire ; des marchandises à acheter à vil prix ou à vendre au taux le plus élevé ; tout en dernier lieu , les productions essentielles , qui nous nourrissent à faire produire , & jamais l'homme qu'il faut instruire & répandre sur toute la surface de la terre , pour que libre , instruit , heureux , il rende partout hommage à l'Eternel (1) ? Toutes ces grandes idées qui,

(1) Ce grand & vaste dessein qui fait , de toute la terre , une seule Monarchie & de tous les hommes une seule famille , doit maintenant être repris avec une nouvelle vigueur.

La propaganda fut-elle jamais ce que les Apologistes de la Cour de Rome voudroient la représenter ? une réunion d'hommes Apostoliques , dépouillés de tout intérêt vulgaire , nourris des doctrines les plus profondes , fidèles aux maximes les plus sublimes , & voués à appeler tout le genre humain à une même fraternité , au même bonheur comme , aux mêmes espérances ? S'il fût jamais conçu , ce grand & superbe dessein , l'ambition le flétrit ; la tyrannie s'en prévalut ; elle le pervertit , & l'esclavage l'a fait oublier : il a même fait plus , il l'a rendu ridicule.

Qu'il ressuscite donc aujourd'hui avec la liberté dans le cœur des peuples , ce projet immortel ! qu'ils ne s'en rapportent plus qu'à eux-mêmes pour son

il faut l'espérer , vont devenir communes , sont reléguées par ces Messieurs , *avec un haut dédain* , parmi les belles chimères des roman-

exécution ! Puiffe ce siècle ne pas s'écouler fans voir une fédération d'un nouveau genre , celle de sociétés répandues chez toutes les Nations , vouées à *étendre généralement parmi les hommes , les heureuses influences de la liberté & à rechercher & mettre en œuvre tous les moyens de la faire fleurir , dans tous les pays & sous tous les climats , également , pour tous les hommes*. Ce sera alors qu'on pourra véritablement réaliser ce beau projet de paix universelle , parce que les peuples se communiquant ainsi eux-mêmes , s'affranchiront de l'intermédiaire de leurs chefs , de ces Rois , de ces Ministres , dont l'orgueil ou l'ambition les a toujours mis en guerre. Voyez un nouvel ouvrage sur le projet humain & célèbre de *la paix universelle* , du vertueux Abbé de S. Pierre , depuis peu annoncé chez Maradan , Libraire , à Paris , rue St. André-des-Arcs , & la note neuvième de l'ouvrage intitulé : *INCONVÉNIENS DU DROIT D'AINESSÉ* , &c. qui se trouve à Paris , chez *Visse* , Libraire , rue de la Harpe ; & plusieurs autres passages intéressans de ce dernier ouvrage , sur *les Prêtres , la Religion , la Morale , la Bienveillance & la liberté universelles*.

ciers , ou tout au plus , dans le cerveau de quelques personnes qu'ils appellent des fanatiques , & qu'une politique perfide , étrangère & ennemie , berce & fait jouer , selon eux , pour la ruine de leur Patrie.

Politique
prétendue
de l'Angle-
terre.

Il est des choses , fussent-elles vraies , qu'il n'est permis qu'aux ames étroites de soupçonner. Les hommes qui entretiennent leurs idées & leurs sentimens à une certaine élévation , rougiroient d'y songer. Telle est l'infâme politique qu'on ose prêter à l'Angleterre , de n'affecter de parler de l'abolition de la Traite , de n'animer les amis de l'humanité , sur cette intéressante entreprise , que pour jouer la France , l'engager à se précipiter témérairement dans un dessein qu'elle rejette intimentement pour elle ; & afin de profiter ensuite , du désordre qu'on suppose devoir naître de cette opération , pour ruiner sa rivale , lui enlever ses Colonies , détruire le reste de son commerce. Que fais-je , ce qu'on n'ajoute pas encore , pour faire dépendre l'existence de l'empire françois , de quelques nouveaux esclaves , dont une poignée de marchands augmente chaque année la multitude de ceux qui existent déjà dans nos Colonies.

Maintenant que le soupçon en est jetté ; maintenant que , quelque ridicule qu'il soit , il

est hautement avoué , & que les ennemis du bien public se prévalent d'une aussi misérable objection (1) , on pourra juger , par cela seul , de leur bonne foi ou de la bonté des moyens qu'ils opposent.

Dans tous les cas , leur dirai-je , il est criminel d'étouffer les cris perçans de l'humanité , en invoquant la politique ? Que deviendroient les droits les plus sacrés des hommes ; que deviendrait leur inviolable dignité , avec un pareil principe ? La religion & la philosophie le reprouvent également , & tout cœur droit & pur s'en indigne.

» Il n'est pas moins absurde , ici , d'objec-
ter les embuches supposées d'une politique
perfide. Ce nœud d'intrigue , que les Colons
François , ces commerçans de nos ports &
leurs adhérens , expliquent avec tant de com-
plaisance , n'a été , avant eux , soupçonné par

Réfuta-
tion de cet-
te miséra-
ble objec-
tion.

(1) Page 221. Voyez aussi la RÉPONSE DE M. MARC MAZOIS, NÉGOCIANT, DE BORDEAUX, à une lettre d'un Ami des Noirs, insérée dans le Journal de Paris, le 13 Janvier 1790. A Bordeaux, de l'Imprimerie de P. G. Calamy, page 3. Voyez aussi le libelle intitulé : *de l'Etat des Nègres*, &c.

personne. Les marchands de *Liverpool* eussent cependant dû faire les premiers cette découverte, parce qu'elle les eût, en même-temps, tranquillisés & réjouis : & l'on fait au contraire qu'ils n'en ont pas suspendu, un instant, leurs craintes, ni leurs sollicitations intéressées. Mais, en outre, conçoit-on que la multitude des hommes éclairés & vertueux, qui composent la Société des Amis des Noirs de Londres (1), pris dans les trois Royaumes

(1) N'a-t-on pas, avant cette Société, écrit en faveur des Noirs ? Voyez une note étendue, fournie par M. Garat, à M. Roucher, & insérée dans l'édition du Poëme de celui-ci, intitulé : *les Mois*, (éd. in-4°. de 1779 — de l'Imprimerie de Quilleau, page 128, tom. I.) où les droits des Noirs sont aussi clairement qu'invinciblement établis, & où l'on démontre, sur-tout, la dépravation qui naît nécessairement de l'esclavage, les dangers qui menacent les oppresseurs, & l'intérêt par conséquent que les maîtres ont, pour eux-mêmes, d'affranchir leurs esclaves, s'ils font cas des bonnes mœurs, des sentimens justes & droits, ainsi que de la paix & de la sécurité, sans lesquelles il n'est point de bonheur.

Quand M. Garat écrivoit cela ; quand M. l'Abbé Raynal a écrit, avant lui, les mêmes choses, il n'y

de l'Angleterre & même chez l'étranger, puissent s'abaisser à conniver, pour une perfidie, avec des hommes en place, nécessairement avilis, dans la supposition qu'on fait ? Conçoit-on, quelque pervers & profondément astucieux qu'on veuille supposer des Ministres, que des hommes indépendans, aussi nombreux, professant l'amour le plus pur de l'humanité entière, avec une correspondance aussi étendue que la leur, puissent être la dupe, depuis si long-temps & dans un pays libre, d'une trame infidieuse exprès ourdie ? & s'ils pouvoient l'être un moment, peut-on croire que dans leur nombre, qui réunit tous les états & les relations par conséquent de tous les genres, personnes n'eût apperçu ces desseins supposés & mis au grand jour leur profonde & méprisable noirceur ? Conçoit-on, enfin, qu'un Ministre qui a des titres à l'estime de son pays,

avoit point à Paris ni à Londres, de Société des Amis des Noirs. — Les Etats-Unis ne pouvoient avoir développé les desseins qu'on leur prête; l'Angleterre ne pouvoit donc pas les avoir elle-même adoptés. — Ceux qui soutiennent que les Amis des Noirs de Paris sont aujourd'hui soudoyés, auroient au moins dû expliquer, comment ceux là l'ont été !!!

& à celle de la postérité, qui a des rivaux redoutables & des ennemis adroits, voulût exposer ainsi gratuitement, à la face de l'Europe, son caractère ? Un peuple libre, jaloux par-dessus tout, de sa propre estime, avant de juger les motifs de ce Ministre, ni même ses succès, quand il pourroit en avoir, le voueroit au mépris, & il seroit perdu avant qu'il pût réclamer (1). Eh ! que lui resteroit - il

(1) Il faut le dire aujourd'hui : le despotisme faisoit oublier ses bévues, & il cherchoit même à couvrir ses propres noirceurs, en acréditant chez nous les calomnies qu'on a répandues, en divers temps contre le caractère du peuple Anglois. Les Ministres avoient en outre la maxime de discréditer, par-là, à nos yeux la liberté, ses heureux effets, & les peuples qui, nos voisins & nos rivaux, marchaient depuis longtemps vers la LIBERTÉ, quand nous restions toujours soumis aux pouvoirs les plus arbitraires & les plus tyranniques.

Voyez, en preuve de cette assertion, l'esprit qui régnoit dans tous les Journaux, dont les Auteurs étoient stipendiés par nos tyrans. Au moyen du privilège exclusif qui leur étoit accordé, ils n'ont cessé de répandre périodiquement tous les mensonges qui en étoient le prix. Mais qu'aujourd'hui des impos-
d'ailleurs

d'ailleurs pour s'excuser ? Nous osons le dire : tous les hommes impartiaux en conviendront : la politique qu'on lui prête , n'est comparable qu'à l'objection puérile qu'on prétend en tirer. L'on a prouvé à l'Angleterre que la traite lui est POLITIQUEMENT très-nuisible ; elle a montré qu'elle le pense généralement aujourd'hui , par la presque unanimité des ADRESSES de ses Villes & Corporations au Parlement , en faveur de l'abolition de ce commerce également impolitique & infâme (1) : & où est l'appa-

teurs croient pouvoir profiter des préjugés qui se trouvent encore répandus contre une nation libre , que nous devons estimer , & qu'ils se flatent de ne pas être démasqués au moindre examen ; c'est un aveuglement qu'eux seuls peuvent avoir.

(1) Quelques corporations de Fabriquans de France, tels que ceux de Rheims, ont reçu l'alarme des Armateurs & Planteurs : & elles n'ont su résister à l'impulsion qu'ils leur ont donnée. Mais qu'elles réfléchissent qu'en Angleterre celles qui fournissent le plus de leurs marchandises au commerce d'Afrique, tel qu'il se conduit actuellement, n'ont pas moins demandé l'abolition de la *Traite des Noirs*. Il n'est pas, jusqu'à des artisans qui fournissoient des fers destinés à enchaîner les malheureux esclaves, qui

rence, dans ces circonstances, qu'elle fonge, pour l'augmenter, à ravir la part que les François y prennent ? & afin d'y réussir, comment peut-on imaginer qu'elle cherche à donner à une puissance estimée sa rivale, une impulsion qu'elle suivra elle-même, si elle consulte ses vrais intérêts ? Mais, dit-on, la discorde qu'on attend du choc des intérêts, donnera le signal aux ennemis de la France pour la déchirer. Vaines terreurs ! L'Assemblée Nationale saura en imposer à ses ennemis du dedans & à ceux du dehors. Elle admettra, comme le Parlement d'Angleterre, une discussion qui, bien loin d'exciter, (la Jamaïque depuis trois ans en est la preuve), préviendra les soulèvemens dans nos colonies.

La vérité se fera jour : les préjugés céderont. Les Colons apprendront qu'il est de leur intérêt qu'on abolisse d'abord un commerce qui les appauvrit ; & ils se convaincront ensuite, qu'il est encore de leur intérêt, & de plus de leur sûreté, de se départir de la

n'aient adressé une pétition au Parlement pour ce même but, & déclaré qu'ils cessoient des ce moment de prendre part, par leurs fournitures, à un commerce aussi infâme.

l'évérité & de la rigueur , employées jusqu'ici , pour contenir les Noirs (1) ; ils estimeront que la richesse du sol d'Afrique , qu'ils redoutent , n'ôte aucun des avantages du leur ; qu'ils trouveront des ressources nouvelles , tant qu'ils auront la liberté & des produits , & que le seul moyen de ne pas voir tarir ceux-ci & de conserver parfaitement l'autre , c'est d'admettre & d'encourager leur culture par des bras libres (2). Des expériences déjà

(1). Voyez un ouvrage , actuellement sous presse , intitulé : *Nécessité de l'abolition immédiate de la Traite & de l'abolition graduelle de l'esclavage* , par une personne qui a habité plusieurs années les Colonies. — Se trouvera chez Bailly , Libraire , rue Saint-Honoré , & Petit , au Palais-Royal.

(2) Des prétendus Politiques , & M. l'Abbé Raynal lui-même , auroient voulu introduire le droit d'aînesse dans nos îles à sucre , parce que , disent-ils , les possessions y sont déjà trop morcelées pour l'exploitation dispendieuse à laquelle l'on est habitué. Voyez la réfutation de cette idée féodale & les raisons qui doivent engager à y multiplier en place les bras libres , dans l'ouvrage sur les Inconvéniens du droit d'Aînesse , cité dans une note précédente. *Chap. 3 , sect. 3.*

faites , d'autres renouvelées, les convaincront , & le bien ne se fera qu'avec le temps & les mesures nécessaires. L'on y arrivera enfin , sans éprouver les malheurs que ses ennemis n'ont jamais manqué de faire redouter pour l'éloigner ou pour l'empêcher.

M. Necker dans son ouvrage sur *l'Administration des Finances* , après avoir déclaré des sentimens sur la traite des Nègres , tels que l'humanité seule les inspire , a demandé si ce seroit un projet chimérique que celui d'un pacte général , par lequel toutes les Nations renonceroient d'un commun accord à ce commerce (1).

» Mais une erreur qu'il a commise , c'est qu'il suppose que le travail des esclaves est meilleur marché que celui des bras libres , & qu'on seroit découragé bien vite d'une vertu qui s'accorderoit si peu avec l'intérêt.

» C'est-là une erreur que les Amis des Noirs se sont efforcés de mettre en évidence par les faits & les instructions qu'ils ont rassemblés. Ces faits , ces instructions prouvent que l'intérêt se trouvera d'accord avec le devoir ; & dès-lors nulle difficulté , sans doute ,

(1) Pag. 262 & 263.

que l'on écoute celui-ci. Mais pour plus de sûreté qui, empêche que l'on négocie, pour l'intérêt même de l'humanité, un accord général sur ce point ? Les Amis des Noirs n'ont certainement pas blâmé cette mesure. Sa convenance & sa facilité frappent trop tous les esprits, pour qu'il fallût un grand génie, comme quelques personnes ont affecté de le supposer, précisément à cause qu'elles ne la croyoient point praticables, & susceptible de succès.

Mais ce que tout le monde n'apperçoit pas, & que les amis des Noirs peuvent aujourd'hui démontrer, c'est la nécessité pour un pays réellement libre d'avoir des colonies où l'on puisse aller jouir, sans changer de Patrie, de tous ses droits (1). Or, la li-

(1) Dans aucune circonstance, ces Colonies ne sont jamais plus nécessaires que dans celles de révolutions & de troubles ; lorsque toutes les fortunes sont ébranlées, & que tous les travaux sont suspendus. On s'est récrié avec raison contre l'indifférence avec laquelle on voit déserter, dans un moment où toutes les réformes sont faciles en France, tant de ces Citoyens qui vont porter leurs bras à une terre étran-

berté & l'esclavage, ou le commerce d'esclaves, sont absolument incompatibles; & quand l'humanité, la religion ne l'exigeroient pas impérieusement, il faudroit en venir à

gère. C'étoit à tant de landes, dit-on, tant de marais, tant de terrains, enfin sans culture, que nous avons encore, qu'il falloit les attacher; mais il falloit donc les y attirer par l'appas d'une propriété future. Il falloit décréter sans délai, telles loix qui eussent fait préférer, les landes ou nos Colonies, à tant de braves Cioyens qui cédant aux appas de la propriété, & désespérant d'y arriver jamais dans leur patrie, vont, dans des contrées plus faciles, chercher un morceau de terre à posséder, & préfèrent les pays où la liberté est actuellement établie sur les plus larges bases. S'irriter de ce que les États-Unis recueillent le fruit de leurs bonnes loix; dire avec aigreur qu'ils fondent une partie de leur prospérité sur la barbarie de celles de l'Europe; c'est, comme des enfans, se révolter contre la nature même des choses: c'est étaler la perversité qu'on se dans le cœur; puisqu'on montre contre l'exemple que les États-Unis donnent au monde entier, le même dépit que les tyrans ont toujours secrètement eu des progrès de la liberté & du succès des bonnes loix, bien loin d'en profiter.

des changemens devenus nécessaires , par des motifs également puissans.

Les amis des Noirs peuvent démontrer ensuite , qu'il n'est point de travaux , sous quelque climat que ce soit , que l'homme libre acclimaté , ne puisse entreprendre & soutenir , & que les Nègres ne sont point incapables , comme on le représente , d'une parfaite législation , quand on voudra prendre pour les y porter , les moyens les plus libéraux. Ils démontrent qu'en accordant même à leurs adversaires , ce qu'ils prétendent de l'infériorité des facultés des Noirs aux nôtres , ce qu'on nie formellement , les effets qui résulteroient d'un grand encouragement qu'on donneroit au croisement des races pour éteindre les préjugés (1) , répondroient à toutes

(1) Voyez ce que M. Lamiral dit , (page 46 & suiv.) de l'amabilité , de la tendresse , de la fécondité & des vertus domestiques des femmes Sénégalaises.

Cet Auteur & d'autres supposent que les hommes qui naissent de ce qu'ils appellent *sang mêlé* , sont , par rapport aux Noirs , comme les demi-Dieux de l'antiquité , nés de mortelles , auxquelles Jupiter ou d'autres immortels n'avoient pas dédaigné de s'unir ;

les fortes d'objections qu'on voudroit tirer de cette infériorité, contre les établissemens libres qu'ils proposent, & que ces établissemens feroient en Afrique la source d'un grand commerce, des productions des tropiques & des marchandises manufacturées de l'Europe. Ils démontrent, ces amis des Noirs, que par les mêmes raisons, dans nos isles à sucre, les Noirs esclaves, mieux traités, peuvent y augmenter par leur nombre la population, & que leur affranchissement graduel l'augmentera encore plus vite, & doit nécessairement, en augmentant les revenus du Maître humain qui favorisera ce développement, faire baisser le prix des denrées coloniales, devenues plus abondantes. --- Enfin les amis des Noirs prouvent aux métropoles, que l'abondance des productions de la terre enrichit toujours tout le monde; que par conséquent les Colonies de l'ouest ne feroient ni ruinées, ni

si quelque observation, indépendante d'autres causes qu'il n'y a pas lieu de développer ici, a quelquefois appuyé cette idée, entièrement née de l'orgueil, l'avantage connu & indiqué par-tout les Naturalistes du *croisement des races*, suffit pour l'expliquer.

abandonnées, quand on tireroit de grands produits de l'Afrique; que les François par exemple, au lieu d'émigrer en grand nombre, comme ils font, pour les Etats-Unis', préféreront alors les établissemens françois, où, une fois acclimatés, ils pourront trouver la paix & le bonheur, que ces établissemens remplis alors d'hommes libres, avec une population toujours croissante décupleront, & leurs productions, & leurs consommations, & le commerce, par conséquent, qui s'enfuit; enfin, les Amis des Noirs prouvent mille fois plus qu'il ne faudroit, pour engager une puissance telle que la France, par les motifs purement humains, dont j'entends seulement parler ici, & que les hommes appellent politiques, à marcher courageusement dans la voie où la justice & l'humanité lui crient ensemble d'entrer, quand elle devoit s'y trouver seule. Mais il est évident que pour ménager les esprits foibles, l'on doit prendre les mesures qu'ils croient nécessaires à la sûreté de tous.

Les défenseurs de la traite & de l'esclavage ont cru chimériques ces mesures, & ils ont d'autant plus loué, précisément à cause de cela, l'Administrateur célèbre qui les a proposées. Ils faisoient ainsi en même-temps l'adulation & l'astuce qui ca-

raclèrent leurs complimens. Mais maintenant, que diront-ils, quand ils verront que le projet n'en est plus chimérique : quand ils verront que le Ministre qui l'a ainsi présenté, dans un temps où, pour parler avec sûreté, il falloit en tout, employer les périphrases de la circonspection, ne peut maintenant que désirer qu'on le réalise ; qu'aspirer à la gloire d'exécuter, lui-même, ce qu'il a indiqué à la France, peut-être le premier.

Le Pere Labat, dans le tome quatrième de sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, en parlant des tentatives que la compagnie du Sénégal de France, n'a cessé de faire pour pénétrer au pays de Bambouc, remarque en plusieurs endroits, & dans les termes les plus exprès (1), la fardide avarice des Compagnies qui, faute de faire les avances & de donner aux choses le temps nécessaire, laissent sans aucun succès, ou même sans tentatives, les meilleurs projets. Cet esprit fardide est également celui des Compagnies & du Commerce en général. L'habitude gouverne seule, tous les hommes que l'esprit d'intérêt

(1) Pag. 72 & 115 entre autres.

captive. La routine qui leur a servi à s'enrichir, est tout ce qu'ils connoissent ; & leur avidité les empêche toujours de sacrifier à l'avenir, malgré les grands avantages même qu'ils y trouvent. Il faut des lumières & de la philosophie, pour appercevoir ce qui est mieux ; & les commerçans, sous un gouvernement despotique sur-tout, manquent plus encore de goût que de loisirs, pour s'instruire ; car s'ils avoient ce goût, quel avantage les voyages qu'ils font, & les relations qu'ils entretiennent, ne leur donneroient-ils pas ? Mais l'intérêt seul échauffe leur génie, & l'on fait bien que leurs spéculations sont dirigées vers l'amélioration de leurs fortunes, & que celle des lumières & de la civilisation n'y entre assurément pour rien.

» Mais si les peuples peuvent maintenant avoir une influence réelle, c'est à eux à dicter les principes sur lesquels ils entendent que leurs marchands trafiquent, tout comme ceux sur lesquels ils veulent être gouvernés. C'est à eux à jeter d'avance les semences de la prospérité des races futures ; ils ne doivent point être arrêtés par les cris de l'habitude & de l'intérêt qui prennent à tort l'épouvante, & le temps ni même les dépenses pour arriver à un grand but, ne doit leur rien coûter.

S'il est naturel d'entendre les Commerçans & les Colons , sur cette grande cause qui les intéresse , de l'abolition de la Traite & de l'esclavage , ce n'est donc point au moins à eux à la juger par leur seule opinion ? En affectant , hautement cette prétention ridicule , d'une manière aussi véhémement qu'ils le font , espéreroient-ils d'intimider une assemblée qui a fait ses preuves , ou même la Nation que l'aristocratie qui l'opprimoit n'a pu , avec ses menaces & ses sophismes , arrêter ni séduire un moment ?

Prouverai-je maintenant à M. Lamiral qu'il se trompe , & qu'il raisonne aussi mal , toutes les fois qu'il veut jeter du blâme ou du ridicule sur les amis de l'humanité , qu'il appelle par ironie les Philantropes (1). *Echo* des absurdités que des personnes mal instruites & d'autres mal intentionnées ont répandues contre la Société des Amis des Noirs , son origine , ses travaux , ses intentions , le danger même prétendu de son existence , il les répète. toutes : je ne descendrai donc pas à les réfuter , ce seroit trop long ; je le crois même inutile. Mais si je connoissois M. Lamiral , je lui di-

(1) Pag. 218. — 396.

rois : « Abandonnez votre cœur à ces premiers élans d'humanité qui se trouvent dans quelques endroits de votre ouvrage. Ils sont vraiment de vous , le reste qui les étouffe vous est étranger. Ces premiers sentimens , vous les tenez de la nature ; les autres , vous les avez acquis. Confiez-vous à ceux-là , méfiez-vous de ceux-ci. Que ne peuvent sur nos esprits & nos cœurs les mœurs de ceux que nous fréquentons , & l'ordre accoutumé de choses dans lequel nous avons été élevés , dans lequel nous avons toujours vécu ? Eh ! quelle raison n'avez-vous pas de craindre ? vous qui avez été jetté jeune dans une carrière qui doit pervertir les hommes les plus heureusement nés ! Doutez donc , je vous en conjure , & venez dans cette Société que vous calomniez , que vous injuriez , vous assurer vous même combien ses ennemis sont injustes.

Réponse
aux invectives & aux
calomnies
imprimées
contre elle.

» La Colonie du Sénégal se plaint d'oppression , & vous portez , avec zèle , à l'Assemblée Nationale ses demandes. Eh bien , attaquez , avec nous , dans sa racine , l'origine de tous ses maux. Ah ! réclamez pour elle , réclamez pour l'humanité entière , des principes inviolables , que tout homme , vraiment digne de la liberté , doit défendre. Aspirez maintenant à faire enfin régner la justice sur

cette côte de désolation , ou ne soyez plus étonné que le crime engendre le crime , & que ceux qui s'y livrent , deviennent eux-mêmes la proie de l'iniquité (1).

» Le règne de la justice peut seul garantir les droits de chacun ; celui qui est injuste a perdu le droit de se plaindre de l'iniquité qu'il souffre. La Nation Française est trop généreuse , elle est trop éclairée , pour étendre au-delà des mers des fers qu'elle a rompu pour elle , & qui sont en horreur à tous les hommes libres.

» Elle protégera la Colonie du Sénégal, comme un père protège un enfant corrompu, mais chéri. Les Représentans de cette Nation généreuse verront dans leur sagesse les moyens propres à la relever par degrés de l'état de foiblesse & de corruption où l'ont jetté tous les abus rassemblés.

» Les principes qui doivent diriger les peuples dans la conduite de leurs colonies, sont connus aujourd'hui de tous ceux qui ne dédaigne pas de s'instruire ; & le moment est aussi arrivé de les mettre en pratique.

» N'ayez point de vaines terreurs ! Les Co-

(1) Pag. 90. — 91. — 92.

lonies de l'ouest ne seront point détruites , parce qu'on n'y portera plus d'esclaves ; ceux qui les ont cultivées les années précédentes , ne continueront-ils pas ? Un régime cruel dans le traitement des Noirs nécessite la traite ; un régime plus doux suppléera bien mieux la population , & l'augmentation de culture qu'on désire. L'on compte parmi les Amis les plus zélés des Noirs , des Planteurs , & quoiqu'ils ayent des qualités très-nobles , ils ne prétendent point à la charité sublime & évangélique d'abandonner leurs propriétés.

» N'affectez donc point d'exagérer l'objet des vœux des Amis des Noirs ; ils savent que le moment n'est pas venu de donner la liberté aux esclaves qui cultivent les Colonies ; ils ne crient point à la révolte ; & ils n'ont ni émissaires , ni apôtres ; prenez garde de n'être point la dupe d'un stratagème perfide. La liberté des Colons blancs a été l'époque des alarmes qu'on leur a donné sur la tranquillité de leurs habitations. L'on a affecté de citer la société des Amis des Noirs , de lui attribuer des desseins dans un temps où personne n'avoit à en parler. Le 13 Juillet dernier (moment de la révolution de Paris) , l'on a indiqué un magasin d'armes dans son appartement , comme on envoyoit les Ci-

toyens se pourvoir, dans ceux qu'on suppo-
 soit aux Chartreux. Les philanthropes ! Les
 Chartreux ! Il étoit si plaifant pour les DES-
 POTES de jouer le peuple, en faisant tom-
 ber sa rage sur des hommes paifibles, qu'ils
 méprisoient ou haïffoient également ! Songez,
 Monsieur, que pour faire supporter à la Ca-
 pitale le développement de toutes les tyran-
 nies, l'on avoit conjuré contre elle des Ci-
 toyens avilis, corrompus à l'excès par la
 misère, avec tout ce qu'il avoit été poffible
 de réunir de misérables étrangers : une ar-
 mée de vagabonds menaçoit toutes les pro-
 priétés, au premier mouvement que nous
 ont fait faire la défense de nos libertés, celle
 de nos droits les plus sacrés & de nos frères
 nos concitoyens affemblés. Voyez qui
 l'on pouvoit ameuter contre les Colons : pesez
 les motifs qui animoient le défefpoir des
 tyrans fubalternes, toup-à-coup surpris par l'é-
 clat de lumière qui réveilloit les peuples !
 Vous comprendrez ce qu'on pouvoit ofer !
 Et en vous affurant de la nullité extérieure,
 que la fociété dont il est queffion avoit encore,
 & du bruit qu'on a fait d'elle ; en réfléchif-
 fant qu'elle renferme des hommes redoutables
 au despotifme, & qui n'ont point attendu la
 révolution, ni même fon approche, pour faire
 preuve

preuve de leurs sentimens , & souffrir même pour elle , vous expliquera bien des choses.

» Revenez donc de vos préventions ; connoissez les Amis , non des *Noirs* seulement , mais de l'*humanité*. Les sentimens qui les animent ne portèrent jamais le trouble & la ruine dont vous menacez ; mais ces maux terribles furent au contraire , dans tous les temps , la suite inévitable des crimes que vous défendez , & qu'ils ne cesseront de poursuivre au tribunal de l'opinion.

» Ah ! croyez donc que tous les motifs qui animent ces hommes de bien , sont dignes de la mission qu'ils se font faite à eux mêmes , de défendre la classe d'hommes la plus malheureuse & la plus abandonnée , ainsi que de prévenir le moment terrible & redoutable de leur DESESPOIR. Plaignez les de se voir enfin obligés de repousser la multitude de calomnies que leur entreprise a fait pleuvoir de tous côtés contre eux.

» S'il n'en est point qui puisse supporter l'examen , elles les accablent par leur nombre & par l'activité infernale avec laquelle on les répand. Chaque jour , elles paroissent sous une nouvelle forme. Pendant que j'écris , à la politique prétendue de l'Angleterre , que vous avez vous même cru & que j'ai réfutée ,

P'on vient de joindre celle tout auffi controu-
vée , qu'on attribue aux Etats-Unis. C'est la
Congrégation religieufe des *Amis* ou *Quakers*
qui eft complice fupposée de celle-ci ; & main-
tenant , les Ministres d'Angleterre fi astucieux ,
cette foule d'hommes fupposés leurs com-
plices , se difant , à Paris & à Londres , les
Amis des Noirs , ne font plus que les éco-
liers , les ferviles instrumens d'une poignée
d'hommes de Philadelphie , qu'on accuse de
cacher fous le manteau de la vertu la plus
pure , le cœur le plus dépravé (1). Ainfi s'é-
tend encore la calomnie que répandit M. de
Chatelux contre cette collection d'individus.
Les efforts du défenseur humain , philosophe &
charitable , qui voulut les venger , n'ont pu
l'effacer (2). Toutes leurs vertus font travesties
en actes d'hypocrisie. Ils ont beau élever au ciel
leurs mains pures , ne faire entendre des vœux

(1) Voyez de l'état des Nègres , &c. cité plus
haut , page 20.

(2) Voyez la lettre de M. Briffot de Warville ,
à M. de Chatelux , où il a victorieusement réfuté
les calomnies de ce voyageur françois , contre les
Quakers ou *Amis* , les *Noirs* & l'espèce humaine en
général.

que pour l'humanité entière, on suspecte leurs cœurs. En vain leurs principes sont sans reproches; l'on calomnie leurs intentions! Mais quelle vertu n'a pas été flétrie par le souffle impur des méchans? Le Fils de Dieu lui-même y succomba; & s'il devoit redescendre parmi nous, parmi des Marchands d'esclaves & des Planteurs sur-tout, qui douteroit, à voir leurs fureurs, qu'ils ne le crucifiaffent? Mais qu'une Nation entière se laisse bercer dans l'aveuglement de quelques individus; qu'elle persistât dans l'erreur; c'est ce que je crois ne pouvoir se voir aujourd'hui, & en France, sur-tout (1).

(1) Il y a quelques années (en 81 ou 82,) un Prédicateur, prêchant la PASSION le Vendredi-Saint à Notre-Dame de Paris, prouva à son auditoire, de la manière la plus évidente & la plus animée, que si JESUS - CHRIST visitoit de nouveau les hommes & venoit parmi nous, il seroit inévitablement pendu à Paris, comme il avoit été *crucifié* au Calvaire. Même aveuglement, même durere de cœur, même perversité, même attachement à l'intérêt fordide, même ignorance & dépravation; voilà ce qu'il montra chez nous, comme chez les Juifs autrefois, dans les classes de la société, qui

» L'on ne fait cependant ce que l'on doit le plus admirer , ou la sotte crédulité du public , ou l'impertinente assurance de ceux qui

persecutèrent le fils de Dieu , & dans le peuple qui l'abandonna à ses ennemis.

Qui peut douter que ce saint Prédicateur n'eût parfaitement raison ? peu d'années se sont écoulées ; & dans cette même chaire de vérité , au moment où le monstre de l'aristocratie étoit écrasé par la Nation , M. l'Abbé Fauchet, sans qu'il ait sûrement connu son précurseur , a fait retentir les voûtes du Temple , de ces mots à jamais mémorables , **C'EST L'ARISTOCRATIE QUI A CRUCIFIÉ LE FILS DE DIEU.** (Voyez son Discours sur la liberté françoise , prononcé le 5 Août 1789. Paris , Bailli , rue Saint-Honoré , page 18).

Mais maintenant que l'aristocratie est abattue : maintenant que le Despotisme , ce monstre conçu dans le cœur des méchants , n'ose plus se montrer : maintenant que chaque individu jouit de ses droits : maintenant que chacun peut énoncer le bien qu'il conçoit , le produire devant ses Concitoyens , le leur faire adopter , le vrai règne de la justice ne naîtra-t-il pas ? Les méchants nous environneront-ils toujours , & à force de ruses & de pièges , malgré la révolution , continueront-ils de régner ?

dictent à sa croyance les rêves de leur cerveau. Sans preuves, sans connoissance des hommes dont ils parlent, ni des choses dont ils raisonnent, ils prennent dans leur imagination un plan de politique, & ils sont crus; leur objet est évidemment d'écarter l'examen de questions qu'ils ne veulent pas même, par une sensibilité excessive sur leurs intérêts propres, laisser examiner; & ils ne sont point suspectés. Des mots de raliement frappent les oreilles; ces mots rappellent l'intérêt propre le plus fordide, & chacun cède. On a beau crier: on vous égare, votre intérêt véritable n'est pas le plus prochain qu'on vous montre, l'intérêt vrai d'une Nation LIBRE ne peut être fondé sur l'oppression: l'on n'écoute pas; l'on ne veut ni examiner, ni s'instruire. La vanité des raisonneurs est satisfaite; ils croient avec l'inventeur d'un roman, avoir percé un voile qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de lever, & la foule, toujours dupe des mots, & frappée de ceux de *balance du Commerce* & *d'intérêt de la Nation*, qu'on fait sonner avec emphase, applaudit.

» Mais comment, vous qui avez long-temps fait vous même le commerce des esclaves, osez vous défendre ce trafic abominable? Si votre cœur ne sent plus; ou bien, si votre ef-

prit repoussé les sentimens d'humanité qui réclament contre lui , comment joignez-vous encore l'aveuglement , ou la méchanceté , d'invectiver & de calomnier (1) une société d'individus , la plupart connus , mais ne le fussent-ils pas , également respectables ?

Est-ce leur faute si les principes rigoureux de la justice , si les cris de l'humanité condamnent vos principes & votre vie ? Est-ce leur faute si , cédant aux cris de leur conscience , & suivant les conséquences des principes qu'ils ont résolu de maintenir contre les tyrans , pour le bien de tous , ils trouvent sur leur chemin les considérations de l'amour propre & de l'intérêt de quelques individus ? Enfin , n'est-ce pas à ces principes contre lesquels vous vous révoltez , que vous devez la révolution dont la France se réjouit , dont tous les peuples la félicitent ? N'est-ce pas à ces principes qu'elle devra sa constitution , dont vous venez réclamer les bienfaits en faveur des habitans du Sénégal ? Au lieu d'aimer & d'encourager ceux qui les ont prêchés , ces principes régénérateurs , au lieu

(1) Page 396. — 398. — 218. — 221. — 375.

de les récompenser par votre estime & vos éloges , des périls qu'ils ont méprisés au milieu de la tyrannie, par une inconscience condamnable vous cherchez à les avilir , & à discréditer leur doctrine sacrée , par tous les mensonges que vous rassemblez , & par les motifs que vous prêtez aux uns , ou par les ressorts cachés dont vous supposez que les autres sont dupes. (1).

(1) C'est dans le pamphlet intitulé : de l'État des Nègres , &c. cité plus haut , qu'il faut voir sur tout , avec quel art l'on construit l'édifice fabuleux d'une politique infernale , d'après laquelle , s'il faut en croire ses inventeurs , tous ceux qui ont concouru à la révolution de France , par leur courage & leurs talens , ne se trouvent plus être que les dupes ou les complices criminels & foudroyés , (page 19) de la politique des Etats-Unis de l'Amérique & de l'Angleterre. Ce ne sont plus les excès du despotisme & nos cœurs français , qui ont brisé des chaînes que nous n'endurions tous , depuis long-temps , qu'avec l'impatience d'un peuple digne de la liberté : ce ne sont plus nos écrivains immortels qui nous ont réveillés : ce sont les Etats-Unis ; c'est l'Angleterre qui , pour nous perdre , ont fait retentir , par leurs

Voyez , Monsieur , ce que les amis des Noirs opposent aux menaces (1) , aux invectives , à

émiffaires , le mot LIBERTÉ. J'ai honte d'occuper mes Concitoyens d'une si étrange absurdité : mais quelque folle qu'elle paroisse , on la donne sérieusement , dans un certain monde , pour une vérité. Heureusement , hors de ce cercle , un seul mot dévoile ces gens-là & les confond ! Ils appellent *impolitique* , (& ils savent aujourd'hui pourquoi.) la guerre que nous avons soutenue pour défendre la LIBERTÉ des Etats-Unis — & BOULEVERSEMENT , notre CONSTITUTION. — Tout ce qui peut éclairer & relever une Nation avilie , ils l'appellent *dange-reuses nouveautés*. — Ils respectent tout ce qui est consacré à la proscrire , & jusques à l'*inquisition* — Les peuples endormis dans la *servitude* , leur paroissent sages. La LIBERTÉ , enfin , est si peu naturelle à ces beaux esprits qui , communément , affectent des prétentions exclusives à l'élégance du style ou à la profondeur des pensées , qu'ils croient que sans les Etats-Unis & les Quakers , ou Amis ; sans l'Angleterre & la Société des Amis des Noirs , nulle part en France , on n'auroit prononcé le saint nom de la LIBERTÉ , & nous roulerions encore , sans y songer , nos chaînes.

(1) Voyez la réponse du Négociant de Bordeaux , citée plus haut , page 2.

la calomnie : leur courage , la vérité , le temps ! Quelques semaines sont écoulées , & les évènements contredisent déjà assez toutes les assertions malignes & fausses , imprimées & répandues chaque jour contr'eux , avec une activité qui n'est comparable qu'à celle du démon. La paix règne dans nos colonies. Si elle a été troublée , on fait qu'elle ne l'a été que par les blancs : on fait qu'ils ont seuls entr'eux , ensanglanté l'heureuse révolution de la liberté. Ce que l'on demandoit au nom de l'humanité , la force impérieuse des circonstances l'a enfin fait céder , sans qu'il soit , heureusement , arrivé aucun des maux qu'on pouvoit redouter de l'opiniâtreté avec laquelle on le refusoit (1). Les hommes

(1) M. Raymond, Citoyen & homme de couleur de Saint-Domingue, est en France depuis six ans, pour réclamer le redressement des griefs sous lesquels ses frères gémissent. C'est bien long-temps, on voit, avant qu'il y eut à Paris, de Société des Amis des Noirs. Eh ! croit-on, que des révolutions comme celles qui menacent toutes les Colonies des puissances de l'Europe, dépendent de quelques discours humains & raisonnables, qui, au milieu des passions qui agitent nos capitales, peuvent s'y faire entendre ? Non, sans doute : & seulement pour

de couleur , libres , jouissent à ce moment de tous les droits de citoyen : leurs députés vont être reçus dans notre Assemblée Nationale —

juger du contraire , que l'Assemblée Nationale se fasse représenter les mémoires que le digne Citoyen que je cite , a , lui-même , composés & présentés en différentes fois au Ministre de la Marine. Il y a assez long temps qu'ils sont avec tant d'autres perdus sans effet , dans les cartons des Bureaux.

L'on y verra avec étonnement combien les excès de la tyrannie des blancs , envers les gens de couleur libres & les noirs esclaves , mettent , depuis longtemps , nos Colonies , en danger des plus grands malheurs : l'on s'étonnera qu'ils n'aient point encore éclaté : & les Français , vraiment citoyens , sauront quelle reconnoissance méritent les hommes libres de couleur . qui , jusques à cette heure , ont attendu , sollicité , imploré , *légalement* , des redressemens qu'ils étoient en état d'exiger par force. Mais un délire incroyable a porté , dit - on , les blancs à l'insurrection contre la mère patrie ; si cela est , il n'y a de moyen pour les sauver de la perte certaine à laquelle ils s'exposent , & pour conserver à la France les Colonies , que d'appuyer de toute la force du gouvernement les droits des citoyens de couleur qu'il faut , sans délai , rétablir de la manière la plus efficace.

En même-temps le Parlement d'Angleterre reprend l'affaire de l'abolition de la traite , que vous , ou vos partisans , prétendoient pour toujours ajournée. — Il a nommé un comité , pour aller plus vite & ne' rien suspendre. Enfin , nous touchons nous mêmes au moment où la cause des noirs , cette partie malheureuse & intéressante de l'humanité , sera aussi plaidée en France. Les hommes que vous déchirez , en vous appelant à un tribunal , seroient ils plus promptement satisfaits ? Ils pouvoient poursuivre leurs calomniateurs , selon la rigueur de nos loix. Mais soyez tranquille. — Ils n'attendent , je le répète , leur triomphe que de leur courage , de la vérité , du temps : amis , amis sincères & éclairés de la liberté (1) , ils

(1) Il est certain que tant qu'on attachera aux écrits une *responsabilité* , sans distinction , sans mesure , sans proportion , comme l'établissent toutes les loix faites jusques à présent , même chez nos voisins , & celles qu'on nous propose , les jugemens des tribunaux , dans la plupart des cas , seront , quoi qu'on en dise , vains , injustes & surtout très-dangereux. Voyez diverses lettres insérées dans le Patriote François , sur la liberté de la Presse , entre autres celle insérée au n°. 186.

souffrent vos injures , ils plaignent votre erreur , votre méchanceté même , si malheureusement pour vous , il falloit lui imputer vos fautes : ils vous invitent à vous éclairer , à vous convaincre ; & ils laissent la ressource sterile de nos tribunaux , aux gens dont les desseins moins assurés , & les vues moins pures , ne peuvent leur inspirer la même confiance dans leurs succès , ni la même fermeté dans leurs principes. Connoissez donc , connoissez , je vous le répète , les hommes que vous outragez ».

Je parlerois ainsi à M. Lamiral , & j'aurois à le presser encore sur d'autres points importants. Mais je remets à un autre moment de traiter ceux qui restent , & qui regardent particulièrement les établissemens libres , que la France ne doit plus tarder de faire sur les côtes d'Afrique. L'Assemblée Nationale , par une suite des nouvelles extraordinaires arrivées de St. Domingue & de la Martinique , & pressée par l'inquiétude que des hommes turbulens , ou mal intentionnés , ont donnée à nos villes maritimes , est saisie bien plus vite que l'on ne s'y attendoit , de l'affaire de la traite des noirs. Je dois me hâter dans ces circonstances , de publier , puisque je le crois utile ,

les réflexions impartiales que m'ont fait naître mes lectures sur ce sujet , qui , touchant du plus près possible l'humanité , intéresse , si l'on y réfléchit au plus haut degré , tous les hommes.

J'ai prouvé dans ce qui précède , que le commerce qu'on fait des malheureux Noirs , est un trafic aussi infâme que criminel : & je me suis fondé sur des faits & des raisonnemens également certains & invincibles. Je voulois entrer encore dans quelques détails , pour prouver que ce commerce n'est pas moins impolitique. M. Clarkson , a mis ce point de doctrine dans la plus grande évidence ; & je ne puis sans doute rien ajouter a son excellent ouvrage sur ce sujet. Mais , j'avois eu dessein de présenter seulement quelques réflexions , sur la liberté qu'il faut nécessairement y transplanter ; sur les biens qu'on peut s'en promettre , & sur les avantages que la France pourroit retirer du transport des Noirs libres , qui se trouvent dans les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale , & que des *Amis* , autrement dits *Quakers* , offrent de conduire eux-mêmes en Afrique ; pourvu que dans un établissement libre , au succès duquel ils sont résolus de consacrer leur

vie , ils voient les droits & les libertes des hommes qu'ils ont défendus , & arrachés à l'esclavage , pour toujours assurés. Je voulois montrer qu'il est probable que l'Angleterre nous devancera dans ce projet , également politique & humain ; que l'établissement libre qu'elle a commencé à *Siera Leona* , jusques à présent , quelqu'en soit le succès , doit nous en avertir ; que cette politique est bien plus probable que celle qu'on lui a sottement prêtée ; qu'elle peut mettre le premier peuple qui la suivra , en possession des richesses du pays des Bamboucs ; que ce pays , l'objet des désirs de toutes les compagnies qui ont commercé vers cette partie de l'Afrique , excite maintenant leur cupidité , à un plus haut degré encore , depuis qu'on est assuré que le sol le plus fertile & le mieux arrosé , y couvre les mines les plus abondantes des métaux les plus précieux. J'aurois en même-temps fait voir qu'il ne peut donner aux Européens tout ce qu'il promet , que par des colonies ; qu'elles seules , quand elles seront libres , fourniront les hommes acimâtés & entreprenans , qui pourront y aller faire avec sécurité & succès , des établissemens. Je voulois donner à toutes ces idées un développement assez

étendu : je voulois sur-tout prouver que la cupidité écouterà enfin , aujourd'hui , les conseils de la philosophie ; que l'Angleterre sent la première , que l'intérêt d'une Nation est d'autant plus sûrement & complètement satisfait , qu'elle respecte davantage , dans ses relations extérieures , les droits des hommes & qu'elle sert mieux les vœux de l'humanité. Je voulois enfin faire connoître les peuples Noirs qui habitent ce pays de Bambouc , que l'ignorance & l'intérêt sordide des Marchands , avoient représenté comme les plus malheureux sur la terre , & qui en sont les plus heureux : Je voulois , en faisant connoître leurs mœurs simples , leur liberté , l'égalité qui règne entr'eux , la haine qu'ils ont pour l'oppression & la douceur de leur caractère , qui les y expose cependant , dire , comment leur éloignement des côtes les a sauvés jusqu'à présent des maux que les Européens n'auroient pas manqué de leur porter mille fois , sans cette barrière qu'ils n'ont jamais pu , dans leurs projets sordides , surmonter : & j'aurois fait voir , comment , en consultant maintenant la philosophie & servant l'humanité , les puissances commerçantes peuvent parvenir à avoir avec ces peuples des relations aussi honorables que réciproquement utiles. Mais la précipitation

(80)

même des délibérations dans lesquelles il semble que les Députés des Colonies & ceux des villes maritimes on voulu, en s'aidant, bien inconfidérément, de tout le parti de l'aristocratie, enchaîner l'Assemblée Nationale, me force de terminer ici pour arriver à temps. Je remets en conséquence de faire imprimer le reste de mon manuscrit, si je vois que le public le désire.

Ce 6 Mars 1790.

A P A R I S,

Chez DESENNE, au Palais-Royal.
Et BAILLI, rue S. Honoré.

L E T T R E

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

MESSIEURS,

JE trouve dans le Supplément de votre Journal, du 24 Janvier 1790, une lettre de M. Mosneron de l'Aunay, à laquelle je me serois cru autorisé de répondre par le seul motif de précautionner le Public contre ses assertions erronées & contre les conséquences qu'il en tire; à plus forte raison le suis-je, étant nommé dans cette lettre, moi qui n'ai jamais eu rien de commun avec M. Mosneron de l'Aunay.

M. Mosneron avance que quatorze dépositions entendues à la Barre de la Chambre des Communes d'Angleterre, de la part de témoins qui ont résidé en Afrique, démontrent trois faits: 1°. que l'esclavage existe dans cette contrée de temps immémorial; 2°. que ces Peuples font des sacrifices humains, & 3°. que ce vaste continent n'offre que très-peu d'objets de commerce. Les observations que j'ai à faire, Messieurs, sur ces trois articles, occuperont un assez grand espace de votre Journal, & je serai par-là privé, pour le présent, de relever plusieurs autres méprises de M. Mosneron de l'Aunay.

Je viens au premier article, que les quatorze témoins en question ont prouvé que l'esclavage existe en Afrique de temps immémorial; je ne m'arrêterai pas sur l'absurdité qu'il y auroit à croire que des personnes qui n'ont fait, pour ainsi dire, que passer dans un pays puissent prouver la situation où il étoit dans des temps antérieurs de plusieurs siècles, je supposerai que la chose est ainsi, & j'accorderai à M. de l'Aunay plus encore que ses quatorze témoins ne peuvent prouver. Qu'en conclura-t-on? Quoi! parce qu'un mal existe de temps immémorial, est-ce une raison pour qu'il continue à jamais? Si l'antiquité des usages leur sert de justification, les coutumes les plus barbares trouveroient une excuse, & auroient dû être conservées & autorisées jusqu'à nos jours;

ainsi l'on auroit eu tort en France de renverser le Despotisme, parce qu'il y régnoit depuis longtemps, & la Nation auroit dû conserver ses chaînes.

Je n'ignore pas quel est votre but en cherchant à prouver que l'esclavage a de tout temps existé en Afrique: vous voudriez persuader à l'univers que les Esclaves qu'on en tire pour les porter sur vos Plantations étoient Esclaves dans leur pays natal, & que par conséquent cette exportation ne change que leur demeure & non leur état. Mais cette assertion est fautive; & pour le prouver, je citerai les parties de la côte d'Afrique qui sont les plus voisines des Etablissements François, du Sénégal & de Gorée, & je vous citerai des témoins existans dans cette Capitale.

J'établis comme un fait positif, que dans le Royaume de Cayor on ne compte que mille Esclaves sur quinze cents mille ames, nombre auquel s'élève la population totale; & la même proportion existe entre les Libres & les Esclaves dans les Royaumes voisins de Sin & de Sallum. La manière dont on fait les Esclaves est la même dans ces trois Royaumes: la source qui en procure davantage est le pillage par lequel ces infortunés sont arrachés à leurs familles par des voleurs nocturnes; la condamnation pour des crimes vrais ou supposés en fournit encore quelques-uns. Or, comme le pillage s'exécute indistinctement sur tout ce qu'on rencontre, Libres ou Esclaves, & comme la condamnation tombe de même sur les uns comme sur les autres, il en résulte évidemment que l'un & l'autre moyen procure les Esclaves d'une classe comme de l'autre dans la même proportion où ils existent dans la population générale du pays; c'est-à-dire que sur quinze cents un Esclaves qu'on extrait de ces contrées, on peut en regarder environ quinze cents comme ayant été libres dans leur pays, & à

qui, par conséquent, cette exportation ne fait pas quitter seulement leur domicile, mais change cruellement leur existence.

Je compte assez sur les informations nombreuses & authentiques que je me suis procurées de cette partie de la côte, pour pouvoir affirmer ces faits; & quoique je n'aie pas eu l'honneur de converser avec M. le Chevalier de Boufflers, j'ai assez de confiance dans ses sentimens, & dans la bonté des informations qu'il a prises récemment sur les lieux de l'état des choses dans ce pays, pour en appeler à son témoignage.

Je suppose pour un instant que toute la population que vous exportez d'Afrique y étoit esclave avant de l'être dans vos Colonies, cette supposition serviroit peu votre cause; car vous ignorez absolument quelle est, dans ces contrées, la condition des Esclaves, quelque petit que soit leur nombre. Vous n'êtes pas mieux informé à cet égard que vous ne l'êtes des règles de la morale, lorsque vous dites que l'ancienneté autorise un vice.

Pour comparer l'état & le traitement des Esclaves en Afrique & dans vos Colonies, je m'en rapporterai, d'un côté, aux témoignages des personnes que je viens de citer, &, de l'autre, à vous-même. En Afrique, le travail qu'on impose aux Esclaves est facile & modéré; dans vos Colonies, il est dur & insupportable. là, il y a des jours entiers de repos & de délassement; chez vous, les jours & les années se succèdent toujours semblables & sans aucun relâche à leurs fatigues, & les jours & les années se passeront encore, jusqu'à ce qu'enfin la Nature refuse à leurs membres épuisés la faculté de se mouvoir pour servir votre avarice & votre ambition. Dans le premier état, ils sont encouragés par l'exemple de leurs Maîtres, qui, sans aucune distinction, supportent le même travail; chez vous, ils sont sans cesse excités par le fouet: c'est en vain qu'ils vous exposent leur maladie ou leur faiblesse; des châtimens sont votre unique réponse.

Observons encore que les Esclaves mangent, en Afrique, avec les enfans de leurs Maîtres, qu'ils partagent la même nourriture, qu'ils couchent dans

la même chambre que leurs Maîtres, ou dans une autre également bonne. Quel est, à cet égard, leur traitement chez vous? Une distance immense: à peine sont-ils dignes d'approcher de votre présence; vous les regardez comme un ordre inférieur de la création, ils sont même au-dessous de vos chiens; car vous jouez familièrement avec ceux-ci, tandis que vous ne toucheriez pas la main à vos Esclaves; c'est avec le fouet seul que vous pouvez les toucher. En un mot, je ne puis trouver une idée pour exprimer la distance immense que vous observez d'avec eux, qu'en la comparant à celle qui est entre un Dieu & un reptile.

On ne connoit point en Afrique l'usage du fouet, avec lequel vous déchirez & mutiliez par calcul à l'arithmétique la chair de vos malheureux Esclaves; on ne voit pas, comme chez vous, des barbares leur crever un oeil dans les excès de la colère & du caprice, & l'on n'y voit pas les marques ineffaçables que tracent chez vous, sur le dos de vos Esclaves, le despotisme & la cruauté de vos Agens.

C'est donc en vain, Monsieur, que vous invoquez à votre secours ce fait, d'ailleurs faux; que *l'esclavage a existé de tout temps en Afrique*; car premièrement l'antiquité d'une coutume n'en peut autoriser l'injustice; & secondement, quand même tous les Esclaves que vous vous procurez auroient été Esclaves chez eux, ils trouvent une différence non moins cruelle dans leur changement de condition, que dans le changement de domicile.

La seconde assertion des quatorze témoins cités, est que *l'on faisoit des sacrifices humains en Afrique*. Je ne m'arrêterai pas à vous dire qu'il n'y a que deux ou trois de ces témoins qui ont assuré l'existence de cette coutume, & que ceux-là même ne l'ont pas vue par eux-mêmes; je supposerai encore que le fait soit vrai: qu'en résultera-t-il? sera-ce une raison suffisante pour vous autoriser à persécuter & enchaîner chez un Peuple qui ne vous a fait aucun tort? L'Histoire ne nous apprend-elle pas que les anciens Gaulois, les Bretons & les Germains avoient ce même usage, lorsqu'ils étoient au même degré de civilisation que les Africains

d'aujourd'hui ? Jules César, ou d'autres avides Conquérans, se sont-ils appnyés de cette raison pour aller mettre ces Peuples à feu & à sang, ou pour les enchaîner ? Le devoir d'un Peuple éclairé, dans le cas où un tel usage existeroit parmi les Africains, seroit de leur apprendre qu'ils sont dans l'erreur, de les amener à la civilisation ; mais au lieu de cette conduite, vous continuez criminellement un Commerce, qui est un obstacle insurmontable à leur civilisation, puisque, s'il existe des coutumes barbares chez eux, il en assure & encourage la continuation.

Une troisième assertion des quatorze témoins que l'on a cités ; est que ce vaste continent de l'Afrique n'offre que peu d'objets de Commerce.

Comment M. Mosneron de l'Aunay a-t-il pu se mettre dans la tête, malgré l'appui de ses quatorze témoins, qu'un espace aussi immense que l'Afrique ne peut offrir que peu d'objets de commerce ? J'aurois peine à me le persuader, si je n'avois fréquemment éprouvé que l'intérêt & les préjugés pervertissent le jugement. Eh bien ! il n'existe peut-être pas une partie du globe plus fertile, où les productions de la Nature soient aussi multipliées & aussi précieuses que l'Afrique, & où un autre Commerce fondé sur des vues pures & humaines ; puisse trouver une plus belle perspective de grands profits. On compte parmi ces productions très-variées, les bois, le coton, l'indigo, le tabac, le riz, les gommes, le miller, les épices de diverses espèces, les fruits, le miel, la cire, l'ambre gris, l'ivoire & l'or. Les bois pour l'ébénisterie, & les bois de teinture y sont admirables ; on y récolte trois espèces de coton quant à la couleur, du blanc, du coton de Syam, & du cramoisi : ce dernier n'a encore été trouvé qu'en Afrique, & les autres ont une qualité supérieure à ceux connus de tous les autres Pays de la Terre.

Sur quel fondement M. Mosneron de l'Aunay avance-t-il donc que ces productions, ou d'autres semblables, n'existent pas en Afrique ? C'est sur la foi de ces quatorze dépositions, qu'il n'a probablement jamais lues. Quant à moi, je ne vous par-

lerai pas aussi légèrement : outre que j'ai pardevers moi tous les témoignages qui ont été donnés dans cette affaire, de l'abolition de la Traite, j'ai une collection considérable de toutes les productions que je viens de citer, & de beaucoup d'autres objets ; & si M. de Mosneron de l'Aunay continue d'induire le Public en erreur, en contredisant l'existence de ces productions, je ferai venir cette collection d'Angleterre avec toutes les preuves convenables, je les présenterai à la Barre de l'Assemblée Nationale, si elle daigne m'entendre avec les amis des Noirs. Cette Collection démontrera la possibilité de former un Commerce nouveau & très-productif.

Je ne bornerai pas ici ma réponse ; M. Mosneron affiche des connoissances sur le Commerce Anglois. Il auroit donc dû savoir qu'il s'expédie d'Angleterre nombre de Vaisseaux pour l'Afrique, non pour y faire le commerce des corps de ses habitans, mais pour y trafiquer ces productions mêmes, dont il nie l'existence. Je lui citerai le Port de Bristol entr'autres, qui, à lui seul, expédie annuellement treize Bâtimens pour ce genre de Commerce. J'y étois, il y a peu de mois ; un de ces Navires appartenoit à M. Ovérind, six à M. Biggs, & les six autres à Messieurs Teast & Compagnie.

M. Mosneron auroit dû savoir que les Vaisseaux négriers, Anglois eux-mêmes, achètent dans certains endroits de la Côte d'Afrique, du riz supérieur en qualité à tout autre ; qu'ils apportent en Angleterre de l'ivoire, du poivre de Malaguettes, de l'huile de Palmier ; il auroit dû savoir que (malgré les obstacles qu'apporte la Traite des Esclaves à l'exploitation & échange des productions naturelles du Pays) il ne s'en importe pas, de ces productions, pour une valeur moindre de deux millions & demi tournois chaque année.

J'ajouterai deux mots, relativement à ces quatorze témoins, dont il cite le *dire*, d'après le Mercure de France, sans avoir lu leurs dépositions originales, & sans connoître le caractère personnel de ces témoins.

Premièrement, M. Mosneron ne fait pas où il a oublié de dire, que les quatorze personnes, dont on a pris les dépositions, n'étoient que les témoins présentés par les marchands d'Esclaves, que ceux de l'autre parti n'ont pas encore été entendus. M. Mosneron ne fait pas où il a oublié de dire, que ces témoins sont tous gens intéressés à la continuation de la Traite des Noirs. Trois d'entre eux (Messieurs Barnes, Miles & Weuves) sont Membres de la Compagnie d'Afrique; Messieurs King & Anderson sont des armateurs pour la Traite des Noirs, & les autres sont des Capitaines de Vaisseaux Nègriers. M. Mosneron ne fait pas où il a oublié de dire, que ces témoins se contredisent d'une manière si manifeste qu'ils ont fait le plus grand tort à leur propre cause; si M. Mosneron le savoit, & ne l'a pas dit, il est coupable d'avoir caché la vérité; s'il n'est pas instruit, il ne doit pas écrire sur un sujet qu'il ignore.

Après tout, sur quelle autorité s'appuie M. Mosneron de l'Annay, pour avancer que ces quatorze

témoins ont prouvé ces Affertions qu'il cite — sur l'autorité du *Mercur de France*. Mais j'ai entre mes mains ces propres dépositions, & j'en appelle à leur contenu. J'étois présent, lorsque ces témoins ont été interrogés à la Barre de la Chambre des Communes d'Angleterre, & ce que j'ai entendu m'a convaincu que leurs dépositions sont d'une valeur inappréciable, en faveur de la cause de l'humanité & de l'abolition de la Traite des Esclaves.

Quant aux deux autres preuves que donne M. Mosneron, de la vérité de ces trois assertions, premièrement, le rapport des différens Voyageurs qui ont visité l'intérieur de l'Afrique; je le prierai de me nommer ces Voyageurs, & secondement, s'il tient cela de ses conversations avec les Esclaves des Colonies, je donnerai des éloges bien mérités à la condescendance qu'il a eue, en conversant avec ces infortunés, & franchissant la distance immense qui existe entre un Maître & un Esclave, entre un Blanc & un Noir.

Signé CLARKSON.

D I S C O U R S

ET

PROJET DE LOI

P O U R

L'AFFRANCHISSEMENT DES NÈGRES,
OU L'ADOUCCISSEMENT DE LEUR RÉGIME,

ET RÉPONSE

AUX OBJECTIONS DES COLONS;

Par M. DE VIEFVILLE DES ESSARS, Député du
Vermandois.

M E S S I E U R S ,

La liberté est le premier droit que l'homme tient de la nature : ce droit est sacré & inaliénable ; rien ne doit l'en dépouiller.

L'esclavage n'est donc que l'abus de la force.

A

La France a eu le bonheur de le voir disparaître de son continent ; mais injuste , elle a eu la cruauté de l'établir dans ses colonies. C'est une violation de toutes les lois sociales & humaines.

Si jamais il y a une occasion de proscrire du sol françois cet abus barbare ; si jamais il s'en est présenté une d'y briser les chaînes de la servitude ; c'est , sans doute , dans un moment où les hommes , pénétrés plus que jamais de cette vérité , qu'ils sont égaux devant l'Être qui les a créés , & devant la loi éternelle qu'une main invisible a gravée dans leurs cœurs , réunissent tous leurs efforts pour abolir & effacer jusqu'aux dernières traces de leur ancien asservissement.

Le temps me paroît donc venu , Messieurs , de vous présenter le projet le plus grand , le plus noble , le plus digne , peut-être , de la postérité , qui seul peut immortaliser cette auguste Assemblée : *l'abolition de l'esclavage.*

Relever la nature de l'homme dégradée & avilie , rappeler l'homme à sa dignité , le rétablir dans ses droits primitifs , c'est une action digne de la générosité françoise. Réparer les outrages faits à l'humanité depuis tant de siècles ; effacer , s'il est possible , tous les crimes de la cupidité ; c'en est une digne de sa justice.

Déjà une Nation rivale , qui a tant de droits à notre estime , s'en est occupée ; prévenons ses généreux desseins. C'est à la France , c'est à vous , Messieurs ; qu'il appartient de donner ce grand exemple , qui vous méritera l'hommage & la vénération de l'univers entier.

Je l'avouerai : le cœur est séduit & entraîné par une si belle & si noble entreprise. Il est si doux d'exercer la bienfaisance , de verser des consolations dans le sein des malheureux , & d'y répandre le bonheur , qu'on ne peut pas se défendre , je ne dirai point , d'un sentiment de pitié & de compassion , mais d'attendrissement , mais du plus puissant intérêt pour ces êtres infortunés , victimes malheureuses de nos immodérations & de notre infatiable & cruelle avarice.

Il n'y a point de genre de cruauté & de barbarie auquel ils ne soient exposés , ni de forfaits dont nous ne nous rendions coupables envers eux. Les moyens les plus atroces sont mis en usage pour faire une bonne traite ; on suscite la guerre & le carnage dans leur pays ; & par la séduction de quelques objets futiles , on achète l'affreux droit de les enchaîner & de les traiter comme de vils troupeaux de bétail. Il en coûte de tracer ces horreurs.

La traite ne se fait ordinairement que sur la côte d'Afrique , depuis les Etats du Roi de Maroc , jusqu'à Mozambique , -en tournant cette immense étendue de côte par le Cap de Bonne-Espérance. Les navires négriers se rendent aux différentes échelles de communications , établissent un poste à terre pour les échanges. Là , se rendent les marchands d'esclaves avec lesquels ils traitent pour un certain nombre ; car ils ne peuvent point faire , en un seul lieu , leur chargement. Ils sont souvent obligés , pour parvenir à le compléter , de parcourir une très-grande étendue de côtes , d'y rester

plus ou moins de temps, selon les circonstances, quelque fois huit à neuf mois. Ces exemples sont fréquens. Comme le succès de leur voyage dépend de la promptitude de la traite, rien n'est négligé pour l'accélérer. On tente la cupidité du marchand; on compose, on s'arrange avec lui; & de concert, toutes sortes de moyens sont employés pour la finir promptement.

Si les habitans du pays, trop crédules, séduits, ou excités par la simple curiosité, se rendent à bord du vaisseau, ils y sont détenus, & sur-le-champ précipités à fond de cale, confondus avec les malheureux qui y sont déjà renfermés. Le Marchand a souvent la facilité de commettre seul ces atrocités. Lorsque le Capitaine n'entend point la langue du pays, il devient complice, sans s'en douter. Ces infortunés ne peuvent se faire comprendre; & quand ils le pourroient, la cupidité étoufferoit leur voix. Arrachés à leurs familles, à leurs femmes, à leurs enfans, à leurs amis, à la terre qui les a vus naître, ils jettent inutilement les cris affreux du désespoir. Quelques-uns se donnent la mort; l'on enchaîne les autres qui pourroient les imiter; & le vil & féroce marchand, qui reçoit le prix de son pacte abominable, de son traité de sang, dit tout ce qu'il lui plaît sur le compte de ces malheureux, dont on ne comprend point le langage. D'ailleurs, tout le monde profite; les éclaircissimens ne sont point demandés. Il est arrivé que c'étoit des chefs de Castes, qui se trouvoient ainsi traités avec leur suite par la perfidie des marchands. Ils ont été réclamés; & il a fallu que la force s'unît à la justice, pour

leur faire rendre la liberté. Le marchand a toujours la facilité de se soustraire à la punition , en passant dans un autre canton. Ne craignant rien, il ose tout. Il calcule ordinairement ces sortes de coups, à l'époque où il fait que le nombre d'hommes qu'il amenera, complètera la traite, & que le navire mettra à l'instant à la voile pour sa destination.

Le comble de l'horreur , c'est l'entassement de ces malheureux , les uns sur les autres, dans le fond de cale du vaisseau, sous un ciel brûlant, n'ayant d'air que le peu que leur en donnent trois ou quatre petites fenêtres de dix pouces en carré, étroitement barrées & grillées de grosses lames de fer. Empilés dans cet horrible cachot, & abymés dans la douleur & le désespoir, ils y pourrissent dans la saleté, l'infection & toutes les exhalaisons fétides, produites par l'excessive chaleur du climat. Ce n'est pas assez, ils y sont encore tourmentés de tous les besoins de la vie. Leur nourriture n'est composée que de salaisons, presque pourries, d'une légère portion de biscuit couvert de toiles d'araignées, de vieux légumes achetés par économie, dont les insectes ont dévoré la farine, & n'ont laissé que la pellicule. Brûlans de l'ardeur de la soif, leur grand nombre & l'incertitude du terme de la navigation empêchent qu'on puisse les satisfaire; ils ne reçoivent qu'une petite mesure d'eau qui, irritant leurs desirs, ne peut qu'augmenter le feu qui les consume. Ils descendent ainsi dans le tombeau, désespérés, frappés de tous les maux, maudissant la race cruelle qui les y précipite d'une manière aussi barbare. Tel est le sort affreux, & presque

incroyable, des Africains, pendant tout le temps de la traite, près de trois mois d'une pénible navigation, constamment sous la Zone Torride. On ne doit pas être surpris, d'après cet horrible tableau de souffrances, si, communément, la mort en enlève le sixième, plus souvent le tiers, ou la moitié, quelquefois la totalité, & jusqu'à leurs féroces conducteurs. On ne peut rendre de pareilles atrocités, sans éprouver un frémissement d'horreur. On voudroit pouvoir écarter les réflexions déchirantes, & oublier que tant d'excès de barbarie aient pu subsister aussi long-temps, sans que le ciel, vengeur des crimes que la loi ne punit point, ait anéanti les monstres inhumains qui osent ainsi violer toutes les loix & outrager la nature.

Il ne faut pas croire, Messieurs, que ce soit là le terme de toutes les souffrances de ces infortunés. De nouveaux supplices les attendent au-delà des mers. Le bonheur a fui avec leur patrie; il ne reparoîtra plus pour eux. Bientôt un régime homicide les tiendra enchaînés dans nos Colonies. Une loi de sang, connue sous le titre de *Code Noir* (1), va les faire descendre du rang des hommes;

(1) Suivant ce Code, les nègres sont considérés comme meubles. On les vend & revend à l'encan, sur des affiches & publications; on les attache à une habitation; ils sont censés en faire partie, comme des instrumens nécessaires de labourage; ils sont privés de tous les droits de l'homme; ils ne peuvent pas se marier sans le consentement de leurs maîtres. Il leur est défendu de porter un bâton, à peine du

les dépouiller de tous leurs droits ; les vouer à une telle dégradation, qu'elle les attachera & incorporera, en quelque sorte, à la terre ; elle ne les considérera plus que comme des instrumens de labourage ; ils seront condamnés à l'arroser de leur sang & à la travailler toute leur vie. La cupidité, calculant ses bénéfices sur l'étendue de leur travail, pressurera leurs forces, fera gronder continuellement les menaces à l'entour d'eux, & étendra sur

fouet ; il leur est également défendu de se voir entre eux, de se réunir, pour quelque cause & en quelque lieu que ce soit, sous peine corporelle, qui ne peut être moins que du fouet & de la fleur-de-lys ; & , en cas de récidive, sous peine de mort. Ils n'ont d'action, ni au civil, ni au criminel ; leurs maîtres seuls peuvent suivre la réparation des offenses, outrages, mutilations & excès commis en leurs personnes ; & par là les maîtres ont la vie de leurs esclaves en leur disposition, art. 12, 13, 25. Si un esclave frappe son maître, sa maîtresse ou leurs enfans, il est puni de mort. Si c'est une autre personne libre, de même s'il y échec, art. 27 & 28. S'il dérobe la moindre chose, la plus légère denrée, comme poix, fèves, &c., il est battu de verges par l'exécuteur de la haute-justice, & marqué d'une fleur-de-lys. S'il fuit, on lui coupe, la première fois, les oreilles ; la seconde, le jarret ; la troisième, il reçoit la mort, à moins qu'il ne soit plus utile à son maître de lui conserver la vie. L'homme humain qui lui auroit donné retraite, est condamné à une amende, réduit, faute de la payer, à la condition d'esclave, & vendu : enfin il est permis aux maîtres & maîtresses, lorsqu'ils croient que les esclaves l'ont mérité, de les faire enchaîner, battre de verges & de cordes. *Art. 30, 32, 34, &c. &c.*

leur tête une verge de fer, toujours prête à les immoler. Ils n'auront de liberté que pour s'abreuver de leurs larmes, & dévorer leurs malheurs. Car on leur interdira celle de pouvoir se plaindre; les tribunaux leur seront fermés; la loi deviendra sourde pour eux; elle repoussera leurs plaintes, en leur interdisant toute action. Inhumaine & injuste, elle laissera à leurs chefs le pouvoir arbitraire de les mutiler, de les déchirer de coups, de leur donner la mort impunément; &, s'ils tentent d'échapper à leurs assassins, elle les condamnera à avoir les oreilles ou le jarret coupés; la vie ne leur sera laissée que lorsqu'elle pourra encore être utile à leurs bourreaux.

C'est, Messieurs, sous un pareil régime, sous l'empire d'une loi dont le peuple le plus sauvage auroit horreur, que les malheureux Africains vivent dans nos Colonies. Ils y périssent par milliers, accablés sous le poids de tous les maux.

Condamnés à y déchirer la terre, à peine leur accorde-t-on quelques heures de repos. Si leurs forces épuisées ne suffisent pas pour remplir la tâche que l'avarice leur a assignée, des mains barbares meurtrissent leur corps; des ruisseaux de sang coulent & arrosent ces terres prosrites, qui déjà ensevelissent des milliards d'Africains, & qui bientôt enseveliront encore ceux qu'elles portent, également desséchés & dépéris par la cruauté & le malheur.

Il n'est point, pour eux, un jour heureux. Leur dernier soupir finit leur travail. La mort arrive toujours

trop lentement ; elle est le premier instant de leur repos ; elle termine leurs peines.

Le fisc est encore venu ajouter à leurs maux , en resserrant leurs chaînes ; son génie , aussi vaste que ses besoins , a tout soumis à sa voracité. Après s'être asservi jusqu'aux choses de première nécessité , il a porté son odieuse exaction jusqu'aux actes de justice & de bienfaisance. Chose incroyable ! il a assujéti les maîtres qui affranchiroient leurs esclaves , à lui payer 3,000 livres pour chacun. N'en doutons point , Messieurs , la générosité Françoisé en est un garant ; sans cette gêne , sans cette entrave révoltante , mise à la liberté des Noirs , plus du tiers se trouveroient libres & propriétaires , & la population seroit doublée. Qu'on l'ôte , deux ou trois mille recevront annuellement leur liberté.

Je conviendrai cependant qu'il est des maîtres qui connoissent les droits de l'humanité , & qui en remplissent les devoirs ; mais , pour le plus grand nombre , le tableau que j'ai tracé est encore au-dessous de la réalité.

Et ce sont des hommes civilisés qui en traitent ainsi d'autres , par la raison que la peau de ceux-ci est noire , & que la leur est blanche !

La nature frémit d'indignation , l'ame est déchirée ; pressé & séduit par les mouvemens de son cœur , on ne croiroit sûrement point qu'on pût mettre en question , si on doit , ou non , venir au secours de ces malheureux , remplir vis-à-vis d'eux les devoirs sacrés de l'humanité ; en un mot , leur rendre la liberté.

Cependant , en réfléchissant , on trouve des difficultés

embarrassantes ; on éprouve ce sentiment pénible que le meilleur des Rois a si dignement exprimé : *Que le bien est difficile à faire.*

Examinons donc ces difficultés ; voyons si elles sont d'une nature à empêcher ou à retarder l'exécution du projet le plus louable , peut-être , qui fût jamais.

On annonce que si l'on abolit la traite & l'esclavage des Nègres , il faut renoncer aux Colonies , & en abandonner les cultures , parce que les Européens n'y sont pas propres ; que ces climats trop chauds les épuisent ; qu'ils ne sauroient y suffire au travail.

On ne doit pas craindre cet abandon ; un trop grand intérêt s'y oppose. On ne croira pas à l'idée que les propriétaires négligent aucun des moyens propres à conserver leurs possessions. L'abolition de la traite , bien loin de nécessiter cet abandon , ne fera qu'un véhicule de plus pour engager les Colons à favoriser la population des Noirs , afin de pouvoir se passer de la ressource de la traite , comme l'Isle de la Guadeloupe nous en fournit l'exemple.

D'ailleurs , c'est un erreur de penser que les Européens ne soient pas propres à la culture de nos Colonies ; nous conviendrons , & il est incontestable , que l'homme Noir , né sous un ciel brûlant , a plus de force physique ; mais les Blancs acclimatés peuvent suffire , & sont capables de faire la majeure partie du travail des Noirs. Ce sont eux qui ont commencé les défrichemens. Dans la création des premiers établissemens , sous Louis XIV , il n'y avoit que des Européens , qu'on nommoit Engagistes , parce qu'ils étoient engagés pour un terme de trois , quatre

& cinq ans , qu'ils cultivoient ces terres , & ils le faisoient avec plus d'activité , d'intelligence & de succès , que les Noirs. Il est vrai qu'ils ne cultivoient que du tabac ; mais ils auroient également cultivé du café , du sucre , de l'indigo & toutes les autres plantes indigènes. Ils pourroient donc encore le faire aujourd'hui. Il suffiroit , pour cela , de changer les heures du travail , de prendre le matin & le soir. Et puis , que l'on détruise , dans ces climats barbares , le détestable préjugé qui dégrade l'homme dévoué à la culture des terres ; qu'on l'honore , que ce soit à l'avenir des mains libres qui les exploitent : alors l'Européen qui aura des besoins , n'hésitera plus de les cultiver.

Nos colonies (celles de l'Amérique) ont aujourd'hui , assez généralement , une population d'Africains qu'on peut établir dans la proportion de dix à un , les troupes non comprises ; c'est-à-dire qu'il y a dix noirs pour un blanc. Chacun fait que ces derniers sont possesseurs , & ne font rien ; que les autres exécutent , dirigent l'ouvrage , font tout & n'ont rien. Or de cette disproportion de situation & de population , on fait cette objection : on demande comment vivra cette foule d'esclaves , qui est sans propriété , si tout-à-coup on lui rend la liberté ? Elle vivra avec son travail & ses services , comme vivent nos manœuvres , journaliers & domestiques. Le besoin & la nécessité l'y forceront. Mais il n'est pas question de lui rendre tout-à-coup la liberté : on la lui rendra successivement , en prenant des précautions pour pourvoir au sort de chaque esclave , soit en lui donnant des terres à cultiver ou à défricher , soit autrement.

On ajoute que la main - d'œuvre devenant alors plus chère , le prix des denrées augmentera à proportion ; qu'il en résultera que nous ne pourrons plus soutenir le commerce , dans les marchés étrangers , avec les autres Nations propriétaires ; que nous allons être bornés à notre seule consommation ; que nos voisins introduiront chez nous les denrées de leurs colonies , parce que l'intérêt est toujours plus fort que la loi ; que si 500 mille noirs recevoient la liberté au même instant , ils pourroient manquer de reconnoissance , & abuser , dans le premier transport d'une révolution aussi inattendue , de leurs forces , pour opprimer leurs maîtres ; enfin si l'on veut être juste , que le noir étant une propriété fondée sur la loi , sous la foi de laquelle le colon a acquis , son capital doit lui être remboursé ; qu'il lui restera encore à courir le danger de l'abandon d'une partie de ses cultures.

Ces raisons bien pesées peuvent - elles balancer les motifs si puissans & si impérieux qui s'élèvent en faveur de l'affranchissement ? Sont-elles assez fortes pour continuer de leur sacrifier la vie & la liberté de milliards d'hommes ? Une Nation juste , humaine & bienfaisante , ne fait point faire de pareils sacrifices à son luxe , à sa vanité , ou à l'intérêt de quelques milliers de personnes. Il est d'ailleurs facile d'y répondre.

1°. Le noir ne peut jamais être regardé comme une propriété ; il est détenu par la force , & la force ne donne aucun droit. « *Le droit de liberté inhérent à la nature de l'homme , est inaliénable & imprescriptible ; on ne peut pas y renoncer. La renonciation qu'on y feroit ,*

» *seroit un acte illégitime & nul ; & quand chacun pourroit*
 » *s'aliéner lui-même , il ne peut pas aliéner ses enfans ;*
 » *ils naissent hommes & libres ; la liberté leur appar-*
 » *tient ; nul n'a le droit d'en disposer qu'eux. Aucun*
 » *n'a une autorité naturelle sur son semblable (Con-*
 » *trat social, liv. I^{er}., chp. 4.)* ». Le fort qui asservit le foible,
 commet donc une injustice, un acte de violence, contre
 lequel l'imprescribilité du droit de l'homme réclame éter-
 nellement ; & il n'est dû aucune indemnité pour l'éviction
 d'une possession furtive.

2°. Si les colons , par l'effet de l'affranchissement, sala-
 rient les noirs , leur payent des gages ou des journées ,
 ils cesseront d'en faire l'infâme trafic ; & en perdant sur
 eux le droit inhumain de vie & de mort, ils gagneront le prix
 de leur achat , & tout ce qu'il en coûtoit à leur cruauté.

3°. Les pertes & les dangers qu'ils présentent pour
 la balance du commerce , ne se trouvent que dans le
 calcul de leur intérêt , encore est-il facile de les prévenir
 ou de les réparer. La plupart des grands propriétaires
 ne daignent pas résider dans les colonies , par la raison
 que leur fortune étant immense . ils veulent augmenter
 le cercle de leurs jouissances , en fixant leur séjour dans
 la métropole ; ils font donc gérer par un économe , qui
 ne tarde point de prendre le même goût, & de revenir en
 Europe pour les mêmes causes. Mais au lieu d'un bénéfice
 de cent pour cent & plus qu'ils font , qu'ils se contentent
 des deux tiers, ils feront encore un gain assez honnête, &
 la concurrence restera la même : il ne résultera d'autre
 inconvénient , que d'être 9 ans, au lieu de 6, pour faire
 sa fortune.

4°. Le sol de nos colonies étant singulièrement propre à y varier les productions , dans la supposition où des mains libres produiroient, dans le prix des denrées, une augmentation telle , qu'il devînt impossible de soutenir la concurrence chez l'étranger , & qu'on fût obligé de se borner à la consommation de la métropole , on doit croire qu'alors les propriétaires ne manqueroient pas, comme ils l'ont fait dans les tems où le café étoit tombé à 8 & à 10 sols la livre , de diminuer leurs caféries & sucreries, pour se livrer, avec tout le zèle & l'intelligence qu'on doit attendre d'un Peuple industrieux , à la culture de l'indigo & de tous les autres objets qui donneroient des avantages certains.

On doit croire aussi que les autres Nations propriétaires, dont les îles avoisinent les nôtres , suivront l'exemple de la France ; ou, si elles ne le faisoient point , qu'elles y feroient bientôt forcées par la désertion de leurs esclaves, qui ne manqueroient pas de venir chercher la liberté sur notre sol (1).

(1) Cette désertion est d'autant plus présumable, qu'elle est facile. Les nègres ne sont point enchaînés. Ils travaillent aux champs , sous la discipline d'un ancien esclave habitué, qu'on nomme *commandeur*. Et ce n'est même que dans les grandes habitations que ce surveillant est établi : la majeure partie des esclaves sont divisés, vont seuls au travail , font les commissions , conduisent les embarcations pour se rendre d'un lieu à un autre , & peuvent facilement , & sans danger , s'en servir pour passer dans la colonie voisine , sur-tout aux îles de l'Amérique , dont le trajet n'est que d'une petite journée au plus pour se rendre des îles angloises aux îles françoises.

5°. Quant aux craintes de révoltes & d'oppression , dans le premier moment de la révolution , & toutes les autres considérations que l'on peut présenter , elles cessent

On ne s'apercevrait de leur fuite , que lorsqu'ils seroient rendus au terme de leur espérance , à l'heure du soir où ils rentrent chez leurs maîtres. Ainsi , l'île Dominique , qui est aux Anglois , occupe l'espace entre la Martinique , la Guadeloupe & ses dépendances. Sous le vent de ces îles , à peu de distance , sont encore à eux , Antigues , Monfarat , Niève , Saint-Christophe , & Saint-Eustache aux Hollandois. Sainte-Lucie , qui nous appartient , touche Saint-Vincent & la Grenade. Par conséquent , de toutes parts , la communication est facile ; elle a lieu avec de simples canots qui sont toujours conduits par des nègres. Elle est sûre , en ce que la mer , dans ces parages , est toujours belle ; on n'a besoin ni de pilote , ni d'approvisionnement , puisqu'on voit le lieu où l'on veut aller , & qu'on a la possibilité de s'y rendre dans l'intervalle de deux repas. Les canots , toutes les petites embarcations sont au premier occupant , & ne sauroient être gardés en force. D'ailleurs , les bâtimens étrangers qui communiquent , sont mouillés proche de terre. On connoît ceux qui doivent toucher aux Colonies françoises. Les noirs n'ont pas besoin de canots pour s'y rendre , ils peuvent facilement y aller à la nage. Il n'est pas douteux qu'ils ne profitent de toutes ces facilités pour recouvrer le plus cher & le plus précieux de tous les biens , la liberté. On doit croire qu'un homme excessivement malheureux à Versailles , sachant qu'il sera heureux à Paris , aura la volonté & le desir de s'y rendre , & s'y rendra s'il lui est possible. On pourra l'enchaîner ; mais alors il sera plus à charge qu'utile à ses maîtres ; car il lui faut l'usage de ses jambes pour se rendre aux champs , & de ses bras pour agir & travailler.

& s'éteignent dans la forme lente & progressive de l'abolition de l'esclavage.

Qu'on n'exécute le projet d'affranchissement que partiellement ; qu'on ne donne , chaque année , la liberté qu'à un certain nombre de Noirs , on prévient l'effet d'une révolution subite , les dangers d'une liberté générale , donnée tout-à-coup à 500 mille ames. Les changemens , nécessités par les circonstances , se faisant successivement , le nouvel ordre des choses se trouvera établi sans aucune de ces secousses orageuses qu'un projet d'une si haute importance peut faire craindre , si l'exécution en étoit précipitée.

Ainsi donc que les fers des esclaves soient brisés sans précaution , il peut en résulter de grands malheurs , on en convient , la mort même , pour ceux qui les auroient brisés ; mais , si prudemment , ce ne sera plus qu'un acte juste & salutaire , un bienfait sans danger. Tel un torrent , dont les digues auroient été tout-à-coup rompues par une main imprudente , porte le ravage & la défolation dans tous les lieux de son passage , entraîne & ensevelit dans ses flots précipités l'homme même qui les a déchaînés ; mais , sagement dirigées , les eaux suivent paisiblement le cours que la nature leur a indiqué ; & au lieu de la dévastation , portent avec elles un germe précieux de fécondité.

Il résultera , d'ailleurs , un avantage bien sensible de l'affranchissement partiel & successif. Une petite portion d'individus , recevant annuellement la liberté , trouvera plus de moyens de subsistance. Les Noirs sont humains & charitables ;

charitables ; c'est le caractère distinctif des malheureux ; ils s'entr'aideront.

Déjà , du moment de la publication du Décret de liberté , ils ne feront plus aussi tourmentés de leurs souffrances ; ils y verront un terme ; ils se croiront heureux ; & ils le seront par l'espoir d'un avenir plus doux ; car la pensée anticipe sur le tems , & , en réalité même , leurs peines seront allégées. Le maître qui aura intérêt de s'attacher son esclave , pour qu'à l'époque de sa liberté il reste sur son habitation , le traitera avec plus de douceur. Ce malheureux bénira donc , dès-lors , la Nation généreuse qui aura fixé un terme à ses douleurs. Ses sentimens de reconnoissance , n'en doutons point , retentiront dans toutes les parties du monde : ils passeront dans la postérité , qui n'oubliera jamais la génération qui aura tant fait pour elle.

Enfin , on peut présumer qu'avec une Administration douce & surveillante , la population s'entretiendra , de manière (abstraction faite des esclaves des îles voisines , qui pourront venir respirer la liberté sur nos possessions), qu'elle sera sans diminution à l'époque où la liberté deviendra générale , si , toutefois , l'on ne veut pas se flatter qu'elle soit augmentée.

On peut peut-être aller plus loin : présumer également que dans moins d'un siècle , la majeure partie des propriétés de nos Colonies appartiendra à cette classe d'hommes , habitués à travailler beaucoup , & à dépenser peu. Mais , alors , elle seroit incorporée & attachée au sol par ses possessions ; & , dans la supposition d'une ré

Projet de Loi sur les Noirs , &c.

B

volution qui la conduiroit à une entière indépendance ; comme elle seroit générale , qu'elle s'étendrait également sur nos voisins , notre situation n'en deviendrait que meilleure. Débarrassés des frais immenses d'administration , nos relations continueroient d'être les mêmes par des besoins mutuels , avec l'avantage , d'un côté , de pouvoir rigoureusement nous passer d'eux , tandis qu'ils auroient besoin de nous pour subsister ; d'un autre , avec celui sur nos voisins , de posséder exclusivement les objets de première nécessité ; avantages qui nous assureroient incontestablement la préférence.

Sous tous ces motifs , voici donc le projet de Décret que je soumetts à l'examen & aux lumières de l'Assemblée Nationale.

L'Assemblée Nationale , pénétrée de cette vérité éternelle , que l'homme naît libre ; que sa liberté est inaliénable ; que la force ne produit aucun droit :

Considérant que , rendre l'homme à sa dignité , étendre son bonheur , le rétablir dans ses droits primitifs , est un devoir dont rien ne peut dispenser.

Voulant qu'à l'avenir il n'y ait plus , dans toute l'étendue de l'Empire François , que des hommes libres , & y abolir jusqu'au mot affreux *d'esclave* , arrête & décrète ce qui suit :

A R T I C L E P R E M I E R.

L'esclavage sera & demeurera aboli , pour l'avenir ; dans tous les pays de la Domination Française , de la manière & ainsi qu'il sera dit ci-après. Les hommes , en

y entrant , seront libres , & y jouiront de tous leurs droits.

I I.

La traite des Nègres est & demeure abolie , à compter du jour de la promulgation du présent Décret. Tous les Noirs qui s'introduiront , ou qui seront introduits dans les Colonies Françaises , ou dans toute autre partie du Royaume , de quelque manière & par qui que ce soit , six mois après ladite promulgation , seront libres.

I I I.

Tous les Esclaves , actuellement existans dans les Colonies Françaises , seront successivement affranchis & mis en liberté en seize années , à raison d'un seizième par chaque année , dont la première commencera à compter du jour de la publication du présent Décret.

I V.

Les Esclaves au-dessus de soixante-dix ans , seront les premiers mis en liberté. Mais ils resteront à la charge de leurs maîtres (1) , qui seront obligés de les nourrir & d'en prendre soin , ou de payer annuellement une somme pour leur subsistance & entretien , dans une maison de charité , qui sera établie à cet effet.

V.

Les Esclaves mariés , qui auront le plus d'enfans , seront ensuite affranchis. Il sera rendu la liberté à toute la famille en même temps ; les pères & mères , étant libres , les enfans ne peuvent être esclaves.

(1) Ayant usé leur jeunesse , ils doivent soigner leur vieillesse.

V I.

Les enfans au-dessous de l'âge de quinze ans , sur les habitations, n'ayant ni père ni mère, continueront d'être élevés & nourris , jusqu'à l'époque fixée pour la cessation totale de l'esclavage. Alors , il sera pris des mesures pour pourvoir à leur subsistance, & à l'indemnité qui pourra être due au maître qui les aura nourris, sans en avoir tiré de profit (1).

V I I.

Tout Noir qui aura travaillé vingt ans, sur la même habitation, ou qui étant âgé de quarante ans & hors d'état de gagner sa vie, préférera y rester, y sera nourri. Il en sera de même des mutilés & estropiés sur l'habitation : si mieux n'aiment, les maîtres, les placer à leurs frais, dans la maison de charité qui sera établie.

V I I I.

Les Esclaves qui seront mis en liberté, jouiront au même instant, de toute la faveur de la loi, pour contrac-

(1) Dès l'âge de cinq à six ans, les petits Négrillons travaillent, gagnent leur subsistance. Ce n'est donc que jusqu'à cet âge qu'il est dû une indemnité aux maîtres, qu'on peut estimer soixante livres par an; car ils vivent par supplément sur la nourriture des esclaves. Comme cette indemnité de subsistance ne doit être payée que la seizième année, on pourroit la faire acquitter par les Noirs libres, au moyen d'une taxe qu'on établiroit sur eux en raison de leurs facultés. Il y en auroit alors de très-aisés, & tous acquitteroient volontiers la taxe.

ter, vendre, acheter & faire le commerce, & de tous les autres droits de Citoyen.

IX.

Le Code Noir est & demeure aboli & supprimé, dès ce jour, comme inhumain & barbare; il est défendu aux Chefs d'habitation, Maîtres & Conducteurs d'esclaves, de les punir ou faire punir, frapper ou faire frapper arbitrairement & de leur autorité, sous aucun motif ou prétexte quelconque; & à toute personne, de s'arroger le droit de leur infliger aucune sorte de punition, les mettant, dès-à-présent, sous la protection de la loi.

X.

Il sera établi une juridiction de discipline, dans chaque quartier, composée de huit Notables, qui connoîtra exclusivement & gratuitement des fautes des Noirs, conformément au Règlement qui sera fait; & les Notables ne pourront être moins de cinq pour pouvoir rendre un jugement.

XI.

Le Maître qui aura à se plaindre de son esclave, ne pourra se faire justice, ainsi qu'il a été dit article VI, à peine d'être puni, suivant l'exigence des cas. Il sera tenu de le citer par-devant la Jurisdiction établie.

XII.

Il est permis aux Noirs de se marier entre eux, sans que leurs maîtres puissent s'y opposer; savoir, ceux qui professent la Religion Catholique, suivant les formes prescrites par l'Eglise & les Loix du Royaume; les autres, suivant les formes établies pour les non-Catholiques. Le

maître à qui appartiendra l'homme, fera obligé d'acheter la femme, si elle appartient à un autre maître, ou s'il aime mieux, de céder à celui-ci son Noir, au prix qui sera fixé, afin qu'ils puissent vivre ensemble ; & il leur sera donné une cabane séparée.

X I I I.

Il est expressément défendu d'obliger la femme au travail pendant les six dernières semaines de sa grossesse, & pendant les six premières après sa couche.

X I V.

Le maître qui aura favorisé le plus la population sur son habitation, recevra une prime qui sera réglée en raison du nombre d'enfans qui lui seront nés, eu égard à la quantité d'esclaves du sexe qu'il aura.

X V.

Toute personne de couleur ayant habitation, qui mourra sans enfans & sans avoir disposé, son habitation sera donnée à la famille noire la plus chargée d'enfans, qui sera sans propriété ni moyen de subsistance. Si l'habitation est considérable, elle sera divisée en autant de portions qu'il sera jugé nécessaire pour chaque famille. Les plus pauvres & les plus chargés d'enfans devant être préférés.

X V I.

S'il y a des terres incultes ou abandonnées, susceptibles de rapport, elles seront divisées & distribuées ainsi qu'il vient d'être dit au précédent article, & il sera avancé à ces nouveaux colons, s'il est besoin, tout

ce qui sera jugé nécessaire pour la première année de défrichement.

X V I I.

Il sera choisi & nommé des Commissaires pour veiller à l'exécution du présent Décret, lesquels s'occuperont des moyens d'assurer la subsistance des nouveaux affranchis, de les attacher au sol par des possessions, & de concilier les principes d'humanité & de justice, avec tout ce qui peut contribuer à la sûreté & prospérité des colonies.

Je supplie l'Assemblée de peser dans sa sagesse ce projet de Décret, & de ne prononcer qu'avec la maturité & la réflexion que l'importance d'une si grande cause exige. C'est celle de l'humanité entière : elle embrasse, dans les générations présentes & futures, le sort de milliards d'individus ; elle tend à effacer les crimes de plusieurs siècles, & la honte de presque toutes les Nations.

On ne croira sûrement pas, dans les époques éloignées, que la corruption étoit parvenue à ce point, que des hommes en achetoient d'autres, les dégradent & les ravalent au rang des bêtes, les traitent de même, & étendoient leurs droits barbares jusque sur leur postérité.

Hâtons-nous, Messieurs, de réparer ces outrages, & de consacrer l'action la plus juste, la plus intéressante & la plus chère à l'humanité ; action qui fera le bonheur d'un peuple immense, & assurera à la Nation Française une gloire immortelle. Je n'ai pas sûrement besoin de lui solliciter cet honneur. L'acte sublime qui abolira l'esclavage, dans toutes les régions de l'Empire François, est

dans le cœur de tous les Représentans d'un Peuple libre ; il n'y a plus qu'à le proclamer.

Si cependant , Messieurs , cette acte , dont les effets s'étendront nécessairement sur toute la surface du globe , & embrasseront tous les siècles , vous présenteoit trop de dangers dans le moment actuel , & vous effrayoit dans ses conséquences ; si des raisons politiques , un enchaînement de combinaisons & de circonstances qui ne peuvent échapper à votre sagesse ; si enfin l'intérêt de votre commerce & de la métropole vous déterminoient à le renvoyer à un temps plus heureux , au moins que les mouvemens qui se font élevés au fond de vos cœurs , & les divers sentimens qui les ont agités , ne se soient pas faits entendre vainement. Ne pouvant détruire aujourd'hui les chaînes de l'esclavage , que le poids en soit adouci ; que votre humanité se venge de votre politique ; que des loix protectrices veillent dorénavant à l'entour de ces infortunés , jusques dans leur patrie ; qu'elles les y garantissent contre la violence & la séduction des agens Négriers ; qu'elles s'élevent avec sévérité contre tous les crimes qui seroient commis envers eux ; que le Code Noir , que cette loi de sang & de fer , qui livre le foible au fort , qui le voue à tous les genres de supplices , qui permet le meurtre , la mutilation & tous les excès sur lui , soit effacé de notre législation ; qu'un régime plus doux & plus juste lui soit substitué ; & vous n'avez besoin , Messieurs , que de le puiser au fond de vos cœurs.

Si vous en écoutez les mouvemens , vous proscrirez sévèrement tous ces infames moyens de ruse , de violence

& de séduction , qui ont été si souvent & si cruellement employés dans la traite ; vous réglerez le nombre d'esclaves que les bâtimens peuvent recevoir , vous veillerez à ce qu'il ne leur soit plus distribué que des alimens sains , à ce que le lieu de leur séjour ne devienne plus un foyer de mort & de corruption ; vous établirez , dans votre justice & dans votre bienfaisance , des loix qui puniront également le maître injuste & le serviteur coupable. La liberté sera rendue aux esclaves du maître inhumain ; en devenant injuste envers eux , il a perdu le droit de leur commander. L'impôt barbare établi sur la liberté sera pros crit avec toute l'horreur qu'il mérite.

Enfin , qu'on ne voie plus se renouveler , dans nos colonies , tous ces crimes qui ont si souvent fait frémir l'humanité ; que les trop malheureux Africains y trouvent une autre patrie , un asyle assuré contre l'oppression ; qu'ils puissent y jouir du droit le plus cher & le plus sacré de la nature , s'y choisir librement une compagne , & s'y former une nouvelle famille ; qu'à l'abri & sous la sauve-garde des loix , ils puissent également , en remplissant leur trop pénible tâche , y goûter quelques momens de repos & de tranquillité. Si le bonheur de la liberté a fui loin d'eux , qu'il soit apporté à cette perte cruelle & irréparable , tous les adoucissmens qu'un devoir religieux , & une charité compatissante envers ses semblables , prescrivent ; qu'ils voient dans les personnes qui les dirigent , moins des maîtres que des bienfaiteurs ; que l'univers connoisse par-tout ce que vous ferez , les regrets que vous éprouverez de ne pouvoir en faire davantage , & puisse votre

exemple de justice & de générosité être imité des autres Nations, & produire sur la surface du globe un changement que l'humanité sollicite depuis si long-temps.

Ainsi donc & subsidiairement, dans le cas où l'Assemblée Nationale jugeroit, dans sa sagesse, ne pas devoir actuellement abolir l'esclavage des Nègres, je serois d'avis qu'il fût nommé un Comité, composé de six personnes, qui fera chargé de rédiger & de lui présenter un projet de Loix sur la traite, la police, & la discipline DES NÈGRES, tendant à améliorer leur sort, à adoucir leur régime, & à les attacher, par tous les liens de l'intérêt, à concourir avec les Blancs au maintien de l'ordre, de la tranquillité, & de la propriété.

P. S. Depuis cet écrit, il m'a été fait des objections que j'ai trouvées en parties consignées dans deux imprimés qui viennent de me tomber sous la main; l'un, intitulé: *Mémoire en réclamation des Colons, sur l'idée de l'abolition de la traite & de l'affranchissement des Nègres*; l'autre, intitulé: *Précis sur l'importance des Colonies & la servitude des Noirs*. J'y vais répondre très-succinctement.

J'observerai d'abord, que le Mémoire des Colons est moins rempli de raisons solides, que de déclamations oratoires; que les objections qu'il contient ne sont pas neuves. Elles sont extraites de divers écrits qui ont paru depuis quelque temps, mêlées de quelques réflexions qui ne conduisent pas du tout à la conviction, & de citations de bienfaisance, qui, pour être vraies dans quelques faits isolés, ne changent rien à la condition générale & infiniment

malheureuse des esclaves. Elles sont, d'ailleurs, en partie, sans application au projet présenté, qui n'admet qu'un affranchissement graduel & successif.

Mais un aveu bien important, échappé aux partisans de l'esclavage, c'est celui de la nécessité d'adoucir le sort des esclaves, de réformer le Code Noir, d'établir une administration surveillante, & l'aveu de la possibilité d'abolir la traite dans les Colonies où la culture est à son dernier degré de force, & où la population plus favorisée se soutient, & ne laisse plus de besoin d'augmenter le nombre des esclaves.

Par conséquent, d'après ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à resserrer les chaînes de la servitude, s'il est politiquement impossible de les rompre par-tout, il est moralement nécessaire d'en adoucir le poids. Mais, voyons si cette impossibilité politique existe réellement, & si les raisons sur lesquelles on l'étaye sont d'une nature à ne pouvoir le céder à aucune autre.

R É P O N S E S .

On convient que ces craintes pourroient se réaliser, si les Esclaves recevoient tout-à-coup leur liberté; mais l'intérêt exagère tout, & porte l'inquiétude avec excès. L'espace de seize années, pour assurer progressivement l'existence

O B J E C T I O N S .

Le Décret de liberté pourroit occasionner une révolution générale, entraîner des effets funestes.

RÉPONSES.

des nouveaux Affranchis ,
atténue beaucoup le danger,
ou plutôt n'en laisse point.

Les Colons n'ont pas plus
de droit aux possessions in-
justes de leurs pères , que la
Noblesse n'en avoit aux pri-
vilèges dont elle a fait l'a-
bandon , & à tant d'autres
droits qu'on lui a enlevés ,
comme nuisibles à la société.
Les premiers n'ont pas deux
cents ans de jouissance ; les
autres en avoient mille.

Ce seroit une chimère
de penser à réaliser une telle
union de bienfaisance ; la
politique des Cours se dirige
sur d'autres principes.

Il est vrai que les Colo-
nies Angloises sont au plus
haut terme de leurs cultu-
res , & que les Colonies
Françoises en sont éloignées ;
excepté cependant la Mar-
tinique & la Guadeloupe ,
où il y a moins de grands
Propriétaires , & où les

OBJECTIONS.

Il pourroit faire perdre aux
Colons des possessions qu'ils
ont acquises , & dont ils
jouissent sous la protection
des Lois de l'Etat.

Pour réaliser un pareil
projet , il faudroit un accord
général , un pacte universel¹
& solennel entre toutes les
Puissances maritimes.

Mais , dans l'exécution ;
tout le sacrifice seroit pour
la France ; l'Angleterre per-
droit infiniment moins , ses
Colonies étant dans un état
bien différent des nôtres , &
ayant moins besoin d'Es-
claves.

RÉPONSES.

OBJECTIONS.

terres , étant par conséquent plus divisées , sont mieux cultivées ; il résulte de là une vérité frappante , c'est que nous pouvons augmenter le nombre de nos Esclaves avec avantage , & que les Anglois ne le peuvent pas.

Ainsi , nos terres incultes peuvent donc être distribuées par petites portions aux Esclaves affranchis , qui , avec la plus petite avance , en tireront le meilleur parti possible , ne tarderont point à rembourser le Gouvernement & à s'enrichir.

Pour lors , attachés au sol par une possession , il ne sauroit y avoir de craintes fondées sur une insurrection qui les priveroit de leur bien - être. Devenus Propriétaires , leur population doublera ; les importations & les exportations d'échange suivront la même

RÉPONSES.

progreſſion à l'avantage de la Métropole.

Ce qui , à la vérité , eſt aſſez indifférent aux Colons, qui ne parlent & ne calculent que pour leurs intérêts , & ne veulent mettre en conſidération que ce qui leur convient.

Il eſt dériſoire de vouloir inſinuer que les Eſclaves que nous allons prendre ſur les côtes d'Afrique , ayent tous été condamnés au ſupplice ou à des peines afflictives. Soyons de bonne foi ; nous excitons les deſirs de ces hommes ſimples par toutes fortes de rufes , par une foule d'objets que nous préſentons à leurs yeux , & qui ſéduiſent leur imagination. Nous forçons ainſi ces malheureux , qui n'ont aucun avantage à nous offrir , à ſe faire conſtamment la guerre pour avoir des perſonnes à nous vendre. Les Marchands

OBJECTIONS.

L'Eſclave qu'on achète en Afrique , eſt condamné à la mort ou à des peines afflictives dans ſon pays ; il le quitte ſans regret. Son paſſage dans nos Colonies , qui le ſouſtraît aux peines , ne peut être pour lui un malheur & un objet d'affliction.

RÉPONSES.

OBJECTIONS.

Négriers attesteront qu'il est commun qu'ils nous vendent jusqu'à leurs propres enfans, lorsqu'ils n'ont pas d'autres moyens de satisfaire des passions que nous leur avons inspirées & qu'ils ignore-roient encore, s'ils avoient pu éviter le malheur de nous avoir connus.

Les productions de notre sol coûtent des sueurs, il est vrai; mais l'homme qui les fait croître n'est pas déchiré de coups, traîné aux champs comme le plus vil des animaux, le corps tout sanglant des traces du fouet dont on ne cesse de le charger.

Il est libre enfin, &, dans le travail forcé par la misère, ses peines sont adoucies par la pensée des objets les plus chers à son cœur, sa femme & ses enfans, dont il gagne la sub-

Les productions de notre sol ne coûtent pas moins de sueurs que celles de nos Colonies. L'Esclave n'est donc pas plus malheureux que les gens de labour le sont en France. Il est même beaucoup moins, son Maître ayant plus d'intérêt à sa conservation, le traite avec plus d'humanité & de douceur. L'ordre le plus exact, les soins les plus attentifs, les plus vigilans pour les malades, les infirmes, les femmes en couches, les vieillards & les enfans, règnent

R É P O N S E S.

sistance & reçoit les carresses qui le délassent de ses fatigues à la fin de sa journée.

Que les Colons soient donc d'accord avec eux-mêmes. S'ils versent sur leurs Esclaves tous les dons & les bienfaits qu'ils nous peignent avec tant de charmes, s'ils étoient toujours environnés de leur amour & de leur respect, auroient-ils quelque chose à craindre de leur retour à la liberté? Le malheureux seul a des vengeances à exercer sur l'auteur de ses maux.

Il seroit inutile d'ailleurs de leur rendre la liberté; ils la rejetteroient, puisqu'elle les chargeroit du soin de leur subsistance sans pouvoir rien ajouter à leurs jouissances & à leur bonheur.

O B J E C T I O N S.

dans les habitations. Les Esclaves y présentent l'aspect de la gaieté & de la satisfaction; loin de redouter leurs maîtres, ils les chérissent & les respectent.

Ils ont une propriété à eux; ils la cultivent, & la vente de ses productions leur donne un superflu considérable qu'ils portent au marché, avec lequel ils se procurent & à leur famille des vêtements de luxe, des bijoux, une nourriture recherchée. On voit chez eux une aisance, un luxe qu'on chercheroit envain chez le peuple dans les Provinces de la France. Les plus riches, les plus belles Perses, les toiles les plus fines, les mouchoirs de l'Inde les plus chers sont à peine suffisans pour le Nègre qu'on croit si misérable; en voyant les fêtes qu'ils se donnent entre eux, & leurs danses pleines d'ex-
pressions.

RÉPONSES.

Il manque à ces détails de générosité & de bienfaisance, la vérité; les habitations, administrées avec cet esprit d'humanité & de douceur qui séduit, ne sont pas communes. Nous conviendrons qu'il en existe dont les Maîtres sont plus justes & plus humains, & traitent leurs Esclaves avec bonté : mais ce sont des citations isolées; le plus grand nombre est injuste & barbare.

Un établissement de surveillance seroit inutile, par le grand éloignement des habitations éparfées à plusieurs milles l'une de l'autre. Il seroit peu profitable aux Esclaves.

La balance du commerce des Colonies avec la Métropole n'est pas rigidement calculée, mais le fond de

Projet de Loi sur les Noirs, &c.

OBJECTIONS.

pressions, on croit être au milieu d'une peuplade riche & libre.

Les soins sont prodigués dans les Hôpitaux; la viande fraîche, le bouillon, le pain blanc, le vin y sont distribués à ceux qui en ont besoin, &c.

On pourroit, au surplus, former un établissement de surveillance.

Les productions nationales, brutes ou manufacturées que la France transporte dans ses Colonies, ou emploie

C

RÉPONSES.

la chose est vrai : nous retirons véritablement de grands avantages de la réciprocité des besoins qui produisent cette immensité d'échanges qui donnent la vie à notre commerce & à nos manufactures ; nous en sommes trop bien convaincus pour vouloir y renoncer de gaieté de cœur & sans motif. Il faudroit que nous fussions dépourvus de sens & de jugement pour faire un semblable sacrifice , quand il n'est pas reconnu nécessaire.

Depuis qu'une plus grande étendue de commerce nécessite les objets de luxe , nous nous sommes habitués au sucre & au café, & l'indigo nous est devenu utile pour varier les couleurs des étoffes de nos manufactures ; que les Colons continuent de cultiver ces objets , nous continuerons

OBJECTIONS.

à la traite des Nègres , s'élève à 70 millions ; & en retour elle reçoit pour 230 millions de denrées coloniales. Elle en consomme pour 90 millions ; le surplus s'élevant à 140 millions est la matière d'un immense commerce avec l'Etranger qui lui procure une balance annuelle très-avantageuse , augmente son numéraire & vivifie toutes les branches de son industrie.

RÉPONSES.

de nous charger de leur en procurer la consommation en les exportant, & ce fera nous servir mutuellement.

L'abolition de la traite & la liberté progressive des Noirs, telle qu'elle est proposée, ne nous imposent point la nécessité de renoncer à nos Colonies, ni même au droit de souveraineté, au privilège naturel de continuer, exclusivement aux autres Nations, leurs approvisionnemens, à vêtir & nourrir des enfans qui ne doivent jamais oublier les sacrifices & les peines qu'ils ont coûtés à leur mère auparavant d'être assez robustes pour gagner leur subsistance, ni les fleuves de sang qu'elle a versé pour défendre leur enfance.

Il est bien hasardé de dire que les Anglois se rendront maîtres de nos possessions; c'est un pronostic plus fa-

OBJECTIONS.

Abolir la traite des Nègres, c'est renoncer à nos Colonies; c'est les abandonner aux Anglois qui ne manqueront pas de s'en emparer; c'est perdre tous les avantages que nous en retirons, & ceux qui dérivent de l'emploi de mille ou douze cents navires qui communiquent la vie & le mouvement aux Provinces, tiennent notre marine, nos ports & nos manufactures en activité.

RÉPONSES.

cile à faire qu'à exécuter; il faudra les disputer auparavant, car nous ne sommes sûrement point dans l'intention de les abandonner sans les défendre.

La navigation variera peu; elle restera la même aussi long-temps que les habitans des Colonies ne pourront se nourrir de leur sol, & qu'il faudra que nous leur portions sur des vaisseaux la farine, le vin, l'huile, le sel & l'habillement. Il seroit trop difficile que nous ne fussions pas admis à la concurrence sur des objets qui nous sont propres, & que les Navigateurs étrangers viennent prendre chez nous.

On ne contestera pas le nombre des Esclaves; mais le prix est bien exagéré. C'est, sans doute, le résultat des combinaisons faites par des gens intéressés qui veulent effrayer sur la né-

OBJECTIONS.

Il n'y aura plus de navigation, &c.

Le nombre des Noirs dans les Colonies Françaises est de six à sept cent mille, & le prix moyen de 5000 l. chaque; leur affranchissement obligerait à une indemnité envers les Colons.

RÉPONSES.

cessité d'un remboursement, & dont à la rigueur, en supposant qu'il y ait lieu, on pourroit en retrancher les cinq sixièmes.

D'abord tous les vieux Noirs, ceux infirmes, & tous ceux nés dans les Colonies; les uns ont payé plus que le prix de leur premier achat; les autres n'ont rien coûté.

Quant à ceux qui resteroient en rachat, si on leur donnoit à l'instant à tous la liberté (ce que personne de raisonnable ne proposera jamais), en supposant le remboursement rigoureux, sans déduction des services rendus; voici quel en pourroit être le prix.

Les esclaves à Saint-Domingue ne s'y vendent pas au-dessus de 2500 à 2700 liv.; c'est même le plus haut prix, & c'est argent des Colonies, où l'écu de six livres a une va-

OBJECTIONS.

REPONSES.

leur idéale de neuf livres : par conséquent, les 2500 ou 2700 liv. des Isles ne font que 1667 à 1800 liv. de France.

Aux Isles du vent, les Noirs de traite nes'y vendent, prix commun, que 15 à 1800 livres, également monnaie des Colonies, ce qui ne fait que 1000 à 1200 liv., argent de France. On parle des temps les plus heureux, car dans ce moment on ne les vendroit pas 1200 livres à la Martinique, c'est - à - dire, 800 livres de France. Il faut encore observer qu'il y a trois ans de crédit que les Colons exigent pour solder le prix des Noirs de traite qu'ils achètent, dont l'intérêt seroit à déduire.

Il résulte de là, que le prix commun des Noirs dans toutes nos Colonies, en supposant que la population de Saint-Domingue seule soit égale à celle de toutes nos autres possessions, ne sauroit

OBJECTIONS.

être au-dessus de 1416 livres 10 sols, argen de France : on croit même cette estimation tellement forte, qu'on est convaincu que les Colons ne voudroient pas eux - mêmes acheter à ce prix.

Mais, suivant le projet présenté, il ne peut être question de remboursement ; dans ce projet, la vétérance est fixée à 20 ans de service ; les maîtres, après cette époque, sont obligés de nourrir leurs esclaves, sans qu'ils puissent les forcer au travail.

Or, les derniers qui recevraient leur liberté, quand même ils seroient arrivés dans les six mois du jour de la publication du décret, auroient servi 16 ans. Ainsi, rigoureusement, il ne seroit dû pour raison de ceux-ci, qui se trouveroient en bien petit nombre, que les quatre vingtièmes.

L'on voit donc que l'intérêt des Colons a tout exagéré

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas le dissimuler; dans la situation où nous sommes, accablés du présent, inquiets de l'avenir, dans un état de fermentation, d'inconfiance & de pénurie allarmantes, le moment n'est pas favorable pour donner l'affranchissement aux Nègres, & prononcer l'interdiction de la traite : ce feroit augmenter le désordre & l'inquiétude, qui ne tourmentent déjà que trop notre existence. Il paroîtroit donc infiniment plus sage d'attendre un temps calme, que la régénération soit faite & l'ordre rétabli ; par conséquent, d'ajourner la question.

Mais dans cette attente, & avec l'aperçu consolant que cette époque heureuse n'est pas éloignée, occupons-nous, au moins, d'adoucir le sort de ces infortunés, de les placer sous une police douce & sage, & de les faire jouir de toutes les améliorations dont leur régime est susceptible.

A D R E S S E
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
P O U R
L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS.

Par la Société des Amis des Noirs de Paris.



FÉVRIER 1790.

A PARIS. De l'Imp. de L. POTIER DE LILLE ,
Rue Favart , N^o. 5. 1790.



A D R E S S E

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Pour l'abolition de la Traite de Noirs.

Par la Société des Amis des Noirs, de Paris.

L'HUMANITÉ, la justice & la magnanimité qui vous ont dirigés dans la réforme des abus les plus profondément enracinés, font espérer à la Société des Amis des Noirs, que vous accueillerez avec bienveillance sa réclamation en faveur de cette nombreuse portion du genre humain, si cruellement opprimée depuis deux siècles.

Cette Société, si lâchement, si injustement calomniée (1), ne tient sa mission que de l'humanité qui l'a portée à défendre les Noirs, même sous le despotisme passé? Eh! peut-il être

(1) La réponse à ces calomnies se trouvera dans *l'Adresse au Peuple François*, qui va suivre celle-ci.

un titre plus respectable aux yeux de cette auguste Assemblée, qui a si souvent vengé dans ses décrets les droits de l'homme ?

Vous les avez déclarés, ces droits; vous avez gravé sur un monument immortel, que tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits; vous les avez rendus, ces droits, au peuple François, que le despotisme en avoit si longtemps dépouillés; vous venez de les rendre à ces braves insulaires, aux Corfes, jettés dans l'esclavage sous le voile de la bienfaisance; vous avez brisé les liens de la féodalité qui dégradent encore une partie de nos concitoyens; vous avez annoncé la destruction de toutes les distinctions flétrissantes que les préjugés religieux ou politiques avoient introduites dans la grande famille du genre humain.

Les hommes, dont nous défendons la cause, n'ont pas des prétentions aussi élevées, quoique, citoyens du même Empire & hommes comme nous, ils ayent les mêmes droits que nous. Nous ne demandons point que vous restituiez aux Noirs François ces droits politiques, qui seuls cependant, attestent & maintiennent la dignité de l'homme; nous ne demandons pas même leur liberté. Non; la calomnie, foudroyée sans doute par la cupidité des Armateurs, nous en a prêté le dessein

(3)

& l'a répandu par-tout ; elle vouloit soulever tous les esprits contre nous , soulever les planteurs , & leurs nombreux créanciers , dont l'intérêt s'allarme de l'affranchissement même gradué. Elle vouloit allarmer tous les François , aux yeux desquels on peint la prospérité des Colonies , comme inféparable de la Traite des Noirs & de la perpétuité de l'esclavage.

Non , jamais une pareille idée n'est entrée dans nos esprits ; nous l'avons dit , imprimé dès l'origine de notre Société (1) , & nous le répétons , afin d'anéantir cette base , aveuglément adoptée par toutes les villes maritimes , base sur laquelle reposent presque toutes leurs adresses (2). L'aff-

(1) Voyez le discours prononcé à l'origine de cette Société, la lettre aux Bailliages, le préambule des réglemens de la Société, &c. & cependant on a imprimé que nous avions varié.

(2) Presque toutes les adresses des villes de commerce portent sur ce fait faux. Elles réclament toutes contre l'affranchissement des Noirs, que personne ne demande ; elles injurient les amis des Noirs qui ne le demandent point. (Voyez entr'autres l'adresse de la ville de Rouen). Ce fait prouve avec quelle légèreté ces adresses ont été faites , ou plutôt avec quelle coupable perfidie ces villes ont été trompées ; car on ne peut se dissimuler que le concert entre toutes ces adresses n'ait été préparé par les

franchissement immédiat des Noirs seroit non-seulement une opération fatale pour les Colonies ; ce seroit même un présent funeste pour les Noirs , dans l'état d'abjection & de nullité où la cupidité les a réduits. Ce seroit abandonner à eux-mêmes & sans secours des enfans au berceau , ou des êtres mutilés & impuissans.

Il n'est donc pas temps encore de la demander, cette liberté ; nous demandons seulement qu'on cesse d'égorger régulièrement tous les ans des milliers de Noirs , pour faire des centaines de captifs ; nous demandons que désormais on cesse de profiter , de profaner le nom François , pour autoriser ces vols, ces assassinats atroces ; nous demandons en un mot l'abolition de la Traite, & nous vous supplions de prendre promptement en considération ce sujet important.

Faut-il, pour vous y déterminer, vous mettre sous les yeux le tableau de cet horrible commerce ? Vous peindrons-nous les manœuvres infâmes employées par les Armateurs, les Capitaines ou leurs facteurs, pour se procurer des Noirs ? Vous

Armateurs, qui, sachant combien la Traite est odieuse, ont cherché à donner le change, & insinué, pour la sauver, qu'on vouloit rendre tout-à-coup les Noirs libres, projet dont l'absurdité saute aux yeux.

citerons-nous ces marchés de chair humaine , faits au milieu d'une orgie préméditée , où pour quelques flacons d'une liqueur enivrante , ou de misérables hochets , on force un Prince à chasser ses sujets , comme des bêtes fauves , à les voler , à les vendre ? Vous citerons-nous ces procès commandés par les Européens , où l'injustice du Prince condamne tant d'innocens à un esclavage dont son avarice doit retirer le fruit ? Vous citerons-nous ces guerres sanglantes , où , pour payer des dettes artificieusement imposées , on force encore ces Princes à surprendre & à enchaîner leurs paisibles voisins ? Vous seriez révoltés , si nous exposions à vos regards toutes les circonstances de ce brigandage atroce , si nous vous racontions , par exemple , qu'en surprenant les Noirs dans leurs cabanes , leurs chasseurs inhumains arrachent souvent de leur bras leurs petits enfans , qu'ils abandonnent ensuite à la faim , à la mort , parce que leurs bras trop foibles seroient inutiles , & coûteux à leurs bourreaux ! Et les hommes qui spéculent sur ce brigandage , qui le commandent , qui en vivent , se disent encore humains !

Eh ! si vous vous transportiez ensuite dans ces prisons flottantes , dans ces eloques dont l'espace est mesuré par l'avarice , où l'on entasse

les uns sur les autres ces malheureux Africains, quel sentiment douloureux n'éprouveriez vous pas à cet aspect affreux ! Représentez-vous ces infortunés, furieux d'être arrachés à leur patrie , à leurs enfans, qu'ils ne reverront jamais , se croyant entre les mains d'anthropophages & destinés à la boucherie, amoncelés dans des entre-ponts étroits, dont l'infection & la chaleur étouffantes sont augmentées par un soleil dévorant ; enchaînés deux à deux , condamnés par les chaînes & cet entassement au supplice affreux d'une immobilité ; immobilité qui n'est interrompue que dans les tempêtes , par les tourmens plus cruels encore de roulis violens. Représentez-vous ces captifs violemment froissés les uns contre les autres , déchirés par le frottement de leurs chaînes , suffoqués dans les temps pluvieux par l'interruption totale de l'air , aspirant au lieu d'air des exhalaisons putrides , rongés par des maladies infectes , appelant la mort qui frappe à leurs côtés , & ne la trouvant souvent que dans un poison bienfaisant administré par les calculs de la cupidité (1).

Ah ! qui peut contempler ce spectacle, sans frissonner d'horreur, sans être révolté de voir

(1) Voyez la description d'un vaisseau negrier par le Capitaine d'un de ces vaisseaux : nous la publierons incessamment.

(7)

des hommes traiter avec cette inhumanité leurs semblables !

On vous dira que ces tableaux sont des déclamations romanesques. Ne le croyez pas : le tableau de ces faits , attestés même par les Capitaines de Vaisseaux Négriers , est encore au-dessous de la réalité , & les pinceaux les plus énergiques sont trop foibles pour le rendre.

On vous dira que le pays habité par des Noirs est un pays affreux & stérile , que les hommes y sont anthropophages , toujours en guerre ; mensonges démentis par les Armateurs même ; car ils disent , d'un autre côté , que ce pays est couvert d'une population immense , qui se renouvelle rapidement. Or , comment accorder cette population avec la stérilité & l'anthropophagisme ? Et la stérilité d'un pays est-elle d'ailleurs une cause qui autorise l'esclavage ?

On vous dira que ce commerce subsiste depuis longtemps. Mais le brigandage se légitime-t-il par la prescription ?

On vous dira que de grandes propriétés sont fondées sur la Traite , que de grands capitaux ont été versés à l'ombre de la Loi qui la permettoit , que l'abolir , c'est ruiner des commerçans de bonne-foi. Mais de quel poids peut être l'or de ces commerçans , mis dans la balance ,

avec le sang de milliers d'hommes versé tous les ans ? De quel poids peut être un pareil calcul aux yeux d'une Assemblée qui met la justice & les droits de l'homme au-dessus de tout bien ? Il n'est aucun gain, aucune propriété, qui puisse légitimer l'affassinat prémédité, marchandé de millions d'hommes.

Eh ! ne croyez pas d'ailleurs à ce tableau de pertes exagérées ! Nous vous prouverons, quand vous daignerez nous entendre, que le petit nombre de vaisseaux employés à cette Traite barbare, le fera bien plus fructueusement à d'autres commerces, sur cette côte même d'Afrique & dans d'autres mers; commerces, qui s'ouvriront, lors que le génie de la fiscalité ne les enchaînera plus.

On vous dira que l'abolition de la Traite portera le coup le plus funeste à la Marine, au revenu public, aux Colonies, au commerce.

Et nous vous démontrerons que ce commerce emporte chaque année dans le tombeau la moitié des matelots qui y sont condamnés, gangrène physiquement & moralement l'autre moitié, & infecte de sa contagion les autres commerces.

Nous vous démontrerons que la Traite est un fardeau pesant pour les revenus publics; que pour la soutenir, l'Etat est obligé d'entretenir à grands frais des établissemens en Afrique; qu'il est encore

obligé de payer annuellement une prime d'environ deux millions cinq cent mille livres (1), que cette prime est triplement funeste, en ce qu'elle sert à alimenter un commerce de sang, en ce que, pour la payer, on enlève à l'indigent habitant de nos campagnes, le fruit de son travail; en ce qu'elle se verse, pour la plus grande partie, dans les mains des Armateurs Anglois, auxquels des Négocians François ne rougissent pas de prêter leur nom, pour éluder l'intention du Gouvernement.

Nous vous démontrerons que la Traite des Noirs n'est point un commerce avantageux à la France; qu'elle lutte contre des défavantages qui lui sont particuliers, puisqu'elle ne peut exister sans une prime considérable, tandis que l'Angle-

(1) Voyez le discours de M. Necker, à l'ouverture des Etats - Généraux. Au reste, cet impolitique fardeau ne doit pas peser longtemps sur la France. Le premier Ministre des Finances a dit à M. Clarkson & au Président actuel de cette Société, que le Comité des Finances avoit arrêté la suppression entière de cette prime, & que pour lui, il y consentiroit avec joie. Ce Ministre, qui a déjà développé plus d'une fois son opinion en faveur des Nègres, ne nous a pas caché combien il désiroit lui-même l'abolition de la Traite.

La plupart des Armateurs regretteront plus cette prime que la Traite.

terre n'en accorde aucune de ce genre à ces Armateurs. Nous vous démontrerons que la nécessité de lui accorder cette prime , prouve incontestablement combien ce commerce est ruineux ; que les Armateurs François conviennent eux-mêmes de l'impossibilité de soutenir la Traite Française sans ce secours ; que malgré cette prime , ils aiment mieux se concerter avec des Armateurs Anglois , que de courir des risques ; en sorte que la Traite Française n'est dans la réalité qu'un prétexte , pour voler l'Etat , au profit d'Etrangers.

Nous vous démontrerons que cette Traite a été de tout temps ruineuse ; que dix Compagnies y ont vainement englouti des fonds immenses ; que la Compagnie actuelle du Sénégal seroit déjà ruinée sans les monopoles qu'elle exerce & sans les profits qu'elle a faits sur la gomme & quelques autres productions de l'Afrique ; qu'en portant le commerce sur ces productions , on ouvriroit un débouché bien plus avantageux pour nos Manufactures.

A l'égard des Colons , nous vous démontrons que , s'ils ont besoin de recruter des Noirs en Afrique , pour soutenir la population des Colonies au même degré , c'est parce qu'ils excèdent les Noirs de travaux , de coups de fouet , d'inanition ; que , s'ils les traitoient avec douceur & en bons

pères de famille , ces Noirs peupleroient , & que cette population , toujours croissante , augmenteroit la culture & la prospérité ; que l'expérience de beaucoup de Planteurs Anglois & François , pendant un grand nombre d'années & dans différentes Isles , atteste ces vérités incontestables , que la douceur du traitement augmente la population , que la population indigène dispense des recrues étrangères , & par conséquent enrichit le Maître en améliorant le sort de l'esclave. Or , ce qui se fait dans vingt habitations , peut s'exécuter & réussir dans cinq cent , & par conséquent dans toutes les Isles à sucre.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite fera avantageuse aux Colons , parce que son premier effet fera d'amener cet état de choses , de forcer les Maîtres à bien traiter , bien nourrir leurs esclaves , à favoriser leur population , à les aider dans leurs travaux , par le secours des bestiaux & d'instrumens qui multiplieront les travaux en les facilitant ; parce que ces Nègres étant mieux secondés feront mieux & davantage , dans le même espace de temps , & par conséquent produiront davantage ; parce que la population noire s'augmentant par elle-même dans les Isles , plus de travaux , plus de défrichemens & moins de mortalité en résulteront , puisqu'il est démontré que les Nègres-créoles sont

plus laborieux , plus tranquilles , mieux acclimatés , & par conséquent moins sujets aux maladies que les Nègres Africains.

Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite sera avantageuse aux Colons , parce que n'ayant plus de Noirs à acheter , ils ne seront plus obligés de contracter des dettes énormes envers les Armateurs & Capitalistes d'Europe , qui les engagent par leur crédit meurtrier , à continuer ce recrutement pernicieux d'esclaves : dettes , dont le montant ne peut que se tripler rapidement par la hausse rapide & infaillible du prix des Noirs , qui , ne pouvant plus se voler qu'à des distances immenses dans l'intérieur de l'Afrique , deviennent une marchandise très-chère.

Nous vous démontrerons que cette abolition fera même avantageuse à nos Manufactures , parce que , dans cet ordre de choses , les planteurs ayant moins d'avances à faire & traitant mieux leurs esclaves , la population s'accroîtra rapidement , & par conséquent la consommation de nos denrées ; parce que le superflu des avances libres sera reversé sur les objets de nos Manufactures , dont les Maîtres & les esclaves consumeront une meilleure qualité & une plus grande quantité ; parce que cette consommation s'accroîtra encore , lorsque les esclaves pouvant disposer de leur travail , acquérir de l'aïssance &

leur liberté , adopteront nos goûts & nos habitudes , & pourront consacrer une partie du fruit de leurs travaux , à l'achat des marchandises Européennes.

Eh ! ne vous laissez pas écarter du devoir que vous impose ici l'humanité , par la crainte de quelque interruption dans les travaux peu nombreux qu'occasionne en France la Traire des Noirs ? Avez-vous écouté cette crainte , lorsque d'une main hardie vous avez renversé tous les abus qui contrarioient une Constitution libre ? Ces abus alimentoient cependant des milliers d'individus ; la commotion causée par cette révolution a jetté toutes les fortunes dans l'incertitude , fait resserrer les capitaux , suspendu presque tous les travaux. Quel mauvais citoyen ose cependant se plaindre de cette suspension nécessaire ! Ce n'étoit pourtant pas votre sang que versaient vos tyrans ; ils ne violoient pas à chaque instant l'asyle de votre maison ; ils ne vous condamnoient pas injustement pour avoir le droit de vous vendre ; ils ne vous arrachioient pas à vos foyers pour vous plonger dans une éternelle captivité , & sur une terre étrangère.

Or , si , pour recouvrer la liberté , à laquelle sans doute on doit sacrifier la vie même , vous n'avez pas balancé à suspendre le mouvement d'une immense Société , pourriez-vous balancer ,

lorsqu'il s'agit du sang de milliers d'hommes , à suspendre le commerce de quelques individus , par la crainte de compromettre leur fortune ? Ils sont pères de famille ! Eh quoi ! ces Nègres ne sont-ils pas pères aussi ? N'ont-ils pas aussi une famille à entretenir ?

Mais d'ailleurs , on s'exagère toujours l'effet de ces commotions , dans les travaux , produites par de grandes inventions. Le travail peut être momentanément suspendu ; mais il reprend bientôt pour une autre destination , ou un autre emploi lui succède. Et comment autrement expliquer l'effet de ces guerres , qui , pendant longtemps , interrompent le commerce ? La guerre dernière , qui , pendant six ans a suspendu la Traite , a-t-elle fait descendre dans le tombeau les cinq à six millions d'individus , dont , par un calcul extravagant , on attache l'existence à la Traite ? Comment encore expliquer l'effet de ces découvertes , qui , simplifiant les travaux , paralysent les bras de milliers d'individus ? La machine à filer le coton , a par exemple , réduit d'abord à une inaction momentanée plus d'ouvriers que l'abolition de la Traite des Noirs ne le fera. Or , a-t-on balancé , pour leur intérêt , à employer par-tout l'heureuse découverte d'Arkwright ?

On prétend calculer l'effet futur de cette sta-

gnation , par celle qui existe déjà dans les armemens pour la Traite ; stagnation qu'on attribue à la réclamation de la Société des Amis des Noirs.

Mais cette stagnation est elle aussi grande qu'on la peint ? Est-elle le produit de la seule réclamation des Amis des Noirs ? Ne tient elle pas à cette cause générale de suspension , d'engourdissement qui attaque toutes les branches du commerce ; à la stagnation ou l'exportation du numéraire , au défaut de confiance , au défaut de Gouvernement ? Si nous examinons toutes ces questions , il nous seroit facile de disculper la Société.

Mais cette justification est inutile. Les armemens pour la Traite languissent ; tant mieux. C'est un fléau de moins. Le coup est porté dans cette partie du commerce , il ne peut que s'étendre , & au lieu de gémir sur ses conséquences , il faut s'occuper des moyens de changer le mal en bien , de substituer un commerce humain & utile à un commerce barbare , destructif & désavantageux. Cette circonstance même vous fait donc la loi de presser l'examen de notre pétition ; & pour l'intérêt du commerce & des Planteurs , vous devez hâter l'abolition de ce commerce , qui , frappé dans l'opinion publique , ne pourroit jamais subsister , quand même l'Assemblée Nationale ne le proscriroit pas.

On vous dira sans doute, qu'il suffiroit d'adoucir la Traite, au lieu de l'abolir ; qu'on pourroit en diminuer l'horreur. Vains palliatifs ! Le Parlement d'Angleterre les a tentés, & la Loi a été infructueuse. Les Armateurs ont eux-mêmes déclaré que ces adouciffemens étoient incompatibles avec la Traite.

Ainsi ceux-là même qui sollicitent la continuation de cet exécration trafic, ont déclaré qu'en dernière analyse, pour le rendre profitable, il falloit conserver tout ce qu'il a d'atroce ; que tout y est combiné ; que la Traite des Noirs devient un commerce ruineux, si l'on ne peut pas, à tous risques, en entasser un grand nombre, dans l'espace calculé rigoureusement pour un nombre beaucoup moindre ; si l'on ne peut enfin contenir leur désespoir par la terreur.

On vous dira, & c'est l'éternelle objection des Armateurs ; si nous abandonnons ce commerce, les Anglois en recueilleront seuls les fruits. Eh ! qu'importe, si c'est un commerce infâme, d'en abandonner la honte & le profit à nos voisins ! Pourquoi regretter d'ailleurs des profits qui ne sont qu'imaginaires, puisque ce commerce est ruineux par sa nature, puisqu'il n'y auroit qu'une chance inévitable de perte, s'il n'y avoit pas une prime pour la couvrir ?

Pourquoi

Pourquoi regretter de céder ce commerce aux Anglois , aux Etrangers , lorsqu'ils fournissent les quatre cinquièmes du commerce général , & au moins le tiers du nôtre.

Pourquoi regretter de le leur laisser , lorsqu'il a été démontré d'une manière incontestable , par les Auteurs Anglois même , que ce commerce est le tombeau de la Marine Angloise , que pour soutenir , d'une manière précaire & languissante , quelques maisons de commerce de Liverpool & de Bristol , on porte un préjudice immense au commerce en général , que l'abolition de la Traite Angloise seroit tout-à-la-fois avantageuse aux Colonies Angloises & aux revenus publics.

N'en doutons pas , le moment où ce commerce sera aboli , même en Angleterre , n'est pas éloigné. Il y est condamné dans l'opinion publique , dans l'opinion même des Ministres. Le Parlement ne se feroit pas prêté à la solennité de ce grand procès , n'en auroit pas ordonné l'instruction dans le plus grand détail , s'il n'eût pas prévu qu'il ne restoit plus qu'à motiver sa destruction. Elle semble éprouver des lenteurs ; c'est que le ministère , & il existe des preuves de ce fait , s'occupe en silence des moyens de montrer , à l'instant même où l'abolition de la Traite sera prononcée , un remplacement qui présente immédiatement au com-

merce Anglois , habitué aux expéditions pour l'Afrique , une occupation propre à le dédommager.

Ces lenteurs dans la décision touchent à leur fin , & l'empressement avec lequel le Parlement vient de déclarer qu'il s'occueroit immédiatement & constamment de cette matière importante dans cette session , prouve l'opinion générale de ses Membres , qu'il n'est pas un moment à perdre pour arrêter l'effusion du sang Africain.

Eh comment a-t-on pu sérieusement avancer que cette marche du Parlement , de la Nation Angloise , des Ministres , n'étoit qu'un jeu , pour nous tromper ? Peut-il exister un pareil concert parmi tant d'individus , dont les intérêts sont si différens & si opposés ? Peut-on supposer ce concert miraculeux pour conserver , à quelques maisons de Liverpool , le privilège exclusif de continuer un commerce inhumain ?

Enfin l'on vous dira , pour vous détourner d'une matière aussi pressante , qu'abolir la Traite , que même en prendre la résolution en considération , c'est allumer la révolte parmi les Noirs.

Tel étoit aussi le langage qu'on tenoit autrefois , pour empêcher la réforme des abus parmi nous. Est-ce donc avec des actes de bienfaisance qu'on irrite les hommes ? Ah ! si les oppresseurs des Noirs

font, à force de tourmens & d'humiliations, parvenus à éteindre presque tous les sentimens dans leur ame, ils n'ont pas au moins éteint celui de la reconnoissance; mille faits éclatans en déposeront Et de quelle reconnoissance ne feront-ils pas pénétrés, quand ils apprendront que la première Assemblée de la France veut adoucir leur sort, empêcher à jamais le meurtre de leurs semblables; leurs chaînes leur sembleront moins pesantes en pensant, que peut être un jour leurs enfans n'en seront plus accablés. Ils n'enseveliront plus leur postérité dans le néant. Mieux traités, ils attendront avec patience le moment où leur esclavage devra finir, & la sédition sera loin de leur ame. Est-on séditieux au sein des bons traitemens?

Si quelque motif pouvoit au contraire les porter à l'insurrection, ne seroit-ce pas l'indifférence de l'Assemblée Nationale sur leur sort? ne seroit-ce pas la persévérance à les charger de chaînes, lorsqu'on consacre par tout cet axiome éternel : *que tous les hommes sont nés libres & égaux en droits.* Eh quoi donc, il n'y auroit pour les Noirs que des fers & des gibets, lorsque le bonheur luiroit pour les seuls blancs? N'en doutons pas, notre heureuse révolution doit réelectrifier les Noirs, que la vengeance & le ressentiment ont électrisés depuis longtems; & ce n'est point avec

des supplices qu'on réprimera l'effet de cette commotion. D'une insurrection mal appaisée en naîtront vingt autres, dont une seule peut ruiner à jamais les Colons. Il n'est qu'un moyen pour les prévenir ; c'est l'abolition de la Traite ; c'est au moins la résolution prise par cette Assemblée de s'en occuper sans délai. La nouvelle d'un Décret, même préparatoire, produira deux bons effets à la fois ; elle calmera l'effervescence des Noirs, elle forcera les Planteurs, qui n'attendent bientôt plus de recrues Africaines, à mieux traiter leurs Noirs. Ainsi vous arrêterez, d'un seul mot, l'effusion du sang sur les côtes d'Afrique, les traitemens barbares dans nos Isles, & vous préparerez par un autre ordre de choses, une prospérité durable pour nos Colonies.

Eh ! ne vous laissez point effrayer par la crainte d'exciter le ressentiment des villes engagées dans la Traite, & de les voir s'opposer à la révolution ; — c'est les outrager que de leur prêter une pareille vengeance ; c'est s'outrager que de la craindre. Malheur aux villes qui, pour se venger d'un juste décret, auroient recours à une opposition aussi criminelle ! Elles ne seroient pas dignes d'être libres. Malheur aux Législateurs qui écouteroient ces craintes ! ils seroient indignes de leur titre.

Si donc vous attachez le plus grand intérêt & à

votre gloire , & au respect pour les grands principes & à la conservation des colonies, hâtez-vous, non d'abolir la Traite; nous ne cherchons pas à précipiter cette décision , quoique nous soyons convaincus de sa justice & de ses avantages; mais hâtez-vous de prendre promptement en considération la demande de cette abolition , & si les grands objets qui fixent maintenant vos regards , ne vous permettent pas de nous entendre & d'examiner tous les faits (1) & les calculs que nous pouvons vous offrir , hâtez-vous au moins de déclarer vos principes sur cette question , de déclarer à l'univers que vous ne prétendez pas les écarter , lorsqu'il s'agit de l'intérêt d'une autre Nation. L'honneur du nom François l'exige. Les peuples libres d'autres fois ont déshonoré la liberté en consacrant l'esclavage qui leur étoit profitable. Il est digne de la première Assemblée libre de la France , de consacrer le principe de philanthropie , qui ne fait du genre humain qu'une seule famille , de déclarer qu'elle a en horreur ce carnage annuel qui se fait sur les côtes d'Afrique , qu'elle est dans l'inten-

(1) Il n'est pas un des faits avancés dans cette Adresse , que nous ne puissions prouver par vingt citations de voyageurs & d'Ecrivains dignes de foi. Elles auroient trop grossi cette Adresse; nous les renvoyons au Mémoire détaillé , dont elle n'est qu'un sommaire.

tion de l'abolir un jour , d'adoucir l'esclavage qui en est le résultat , d'en rechercher , d'en préparer , dès-à-présent , les moyens.

Nous vous en conjurons , au nom des Colonies même , qu'une pareille déclaration peut seule tranquilliser , au nom de votre gloire , au nom de la justice , au nom de l'humanité , à laquelle un mois , un jour de délai coûte de flots de sang... Nous vous en conjurons enfin au nom du Ciel , qui contemple sans doute avec joie , la révolution que vous avez opérée , qui la bénira , qui la protégera bien plus fortement , en vous voyant employer votre pouvoir , pour essuyer les larmes de ces infortunés , contre lesquels la cupidité Européenne conspire depuis si longtemps.

Imprimé par ordre de la Société , 5 Février 1790.

Signé BRISSOT DE WARVILLE , Président.

LE PAGE , Secrétaire.

SECONDE ADRESSE

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
PAR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES NOIRS,
ÉTABLIE A PARIS.

MESSIEURS,

La société des amis des Noirs croiroit manquer au respect qu'elle doit aux décrets de l'assemblée nationale, et à la cause de l'humanité qu'elle défend, si elle ne vous dénonçoit pas l'abus qu'on prétend faire d'un article de votre décret du 8 mars, pour l'arrêter dans ses travaux. Vous en connoissez le respectable but, ce but si perfidement calomnié.

Cette société, qui possède plusieurs membres de l'assemblée nationale, a étudié sous tous les rapports la traite et l'esclavage; elle a rassemblé et discuté tous les faits; elle a re-

A

cueilli et analysé tous les plans de réforme ; elle en a projeté de nouveaux. Sans cesse occupée de concilier tous les intérêts , elle a également admis dans son sein les philosophes et les armateurs , les gens de couleur et les colons. N'attendant son triomphe que de la propagation des lumières et de l'esprit de liberté , elle s'est interdit l'enthousiasme à l'égard des Noirs , elle s'est commandé le sang-froid avec les blancs.

La société des amis des Noirs ne pouvoit espérer aucun succès , tant que l'ancienne inconstitution a subsisté ; car , lorsqu'il s'agit de rompre des chaînes , le despotisme est inexorable.

Aussi , avec quels transports de joie la société des amis des Noirs a-t-elle vu convoquer ces états-généraux , que le génie de la France a transformés en convention nationale !

Avec quels ravissemens vous a-t-elle vus , messieurs , poser , pour fondement de la constitution , cette vérité sainte , *que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits !*

Dès-lors elle a senti que vous étiez appelés à réaliser les espérances des amis de l'hu-

manité. Elle a prévu que vos principes philanthropiques vous donneroient par-tout des admirateurs et des appuis , et que vous auriez tout à-la-fois le pouvoir et le droit de faire ce que dix des Etats-Unis ont eu déjà la gloire d'exécuter. Mais plus heureuse que ces états , dont les relations commerciales et politiques ne sont ni assez fortes , ni assez étendues , pour entraîner , sur leurs pas , aucune des puissances de l'Europe , l'assemblée nationale ne peut pratiquer l'humanité , sans l'inspirer , sans la commander par-tout. Elle peut donc exercer sur le bonheur du genre humain plus d'influence que nul mortel , nul corps législatif , n'en a obtenu , dans les plus belles époques de l'histoire. Eh ! à qui se présenta jamais un plus bel avenir ? Le résultat infaillible des mesures fermes et modérées par lesquelles vous pourriez préparer sans troubles et sans convulsions , d'abord l'abolition de la traite , puis celle de l'esclavage , cet infaillible et précieux résultat , c'est d'arracher des millions d'hommes à l'ignominie , à la mort ; c'est de régénérer les deux mondes ; c'est de perfectionner l'espèce humaine ; c'est , enfin , de provoquer cette confraternité universelle , seule

capable de changer en un lieu de délices cette terre de douleurs et de crimes.

La société des amis des Noirs avoit nommé, dès le mois d'avril 1789, des députés pour défendre la cause de ces infortunés qui nous ressemblent par les mêmes besoins, les mêmes misères, les mêmes facultés, et qui, perpétuellement victimes de nos faux calculs, sans représentans, parce qu'on ne leur suppose ni intelligence ni volonté, ne peuvent avoir pour défenseurs que des hommes désintéressés, courageux, et libres de toutes sortes de préjugés.

Nous aurions pu profiter de plus d'une circonstance pour obtenir de vous la faveur d'être entendus. Sensibles aux hommages de sociétés étrangères, vous n'auriez pas sans doute reçu d'un œil indifférent ceux d'une société françoise. Celle de Londres n'a qu'à défendre des hommes heureux et une constitution existante; et nous avons à vous présenter des milliers de malheureux, à vous dénoncer un commerce de crimes, qui, sous le nom françois, ensanglante chaque jour une terre étrangère. Mais, tandis que la justice et la pitié nous sollicitoient de défendre les Noirs, le patriotisme nous atta-

choit invinciblement à vos nobles travaux , à vos alarmes , à vos espérances , à vos triomphes.

Nous n'avons pas cessé , nous ne cesserons pas de regarder comme des ennemis de la patrie , tous ceux qui ont interrompu , tous ceux qui interrompent , sans la plus évidente nécessité , cette constitution , digne objet de vos travaux et de nos sollicitudes. Nous ne voulons avoir à nous reprocher ni précipitation , ni foiblesse , et voilà pourquoi nous ne nous sommes point présentés , lorsque vous nommâtes un comité pour examiner les pétitions du commerce et les pièces arrivées des colonies.

Pénétrés de respect pour les motifs de patriotisme qui vous ont dicté l'article sur la conservation du commerce indirect des colonies , attendant de circonstances plus favorables ce décret que sollicitoit l'humanité , qui sans doute étoit dans tous les cœurs , lorsque les lèvres refusoient de le prononcer ; nous ne réclamons aujourd'hui que contre une extension donnée à l'article par lequel l'assemblée nationale a déclaré criminel envers la nation quiconque travaillerait à exciter des soulèvemens contre les colons.

Des hommes qui n'ont vu qu'avec effroi, qui n'ont attaqué qu'avec fureur et démence, les écrits publiés en faveur de l'humanité souffrante, ont insinué que l'assemblée avoit entendu par cet article mettre un terme aux travaux de cette société. Ils ont dit qu'écrire en faveur des Noirs, c'étoit travailler à les soulever, c'étoit se rendre criminel de lèse-nation; et le décret étoit à peine rendu, que la persécution marquoit déjà des victimes.

Loin de nous l'idée de prêter à l'assemblée, qui nous entend, ces arrière-pensées du despotisme, ces explications sanguinaires de loix énigmatiques, avec lesquelles il égorgeoit les défenseurs de la vérité ! Les législateurs qui ont gravé dans un monument immortel le droit de la liberté d'écrire, ne peuvent commander le silence, sur-tout à des hommes de bien qui n'écrivent que pour sécher des pleurs, que pour épargner des crimes. Ils ne peuvent nous défendre de prouver que la traite et l'esclavage ne sont pas seulement des attentats à tous les droits, mais d'inutiles et fatales barbaries, mais de grossières erreurs de calcul. La mission sainte, embrassée par la société, leur eût interdit toute espèce d'alarme, même sous

le despotisme : que doit-ce être sous une constitution libre ? Non , les amis des Noirs n'ont pas bravé le despotisme , pour trembler sous la liberté. En vous annonçant leur tranquillité et le vœu qu'ils ont fait de continuer leurs travaux jusqu'à l'abolition des deux crimes qu'ils poursuivent , ils croient vous rendre un hommage digne de vos principes ; ils acquittent un double devoir , celui de venger la liberté d'écrire , et la gloire de cette assemblée , que le seul soupçon d'une pareille interprétation de son décret pourroit flétrir.

*Imprimé par ordre de l'assemblée générale,
ce 9 avril 1790.*

Signé { PETION DE VILLENEUVE, *président.*
 { BRISSOT DE WARVILLE, *secrétaire.*

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS,
Place du Théâtre Italien.

ACHEVE D'IMPRIMER LE 30 SEPTEMBRE 1968 PAR GALLI THIERRY,
MAÎTRE IMPRIMEUR A MILAN POUR LE COMPTE DE

EDHIS

EDITIONS D'HISTOIRE SOCIALE
10, RUE VIVIENNE A PARIS

IL A ETE TIRE 750 EXEMPLAIRES NUMEROTES SUR PAPIER
VERGE A LA MAIN, PLUS 30 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE

EXEMPLAIRE N° 165